

LA LIGUE NATIONALE KURDE

KHOYBOUN

Mythes et réalités de la première organisation nationaliste kurde



N° hors série III - juin 2007

Études kurdes
revue semestrielle de recherches

FONDATION
KURDE
DE PARIS

L'Harmattan

Études kurdes

revue semestrielle de recherches

LA LIGUE NATIONALE KURDE

KHOYBOUN

Mythes et réalités de la première organisation nationaliste kurde

N° hors série III - juin 2007

FONDATION-INSTITUT KURDE DE PARIS
106, rue La Fayette, F-75010 Paris
www.institutkurde.org

L'Harmattan 5-7, rue de l'Ecole-Polytechnique 75005 Paris FRANCE	L'Harmattan Inc. 55, rue Saint-Jacques Montréal (Qc) H2Y 1K9 CANADA	L'Harmattan Hongrie Hargita u.3 1026 Budapest HONGRIE	L'Harmattan Italie Via Bava, 37 10214 Torino ITALIE
--	---	---	---

Conseil scientifique :

Martin van BRUINESSEN (Utrecht),
Kendal NEZAN (Paris),
Jean-Baptiste MARCELLESI (Paris),
Philip KREYENBROEK (Göttingen),
Siyamend OTHMAN (Bagdad),
Jean-François PEROUSE (Toulouse),
Yona SABAR (Californie),
Sami ZUBEIDA (Londres).

Comité de rédaction :

Michael CHYET (Washington), Hans-Lukas KIESER (Bâle),
Nelida FUCCARO (Exeter), Michiel LEEZENBERG (Amsterdam),
Mirella GALLETTI (Rome), Maria O'SHEA (Londres),
Gülstan GÜRBAY (Berlin), Abbas VALI (Swansea),
Fuad HUSSEIN (Amsterdam),

Equipe éditoriale :

Salih AKIN, directeur de publication,
Sandrine ALEXIE,
Christine ALLISON,
Ali BABAKHAN†,
Joyce BLAU, rédactrice en chef,
Hamit BOZARSLAN, rédacteur en chef adjoint,
Florence HELLOT,
Bêmal KARLI,
Chirine MOHSENI,
Ephrem İsa YOUSIF.

La revue *Études Kurdes* est honorée d'une subvention du ministère de
l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie.

Éditeurs :

ÉDITIONS L'HARMATTAN
7, rue de l'École Polytechnique
F-75005 Paris
www.editions-harmattan.fr

FONDATION-INSTITUT KURDE DE PARIS
106, rue La Fayette
F-75010 Paris
www.institutkurde.org

Première de couverture : *Drapeau kurde et l'emblème de Khoyboun.*

Mise-en-page & conception : Sacha Ilitch / fikp

© L'Harmattan, 2007

ISBN 2-296-03222-2

- *La Ligue Khoyboun (1927-1944) à travers les archives*
Mythes et réalités de la première organisation
nationaliste kurde 5
 - *La formation du Khoyboun au Liban* 7
 - *L'organisation du mouvement* 9
 - *Le Khoyboun et l'alliance kurdo-arménienne* 11
 - *Programme et doctrine du Khoyboun* 14
 - *Le Khoyboun et la révolte de l'Ararat (1927-1931)* 18
 - *Crise et réveil du Khoyboun* 22
 - *La fin du Khoyboun* 26

- Documents :
 - 1 - *Original et traduction du sermon de fidélité au Khoyboun*
et à la cause kurde 28
 - 2 - *Résumé des statuts de la Ligue Khoyboun* 29
 - 3 - *Liste française des membres et branches du Khoyboun* 35
 - 4 - *Liste britannique des membres et branches du Khoyboun* ... 38
 - 5 - *Liste britannique des membres et branches du Khoyboun* ... 40
 - 6 - *Résumé de la lettre et du pamphlet rendus par le chef yézidi*
Ismail bey du Sindjar aux autorités britanniques 43
 - 7 - *Résumé de l'appel de la Ligue Khoyboun aux Kurdes*
d'Amérique 46
 - 8 - *Traité de collaboration arméno-kurde de 1927* 51
 - 9 - *Programme du Khoyboun* 56
 - 10 - *Rapport français sur l'interdiction de deux disques kurdes*
sur la révolte de Cheikh Saïd 59
 - 11 - *Lettre de Sureya Bedir Khan à son frère* 63
 - 12 - *Entrevue entre le consul turc et*
Kamuran Bedir Khan en 1932 65

13 - Résumé d'un pamphlet de la Ligue Khoyboun, septembre 1928	71
14 - Liste de villages kurdes détruits selon la brochure <i>The Case of Kurdistan against Turkey</i>	78
15 - Appel à la révolte	86
16 - Appel à la révolte	88
17 - Entrevue de Djeladet Bedir Khan avec le consul turc	92
18 - Défense de Chukru Sekban des thèses turques sur les origines des Kurdes	96
19 - Proclamation, occupation et création de la République kurde de l'Ararat	100
20 - Appel de Sureya à l'aide des Britanniques en 1929	102
21 - Cachet du Khoyboun soulignant l'importance des revues dans la vie d'une nation	107
22 - Statuts et programme de la Société de Bienfaisance pour l'aide des pauvres kurdes de la Djézireh	110
23 - Résumé du document saisi par le Khoyboun aux Turcs et adressé à M. Churchill	120
• Lettre de Khoyboun a Son Excellence Monsieur Churchill ..	122
• Rapport sur la situation politique interne dans les vilayets de Bitlis, Diyarbekir, Van, Hakkari, Mush, Mardin Urfa et Siirt	125
• Notes :	149

La Ligue Khoyboun

(1927-1944) à travers les archives

Mythes et réalités de la première organisation nationaliste kurde

La Ligue Khoyboun (Être soi-même) se trouve à la base de la conceptualisation du nationalisme kurde moderne en Turquie. Ce comité, créé en 1927, vise à réaliser l'union de tous les Kurdes, sans distinction de religion, de dialecte et de classe sociale, dans un Kurdistan indépendant.

La modernité de la Ligue Khoyboun réside aussi dans l'importance accordée par ses dirigeants à sa propagande politique. Cette propagande est couplée avec un investissement important dans les contacts diplomatiques, pour la plupart officieux, avec les acteurs étatiques (Iran, France, Grande-Bretagne, Italie, Union soviétique) et non étatiques de la région (les Arméniens et l'opposition turque). Ce faisant, le Khoyboun réussit à s'insérer dans un système d'alliances politico-militaires et, de la sorte, à devenir un acteur régional incontournable, par exemple lors de la révolte de l'Ararat.

Le Khoyboun est également à l'origine de diverses associations et comités kurdes créés dans le Nord syrien et dans les grandes villes du Levant comme Alep, Damas et Beyrouth, de sorte que l'on peut considérer la Ligue comme une «école» du nationalisme kurde. En outre, les diri-

geants de la Ligue Khoyboun, notamment les frères Djeladet et Kamu - ran Bedir Khan, vont jouer un rôle déterminant dans le mouvement de renaissance culturelle en dialecte kurmandji. Bien que les activités pro - metteuses des frères Bedir Khan se voient freinées par le départ des Français du Levant et par l'indépendance syrienne, le travail réalisé sur la langue et la culture kurdes, durant les années 1930 et 1940, revêt une grande importance car il deviendra la base d'une nouvelle période de développement de la langue kurde à partir des années 1980, cette fois en Europe occidentale.

Les intenses activités de propagande du comité, et la «reconversion» d'une bonne partie des membres de la Ligue Khoyboun en «historiens», ont donné lieu à ce que l'on pourrait appeler les «archives kurdes» de la période postérieure à la fondation de la République turque ^[1]. Ces documents témoignent de l'évolution du mouvement nationaliste kurde, ainsi que d'événements importants dans l'histoire contemporaine des Kurdes de Turquie. Ils constituent donc une source incontournable pour le chercheur, même si la prudence est de mise devant des documents profondément marqués par l'idéologie nationaliste, et qui ont comme objectif principal la légitimation du combat mené par le Khoyboun. Qui plus est, grâce à ces documents, les dirigeants du Khoy - boun sont devenus des héros, hors de toute analyse critique, et ont nourri l'imaginaire national des nouvelles générations de nationalistes kurdes.

Parallèlement, l'exil des intellectuels kurdes dans les territoires sous Mandat français en Syrie et au Liban, explique la position centrale de la France, et dans une moindre mesure celle de la Grande-Bretagne dans la production d'archives diplomatiques largement inexploitées, concernant les activités du Khoyboun entre 1927-1944.

Pour ces raisons, nous avons voulu faire un double travail. D'une part, nous avons mis en valeur des documents, pour la plupart inédits, élaborés par le Khoyboun et par les services de renseignements français et britanniques. D'autre part, nous avons introduit, à l'aide des archives, mais aussi de commentaires, des éléments qui invitent à une relecture sur la portée réelle des activités du Khoyboun dans l'évolution du nationalisme kurde de l'entre-deux-guerres. De la sorte, nous espérons avoir contribué à poser les bases pour une meilleure connaissance, plus proche de la réalité et plus éloignée des mythes, de l'organisation qui transforma à jamais le nationalisme kurde en Turquie.

La formation du Khoyboun au Liban

Après l'écrasement de l'insurrection de Cheikh Saïd en 1925, le gouvernement d'Ankara envisage la réalisation d'un programme de déportations de tribus kurdes vers l'ouest du pays, afin de vider les provinces kurdes de ses éléments les plus dangereux. En même temps, les membres des clubs pro-kurdes basés à Istanbul se voient contraints à l'exil, fuyant la répression du nouveau régime turc. Alors qu'une partie de ceux-ci se réfugient en Irak, d'autres cherchent la protection de la France au Levant.

En terre d'exil, certains intellectuels kurdes travaillent pour la reconstitution des associations pro-kurdes. Le Congrès de fondation du comité réunit, en octobre 1927, des représentants de quatre partis et associations kurdes, dans la ville libanaise de Bihamdun^[2]. Parmi les participants au congrès se trouvaient : Djeladet Bedir Khan, Kamuran Bedir Khan, Memdouh Selim, Mustafa Chahine, Fehmi Licî, Cheikh Mehdi (le frère de Cheikh Saïd), Karim Suleymani, Emin Agha des Raman, Hadjo Agha et Khurshid bey^[3]. Après quelques débats, les diri-

geants de l' *Association pour le relèvement du Kurdistan*, le *Parti national kurde*, le *Comité de l'indépendance kurde* et le *Comité social kurde*, décident, le 5 octobre, la fusion en une seule organisation «nationale» : la Ligue Khoyboun.

La Ligue Khoyboun représente la matérialisation du «mariage contre-nature» entre d'une part, une intelligentsia occidentalisée et d'autre part, les représentants du monde traditionnel kurde. En effet, des intellectuels, ex-officiers, aghas, cheikhs et chefs de tribus vont se côtoyer au sein du Khoyboun et élaborer une nouvelle syntaxe nationaliste commune, afin de lutter contre le régime kémaliste. Les chefs de tribus kurdes réfugiés en Syrie, mais originaires de Turquie, sont particulièrement visés par les efforts de propagande des dirigeants de la ligue Khoyboun, car l'on suppose qu'ils sont plus sensibles aux arguments anti-kémalistes. Cependant, cette alliance ne va pas de soi. Elle nécessite un effort considérable, de la part des intellectuels kurdes, pour adapter le discours nationaliste de type européen à l'univers mental des représentants du monde traditionnel kurde. Le serment de fidélité à la cause kurde^[1], formulé par la Ligue Khoyboun, constitue un bon exemple de cette tentative d'adaptation de l'ethos national aux particularités des milieux tribaux.

D'après les diverses listes élaborées par les services de renseignement, nous pouvons affirmer que le noyau du Khoyboun, lors de sa création, est formé par Djeladet Bedir Khan (1893-1951), Kamuran Bedir Khan (1895-1978), Sureya Bedir Khan (1883-1938), Memdouh Selim (1897-1976), Mehmed Chukru Sekban (1881-1960), Ihsan Nouri (1893-1976), Ali Ilmi (1880-1964), Fehmi Licî (1887-1967) Hadjo Agha (1888-1940), Emin Raman (Emin Perikhane, ?-1928), Bozan (1895-1968) et Mustafa Chahine (?-1953), Cheikh Abdurrahman Garisî (1869-1932) et Rifat Mevlazande (?-1930). L'arrivée de nouveaux réfugiés kurdes en

1929 donne un nouvel élan à l'organisation nationaliste. Parmi ces derniers se trouvent Ekrem Djemil Pacha (1891-1974), Kadri Djemil Pacha (1892-1973), Osman Sabri (1905-1993), Ehmed Nafiz Zaza (1902-1968) Arif Abbas (1900-1984) et Chewket Zulfi (1899-?).

En plus du caractère mixte, «modernisateur-traditionnaliste», du comité kurde, nous pouvons souligner également l'origine géographique assez restreinte de ses membres : le triangle Kharpout-Bitlis-Botan. Sur le plan religieux, excepté Nuri Dersimi, qui arrive en Syrie en 1937, les Kurdes alévis sont absents de la Ligue Khoyboun. Dès lors, nous pouvons affirmer que le Khoyboun se consolide, malgré lui, comme le berceau d'un nationalisme kurde qui représente surtout les régions habitées par les Kurdes de dialecte kurmandji, en dépit de la présence de quelques zazaphones de confession sunnite.

L'organisation du mouvement

Les querelles entre le clan des Bedir Khan et celui de Seyyid Abdulka-dir, au sein du Kurdistan Teali Cemiyeti, l'échec des initiatives diplomatiques auprès des puissances occidentales entre 1919-1923, et le manque de coordination des forces kurdes lors de la révolte de Cheikh Saïd, semblent avoir marqué les esprits des dirigeants de la Ligue Khoyboun. Afin d'éviter les erreurs du passé, les membres du nouveau comité kurde veulent se doter de structures internes plus solides, en attachant une grande importance à l'unité d'action et à la discipline «de parti». Ainsi, selon les statuts de la Ligue Khoyboun (doc. 2), chaque membre est tenu de s'engager à une obéissance absolue face aux décisions prises par l'organisation pour «le bien de la nation». Dans le cas contraire, ils sont passibles de sanctions allant jusqu'à la peine de mort. Toujours dans l'idée d'éviter un éparpillement des activités de l'asso-

ciation, le texte fondateur de la Ligue Khoyboun établit explicitement que tout membre doit s'abstenir d'entreprendre un quelconque projet individuel sans le consentement de la société.

Sur le plan organisationnel, la Ligue Khoyboun se divise en un bureau central, des divisions, des branches et des délégations. Les diverses branches sont elles-mêmes subdivisées en sections ^[4]. Le bureau central s'octroie le droit de réviser ou reporter les décisions prises par le Congrès, ainsi que la tâche de surveiller les activités des diverses subdivisions de l'organisation. D'après les statuts la Ligue Khoyboun s'est donc dotée d'une organisation interne assez rigide et très centralisée. Pourtant, les clauses rédigées par les fondateurs du comité reflètent plus les aspirations de l'élite kurde que la pratique car en réalité, l'organisation du Khoyboun ne fut jamais aussi rigide que le laisseraient croire les statuts. Les congrès n'eurent à aucun moment le caractère d'assemblées représentatives qu'avaient cherché à leur donner les fondateurs de l'association. Ce fut, tout au plus, des réunions de notables, spontanées et sans périodicité.

Même son de cloche en ce qui concerne le nombre des branches et sections du Khoyboun. Les rapports et dépêches des services de renseignements français (doc. 3) et britanniques (doc. 4/5) se sont efforcés d'énumérer et d'identifier les membres actifs dans la région. Or, certaines listes élaborées par ces services sont fondées sur des informations fournies par les membres du Khoyboun eux-mêmes, qui ont intérêt à doper l'importance organisationnelle et numérique du Comité kurde. Certes, on ne peut pas nier l'existence d'antennes du Comité, dans des pays comme la Jordanie ou l'Égypte. De même, le Khoyboun tente de s'implanter en Irak, comme un chef kurde yézidi l'avouera aux autorités britanniques (doc. 6). Enfin, nous savons aussi que Sureya Bedir Khan se rendit aux Etats-Unis afin de mobiliser la communauté kurde de Detroit (doc. 7)

en faveur de la cause kurde. Toutefois, devant les difficultés rencontrées, le Khoyboun se consolide uniquement dans le territoire du Levant.

Il est évident que les autorités françaises auraient pu faire avorter dès le départ toute activité de la Ligue Khoyboun si elles l'avaient souhaité. D'après les documents dont nous disposons, les services de renseignements sont au courant des activités subversives du comité kurde. Les voyages et contacts de ses membres sont surveillés. En outre, ces mêmes services disposent d'informateurs «officiels» au sein de la Ligue Khoyboun, notamment Memdough Selim et Djeladet Bedir Khan, ainsi que des espions parmi la communauté kurde et arménienne. Or, la puissance mandataire au Levant suit, vis-à-vis de la Ligue Khoyboun, une ligne politique très fluctuante. Le Sérail est conscient que les groupes d'opposition kurde au régime kémaliste peuvent s'avérer utiles dans certaines circonstances. Ainsi, lors des négociations franco-turques sur la délimitation de la frontière turco-syrienne, la «carte kurde» a été «découverte» par les responsables du Mandat.

De plus, la France doit tenir compte de la «susceptibilité» des Kurdes du Levant, devenus essentiels pour les projets de colonisation et de mise en valeur de la Djézireh syrienne. Toutefois, dans les moments de haute tension franco-turque, la France prendra toujours le parti d'Ankara en détriment des nationalistes kurdes.

Le Khoyboun et l'alliance kurdo-arménienne

Le Khoyboun prend très vite un caractère kurdo-arménien. Lors du premier congrès, tenu à Bihamdun, Vahan Papazian est présent. De même, Ador Lévonian et Vahan Papazian participent au congrès du 29 mars 1928, réuni à l'Hôtel Central d'Alep^[5]. D'autres membres du Tachnak

travaillent également en étroite collaboration avec le comité kurde, collaboration confirmée par un traité, prônant la libération des deux patries sœurs, signé en octobre 1927 à Beyrouth, entre le parti arménien Tachnak et le comité kurde Khoyboun (doc. 8). Selon ce texte, les deux parties reconnaissent réciproquement les droits à l'indépendance du Kurdistan et de l'Arménie unifiée, tandis que la délimitation des frontières entre les deux nations aurait lieu d'après le nombre des populations indigènes kurde et arménienne d'avant-guerre, et d'après les principes ethniques et juridiques proclamés par le Traité de Sèvres.

Selon l'accord, le parti arménien s'engage à faire de la propagande en faveur de la cause kurde auprès des puissances et opinions publiques occidentales; à fournir «provisoirement» de l'aide économique et matérielle au Khoyboun; à établir des relations diplomatiques, afin de rallier un Etat à la révolte kurde; à désigner un représentant permanent au sein du Khoyboun, pour maintenir la liaison entre les deux organisations; à joindre ses forces militaires aux «troupes d'opérations kurdes»; et enfin, à former les «organiseurs, propagandistes et techniciens kurdes». En revanche, aucune clause n'engage seule la Ligue Khoyboun, ce qui constitue une preuve des carences organisationnelles du comité kurde en exil. Comment expliquer cette alliance ?

Tandis que les Arméniens ne peuvent plus compter sur l'aide des comités tachnakis depuis l'intérieur de la Turquie, le mouvement kurde au Levant peine à trouver des ressources économiques et matérielles, en vue de continuer ses activités subversives contre le gouvernement kémaliste. En revanche, le Khoyboun dispose d'une liaison avec les tribus kurdes révoltées contre le centre. L'alliance kurdo-arménienne de 1927 prend alors un caractère hautement stratégique.

Quoi qu'il en soit, et en dépit d'une certaine méfiance entre les deux

organisations, l'aide apportée par le Tachnak est très importante. Les militants du Tachnak se chargent de la recherche de fonds pour le comité Khoyboun et la révolte de l'Ararat. Vahan Papazian aurait fourni la Ligue avec 20000 dollars^[6], tandis que le comité Tachnak de France aurait expédié 30000 fusils par petits cargos grecs^[7]. Des Arméniens assurent en partie l'approvisionnement en armes et munitions des révoltés de l'Ararat à partir de Tabriz, où le Tachnak possède, par ailleurs, une petite fabrique d'armement.

Du côté des activités diplomatiques, le Tachnak tente d'obtenir, sinon un appui clair du gouvernement persan à la révolte de l'Ararat, du moins sa stricte neutralité. Le parti Tachnak défend la cause kurde également auprès de l'opinion publique occidentale et dans des forums internationaux, ce qui donne lieu à la seule condamnation publique du régime turc, réalisée par la IIe Internationale Socialiste, réunie à Zurich en 1930^[8].

Grâce à l'entente kurdo-arménienne, le Khoyboun gagne en importance auprès des pays occidentaux et moyen-orientaux. Cependant, l'alliance du Khoyboun avec le Tachnak a aussi des «coûts» pour l'organisation kurde. Le plus important est sans doute l'entente manquée avec le comité Rowanduz d'Irak^[9]. En effet, une fois constituée, la Ligue Khoyboun cherche la collaboration de certains chefs kurdes d'Irak, véritable centre de l'activité kurde à partir de 1920. Paradoxalement, les négociations entre les deux comités kurdes sont assurées par Vahan Papazian, à la fois au nom de la Ligue Khoyboun et du parti arménien Tachnak. Cependant, le comité Rowanduz voit avec d'un mauvais œil la subordination et la dépendance des nationalistes kurdes envers la direction du parti Tachnak. En outre, le comité considère que Papazian reste trop vague quant aux objectifs politiques et territoriaux du parti arménien, comme aux éventuels appuis extérieurs à l'insurrection

kurde. Pour ces raisons, le comité Rowanduz renonce à sceller une alliance avec le Khoyboun, bien qu'il s'engage à ne pas interférer dans les relations entre le comité kurde, guidé par les Bedir Khan, et le Tach-nak.

Programme et doctrine du Khoyboun

Officiellement, la mission du Khoyboun, en 1927, consiste uniquement à réunir de l'argent pour secourir les déportés et les réfugiés kurdes, et à fonder un journal rédigé en kurde et en français. Pourtant, les vrais objectifs du comité sont affichés rapidement, à l'aide des brochures de propagande (doc. 9) : lutte contre les Turcs pour former sur leur territoire un foyer national kurde ; action commune avec les Arméniens ; pas de collusion avec les anti-kémalistes partisans du Califat, dont le succès n'offrirait pas de gages suffisants à l'indépendance kurde ; bonnes relations avec l'URSS, la Perse et l'Irak en vue d'assurer leur neutralité ; recherche de l'appui d'une grande puissance (la France ou, à défaut, la Grande-Bretagne).

Afin de mieux propager le programme du Khoyboun, la charte de l'organisation kurde (doc. 2) mentionne explicitement la nécessité d'utiliser les moyens les plus modernes qui existent à l'époque, tels les gramophones, le cinéma ou la lanterne magique. Nous avons également trouvé, après la révolte de l'Ararat, dans la correspondance des autorités mandataires françaises (doc. 10), l'interdiction de deux disques chantés en kurde par Saïd Agha Jisraoui. Enregistrés par la Société orientale des disques Sodwa d'Alep, ils traitent tous les deux de la révolte de Cheikh Saïd de 1925, et de l'indépendance du Kurdistan.

La propagande écrite, quant à elle, sera menée dans des publications (brochures, tracts, pamphlets). Cette propagande est cependant à «géo-

métrie variable», car les thèmes mis en avant, et les langues utilisées, changent en fonction du public ciblé. Cette démarche est parfaitement illustrée dans une lettre de Sureya Bedir Khan à Kamuran Bedir Khan, interceptée par la Sûreté Générale (doc. 11), alors que le premier prépare la publication de la brochure *La Question kurde, ses origines et ses causes*. Sureya Bedir Khan explique que «la brochure en langue persane traitera de la question de la race aryenne qui est en train de s'affaiblir et de disparaître de jour en jour. Pour pouvoir conjurer ce danger il faudrait constituer une Confédération aryenne et pour cela la Perse est invitée à présider cette confédération». En revanche, la brochure en arabe traitera «de nos multiples services rendus à la cause islamique et arabe». Enfin, la brochure en français «traitera de notre histoire, notre situation géographique et économique, (...) l'histoire de nos révolutions et insurrections (...) l'opinion des étrangers sur nous et le devoir incombant à l'Europe civilisée»^[10].

Dans le domaine diplomatique, la tâche réalisée par les Bedir Khan ressort plus particulièrement. Entre 1928-1929, Sureya Bedir Khan entreprend des contacts avec différents gouvernements, lors d'un long voyage qui le conduit à Rome, Philadelphie, Paris et Londres. Djeladet Bedir Khan, quant à lui, se rend en Irak et en Iran afin de sceller de nouvelles alliances.

Quant à la doctrine nationaliste élaborée par la Ligue Khoyboun, nous pouvons y voir quelques similitudes avec les idées pro-kurdes défendues par le *Kurdistan Teali Cemiyeti*. Cette similitude s'explique notamment par la présence au Khoyboun de dirigeants qui ont fait leurs premières armes au sein des clubs kurdes ottomans. Ainsi, les membres de la Ligue Khoyboun ne défendent pas systématiquement des positions indépendantistes. S'inscrivant dans un certain *continuum* culturel qui avait déjà fait ses preuves durant la période ottomane, les dirigeants kurdes

démontrent en plusieurs occasions la volonté de renégocier un contrat tacite avec le centre. En ce sens, la possibilité de se conformer à une autonomie à l'intérieur de la Turquie n'est pas une option exclue par l'élite kurde, comme le suggère la *Lettre ouverte* de Djeladet Bedir Khan au président de la République turque, Mustafa Kemal ^[1]. Kamuran Bedir Khan (doc. 12) aurait tenu des propos similaires lors d'une rencontre tenue, en 1932, avec le consul de Turquie à Beyrouth.

La continuité du discours pro-kurde se manifeste également par les thèmes chers à l'élite kurde, formée dans les associations ottomanes d'Istanbul. Disciples des théories positivistes et organicistes européennes du XIX^{ème}, les dirigeants du Khoyboun expriment leur volonté de ramener les Kurdes vers la civilisation occidentale, ainsi que la nécessité de moderniser la société kurde «par le haut». Mais le Khoyboun insiste sur cet aspect en réaction à la propagande kémaliste, qui prétend apporter la «civilisation» au Kurdistan. Alors que le discours officiel turc qualifie le nationalisme kurde et, par extension, tout signe de kurdicité, de «réactionnaire», «récalcitrant à la civilisation», pour l'intelligentsia kurde, il faut contester le discours nationaliste turc, voire inverser les rôles et démontrer au «monde civilisé» que ce sont les Turcs, et non pas les Kurdes, qui se situent en dehors de la civilisation. Dorénavant, les Turcs sont les «ennemis», des «barbares» de «race mongole», tandis que les Kurdes sous le joug des kémalistes se trouvent du côté des victimes, s'érigeant en une nouvelle «nation martyre», avec «statistiques» (doc. 14) à l'appui.

Cette syntaxe et symbolique de contestation qui, en apparence éloignent toute perspective de négociation avec le gouvernement turc, peut aussi s'expliquer par une stratégie de l'intelligentsia kurde d'instrumentalisation de la violence, afin de créer une identité mise à mal. En effet, les alertes lancées par le Khoyboun auprès des Kurdes appe -

lant à la résistance armée visent à contrebalancer les projets d'assimilation du gouvernement turc, et en même temps à réveiller la «conscience nationale kurde». Conscients de ce que la résistance armée provoquera de nouveaux massacres, les dirigeants du Khoyboun espèrent que les sacrifices réels des Kurdes feront de leur communauté imaginée, la «nation kurde», une communauté existentielle (doc. 15/16). De sorte que le «nous», le «groupe kurde», pourra prendre corps comme groupe existentiel, même dans la défaite.

La tâche du Khoyboun est également importante dans la consolidation des mythes nationaux, tels les origines du peuple kurde. En effet, la «découverte» des Mèdes, fondateurs d'un empire sédentaire dans l'est de l'actuel Iran, comme ancêtres des Kurdes, permet d'établir une filiation historique et de réclamer une place pour les Kurdes dans l'humanité. Il est intéressant de souligner que pour les élites kurdes et turques, il s'agit bien d'un conflit d'imaginaires redoutable, car la légitimité de leurs discours respectifs, et du pouvoir dans le cas turc, est en jeu. Ainsi, par exemple, lors de la réunion confidentielle entre le consul turc et Djeladet Bedir Khan, tenue en 1935 à Beyrouth (doc. 17), les thèses défendues par Chukru Mehmed Sekban^[12] et par Massoud Fany^[13] (doc. 18), dans leurs ouvrages respectifs, marqués par l'embrassement des thèses officielles turques sur l'Histoire, deviennent un des thèmes chauds de la discussion. Cet accrochage autour des thèses sur les origines des Kurdes nous permet de parler d'une certaine interrelation, voire interdépendance, entre la symbolique de l'Etat et celle des groupes «réfractaires».

À travers des documents tels la *Lettre ouverte* adressée à Mustafa Kemal, Djeladet Bedir Khan serait parvenu à faire sa place en tant qu'interlocuteur crédible vis-à-vis de l'Etat turc, si bien que son discours historiographique sur la nation kurde est en quelque sorte légitimé par les dirigeants kémalistes. C'est du reste pour faire table rase d'une symbo-

lique qui devient gênante pour les idéologues turcs, que le consul fait des propositions successives de rentrée en Turquie.

Enfin, la Ligue Khoyboun cultive, dès la fin des années 1920, l'image du Kurde tolérant et guère fanatique, proche du type occidental, dans les brochures de propagande destinées à l'opinion publique européenne. Les Bedir Khan s'emploient à démontrer la compatibilité entre l'idéal religieux et l'idéal national, entre l'islam sunnite (majoritaire parmi les Kurdes) et l'adoption des caractères latins, entre l'islam et le progrès, entre l'attachement de la femme kurde aux traditions et sa proximité avec la femme occidentale.

Le Khoyboun et la révolte de l'Ararat (1927-1931)

Alors que l'intelligentsia kurde réfugiée au Levant se prépare à donner naissance au Khoyboun, Ihsan Nouri se rend en Turquie, dans la région insoumise de l'Ararat^[14]. Malgré son absence, Ihsan Nouri est nommé par le comité central du Khoyboun «Commandant général des forces kurdes» tandis que Bro Heski Tello^[15] est investi «Chef de l'administration civile» dans la région «libérée».

Ihsan Nouri regroupe tous les Kurdes repliés dans la montagne, ainsi que les rescapés des déportations, et assure une certaine discipline militaire parmi les hommes de la tribu Djelali. Ihsan Nouri s'investit également dans la formation d'un «esprit national» parmi les combattants kurdes : il hisse le drapeau du Kurdistan dans le centre des insurgés, compose un hymne national et publie un journal, Agri, avec peu de moyens, afin de donner à connaître la cause nationaliste. Ihsan Nouri et Bro Heski Tello tentent ainsi de donner à la zone libérée par les rebelles kurdes, l'allure (doc. 19) d'une administration étatique. De son côté,

le Khoyboun, en tant que bureau de propagande de la révolte, cherche des appuis extérieurs.

Comme nous l'avons vu, le Khoyboun s'engage explicitement à ne pas compromettre l'intégrité territoriale des États voisins, en particulier celle de l'Irak et de la Perse. Plus encore, Sureya Bedir Khan tente, en 1929, de convaincre la Grande-Bretagne (doc. 21) de soutenir le mouvement kurde. Restée sans réponse, la requête du comité kurde est couplée à des démarches similaires de Roupen Ter Minassian auprès de la Grande-Bretagne, dont on espère obtenir, sinon un appui militaire, du moins l'autorisation d'utiliser le territoire irakien pour approvisionner les rebelles kurdes en armes et munitions. Toutefois, la proposition de Roupen Ter Minassian est considérée par ses interlocuteurs comme simplement «ridicule»^[16].

Entre-temps, l'offensive turque, ajoutée à l'attitude hostile adoptée par l'Union soviétique et la Perse, ainsi que l'insuffisance des provisions des rebelles kurdes, conduisent Ihsan Nouri à évacuer les blessés et les femmes en Perse, tandis que le commandant kurde se replie avec le reste des troupes. Toutefois, face aux attaques des troupes persanes, et pour ne pas exposer la colonne de blessés, Ihsan Nouri préfère mettre bas les armes et se rendre^[17].

Devant la gravité de la situation, les dirigeants du Khoyboun décident d'entreprendre une action militaire sur la ligne de démarcation de la frontière turco-syrienne, afin de faire diversion auprès des troupes turques. En outre, les rumeurs sur d'éventuels soulèvements spontanés dans différentes régions du Kurdistan turc, laissent penser au Khoyboun qu'après les premières victoires kurdes, la révolte générale s'étendra à Diyarbakir et constituera une menace «peut-être décisive sur les arrières des troupes turques engagées au Kurdistan»^[18].

Le projet d'action commune prévoit l'envoi de contingents armés en territoire turc dans cinq directions : vers Egié Khan, un détachement dirigé par Hadjo Agha et Djeladet Bedir Khan ; vers Mardin, un détachement commandé sous les ordres des fils de Djemil Pacha ; un autre vers Virancheir pour les partisans des fils d'Ibrahim Pacha ; un vers Urfa pour les partisans de Mustafa et de Bozan Chahine. Enfin, Osman Sabri est chargé de se rendre secrètement à Dersim. Le comité Khoyboun décide de réaliser l'incursion en territoire turc dans la nuit du 4 au 5 août, et remet des drapeaux kurdes aux différents chefs ^[19].

Pourtant, le plan établi n'est pas respecté. Ainsi, Mustafa et Bozan Chahine n'ont pas marché. De leur côté, les fils d'Ibrahim Pacha, au lieu de pénétrer en Turquie, se présentent au Commandant d'armes de Ras al Ain, pour lui demander la permission de franchir la frontière avec leur contingent de rebelles kurdes. Devant la désapprobation de l'officier français, les deux frères se retirent. Le groupe d'Ekrem et Kadri Djemil Pacha, après s'être trouvé à seulement 15 km de Mardin, et «ayant trouvé leurs amis trop faibles pour engager une action sérieuse contre les Turcs», décide de retourner en Syrie ^[20]. Lorsqu'il s'avère que les groupes des Chahine bey et des fils d'Ibrahim Pacha n'ont pas suivi le plan préétabli, Hadjo Agha renonce à avancer. Sans l'appui d'hommes armés, Djeladet décide aussi de rentrer en Syrie.

L'opération lancée par le comité central du Khoyboun se termine donc par un cuisant échec, dont le prestige de cette organisation parmi les Kurdes de Syrie, souffrira par la suite. De surcroît, le mouvement nationaliste kurde en Syrie se voit bouleversé en raison des décisions prises à son égard par les autorités mandataires, pressées par les protestations officielles du gouvernement turc. Les fils de Djemil Pacha, Hadjo Agha et ses fils, sont éloignés du Nord syrien et expédiés à Damas pour une durée indéterminée. Djeladet, Kamuran Bedir Khan et Memdough

Selim se voient interdit l'accès aux territoires situés à l'est de l'Euphrate. Quant à Mustafa et Bozan Chahine, malgré leur inaction, ils sont mis en résidence surveillée à Alep. De même, les fils d'Ibrahim Pacha sont assignés à résidence à Hassetché. Sureya Bedir Khan, en possession d'un passeport égyptien, est expulsé des pays du Levant. Quant à Osman Sabri, il se réfugie en Irak, de peur d'être puni par les autorités mandataires ou d'être livré à la Turquie.

Malgré la défaite de 1930-1931, les propagandistes du Khoyboun continuent de s'appuyer sur les chefs tribaux et religieux, avec l'espoir de voir naître de nouveaux foyers de résistance. Ainsi, en 1932, le comité central tente de faire parvenir des lettres (doc. 15) aux chefs des «secteurs» et des pamphlets adressés à la population de la région de Van en l'invitant à prendre les armes. Pourtant, les tensions internes au Khoyboun, la répression du gouvernement turc au Kurdistan et les divisions tribales empêchent la réédition d'une révolte dotée d'une direction nationaliste.

Parallèlement aux procédures judiciaires contre les chefs des rebelles kurdes, le ministère de l'Intérieur élabore un projet de loi, n° 2237 du 5 mai 1932, répartissant en quatre zones la population turque. A l'arrière-plan de ce programme se trouve l'idée d'une évacuation partielle du Kurdistan, afin d'éviter de nouvelles insurrections contre le centre. En dépit des mesures coercitives vis-à-vis des Kurdes, le gouvernement d'Ankara semble avoir hésité quant à la ligne à prendre pour régler la question kurde. Ainsi, le projet de loi du 5 mai 1932 n'entre pas tout de suite en vigueur. Les journaux turcs et arabes de l'époque font état d'une offre d'amnistie pour les dirigeants du Khoyboun. Dans ce contexte de détente, le consul de Turquie au Liban demande à rencontrer Kamuran Bedir Khan (doc. 13). L'entrevue a lieu le 4 décembre 1932 à Beyrouth. Le consul turc aurait déclaré qu'Ankara serait prête

à faire certaines concessions telles l'abrogation de la loi sur la déportation et la suppression des tribunaux d'exception. Or, cette ouverture du consul turc n'est pas confirmée par l'élite nationaliste à Ankara où, au contraire, l'on jette les bases de la politique d'assimilation culturelle des Kurdes.

Crise et réveil du Khoyboun

L'échec de l'intervention du Khoyboun en août 1930 prépare le terrain pour une remise en cause de la stratégie militaire. L'ensemble des événements démontre l'inutilité des révoltes sporadiques contre la Turquie sans le soutien d'une grande puissance. En revanche, ses dirigeants estiment qu'une tâche singulièrement urgente peut être accomplie malgré les difficultés du moment : la consolidation du sentiment de communauté kurde par la restauration de la langue, le développement de l'instruction en kurde et la renaissance de la littérature populaire.

De la sorte, les intellectuels kurdes cherchent à exorciser la segmentation du groupe en dotant les Kurdes d'une conscience nationale, autrement dit, à créer des «vrais Kurdes», connaisseurs de leur langue et de leur passé. Cet objectif est exprimé dans un des tracts (doc. 21) du Khoyboun, datant probablement de 1932, et qui annonce le passage vers les activités culturelles. Pour ce faire, le Khoyboun soutient les frères Bedir Khan et veut articuler autour de lui un réseau de sociétés philanthropiques, qui servent d'appuis économique et social pour la publication de revues culturelles et de manuels scolaires. La première initiative dans ce sens arrive en 1932 (doc. 22), avec la fondation, à Hassetché, de la *Société de bienfaisance pour l'aide des pauvres kurdes de la Djézireh*.

Or, le glissement des activités politico-militaires vers les activités culturelles se produit dans un contexte de crise au sein du mouvement kurde en Syrie. D'une part, la Ligue Khoyboun est témoin d'une rivalité entre deux camps : d'un côté, les membres de la famille Bedir Khan et ses sympathisants, et de l'autre côté, les membres de la famille Djemil Pacha avec ses partisans. Cette rivalité ne trouverait pas ses racines dans un différend idéologique, mais plutôt dans un conflit de personnalité et de prestige^[21]. L'issue de la confrontation se traduit en 1933 par le départ de Djeladet et Kamuran Bedir Khan de la Ligue Khoyboun, suite aux accusations du clan des Djemil Pacha contre Kamuran, soupçonné d'avoir dépensé des fonds du comité kurde à des fins privées^[22].

D'autre part, la rupture du Tachnak avec le Khoyboun est déterminante dans le déclenchement de la crise, car le comité kurde dépendait largement de l'apport arménien dans les domaines financier, logistique et diplomatique. Sans le soutien du Tachnak, le Khoyboun se voit privé de ces atouts et perd rapidement sa notoriété politique. Enfin, devant un Etat de plus en plus fort comme la Turquie, et l'alliance des acteurs régionaux contre tout mouvement autonomiste kurde, le Khoyboun entre en 1933 dans une phase de veille, par son incapacité à se doter de nouveaux objectifs et de nouveaux moyens d'action.

Pourtant, l'incertitude suscitée par l'évolution de la Seconde Guerre mondiale et du Mandat français favorise le réveil de la Ligue Khoyboun. Les leaders réfugiés en Syrie sont convaincus qu'ils traversent une phase critique de leur histoire, de laquelle ils doivent tirer parti. Dès lors, ils entrent en contact avec les agents des différents pays et réalisent un important travail de diplomatie secrète auprès d'eux. Ce faisant, les nationalistes kurdes côtoient les puissances mondiales représentant les trois grandes idéologies du moment : le libéralisme

(Grande-Bretagne, Etats-Unis, France), le fascisme (Italie, Allemagne) et le communisme (Union Soviétique). Or, l'intérêt premier des nationalistes kurdes n'est pas l'idéologie que les puissances engagées dans le conflit mondial représentent, mais la recherche d'un soutien politique et/ou militaire à la création d'un état autonome kurde en Turquie.

Selon les services de renseignements alliés, les Allemands prennent contact avec les Kurdes dès le début de la guerre. Les agents allemands déploient une propagande auprès d'eux, insistant sur le fait que, puisque la Turquie est alliée par un traité à la Grande-Bretagne et à la France, ils n'ont rien à attendre des Alliés, et qu'il est donc dans les intérêts des Kurdes de suivre la politique de l'Axe. Après la défaite de la France, la commission allemande en Syrie, présidée par W.O. Von Hentig, prend contact avec Khalil ibn Ibrahim Pacha ^[23]. La mission allemande rencontre aussi Kamuran Bedir Khan. Les projets allemands (doc. 23) demandent néanmoins une nouvelle entente entre Kurdes et Arméniens. Dans ce dessein, les Allemands auraient promis d'assurer l'indépendance du Kurdistan et de l'Arménie après la victoire allemande, à condition que les Kurdes et les Arméniens se conforment aux directives nazies et provoquent des troubles en Turquie.

Bien que nous n'ayons trouvé aucun document confirmant la signature d'un accord officiel entre Kurdes et Allemands, selon les Services spéciaux, certains représentants kurdes et arméniens se seraient mis au service de l'Allemagne pour préparer une rébellion kurde en Turquie, en 1942. Toutefois, les premières défaites significatives de l'armée de Hitler, l'orientation germanophile de la Turquie et l'activité de propagande des Britanniques auprès des dirigeants kurdes, conduisent le Khoyboun à couper les liens avec l'Allemagne et tenter, d'une part, de se réconcilier avec les Forces Libres Françaises, d'autre part, de nouer des liens avec la Grande-Bretagne.

La tendance anglophile s'impose alors au sein de la Ligue Khoyboun (doc. 24), fortement travaillée par quelques agents britanniques, qui laissent entendre que le gouvernement de Londres prévoit la création d'une entité autonome kurde qui regrouperait certaines régions de Turquie, de Syrie et d'Irak. Or, les hésitations de la Grande-Bretagne jettent un certain discrédit sur les nouvelles promesses, et aliènent une bonne partie des dirigeants kurdes de Syrie, qui entendent déjà les promesses venues de Moscou.

En effet, la propagande soviétique s'intensifie auprès des Kurdes à partir de la fin 1944. Ainsi, les slogans selon lesquels l'Union soviétique est une protectrice des minorités nationales opprimées et va libérer les Kurdes et les Arméniens sont de plus en plus fréquents ^[25]. Derrière ces activités, on trouve un service spécialement voué aux affaires minoritaires et attaché à la légation soviétique établie en Syrie depuis septembre 1944^[26]. Le travail de cet office devient important lorsque Molotov informe, en 1945, l'ambassadeur turc à Moscou, que les bonnes relations turco-soviétiques, dans le cadre du renouvellement du traité d'amitié de 1925, présupposent la cession de Kars et d'Ardahan à l'Arménie soviétique.

D'une manière générale, nous pouvons affirmer qu'entre 1944 et 1946, les milieux nationalistes kurdes de Syrie et du Liban sont, soit sympathisants passifs de la politique soviétique envers les Kurdes, soit ouverts à une participation active aux côtés de l'URSS, dans la mesure où les promesses d'un Kurdistan autonome deviendraient réalité. La sympathie des nationalistes kurdes du Levant pour l'URSS s'accroît considérablement après les contacts établis avec les représentants soviétiques, au début de 1945^[27]. Les dirigeants kurdes envoient à M. Solod, «ambassadeur» soviétique, cinq lettres demandant des précisions sur les promesses de libération du Kurdistan, avant de s'engager dans l'organisa-

tion d'une révolte kurde. Le résultat de ces pressions est la livraison d'un document politique portant la signature de Molotov, par lequel ce dernier s'engage, au nom de son gouvernement, à «soutenir diplomatiquement tout mouvement national kurde tendant à ressusciter l'ancien Etat Indépendant du Kurdistan»^[28]. Toutefois, ce soutien est soumis à certaines conditions, notamment l'engagement militaire des Kurdes de Turquie. Les délégués kurdes, conscients de ce qu'ils ne disposent pas d'une organisation clandestine en Turquie qui puisse organiser une révolte, et partagés par l'influence britannique, ne donnent pas une réponse claire à la légation soviétique attendant plus de précisions de la part de Moscou. La suite des événements rendra caduque tout espoir d'un éventuel pacte kurdo-soviétique.

La fin du Khoyboun

L'entrée en contact avec les agents de l'URSS laisse pourtant des traces et dans le mouvement nationaliste kurde et dans le nationalisme kurde. Nous pouvons parler, de fait, d'un changement de paradigme qui se traduit par une division entre les «vieilles» et «jeunes» générations de nationalistes kurdes. Comme au Kurdistan irakien, les jeunes générations se montrent plus disposées à collaborer avec l'URSS et à réaliser une rupture avec la politique traditionnelle des notables, marquée par la recherche d'une autonomie locale ou d'une protection d'une puissance occidentale. Elles ne s'inspirent plus de l'occidentalisme, mais du communisme et de la rhétorique des mouvements «progressistes» de libération nationale.

Ainsi, les nationalistes kurdes décident de créer une nouvelle association en 1945, la Ligue kurde (*Yekbûn û Azadî*, «Union et liberté»), afin de se substituer au Khoyboun qui disparaît sans se dissoudre. Malgré

la volonté de la Ligue kurde de rompre avec le passé, le nouveau comité ressemble très vite au Khoyboun, de par sa composition et son programme. Peu après sa création, les anciens dirigeants du Khoyboun, dont Kadri et Ekrem Djemil Pacha, s'intègrent au nouveau comité. De même, l'objectif principal de la Ligue kurde est de faire connaître au «monde civilisé» la «question kurde», et de présenter des revendications politiques à l'aide de mémorandums (27)^[29], de lettres et de cartes géographiques^[30]. Sans soutien extérieur, la Ligue kurde, à l'instar du Khoyboun, cesse peu à peu de faire parler d'elle.

Après une décennie de tâtonnements entre nationalistes kurdes et communistes syriens, la nouvelle génération de militants, déçue du manque de «sensibilité» du Parti communiste pour les demandes identitaires kurdes, va créer le Parti démocratique des Kurdes de Syrie en 1957, ouvrant ainsi une nouvelle page dans l'histoire des Kurdes de Syrie. L'amorce de cette nouvelle étape n'implique cependant pas l'oubli du travail de construction nationale réalisé par l'élite occidentalisée, et notamment par les frères Bedir Khan. La plupart des mythes et symboles de la doctrine nationaliste kurde, élaborée durant la première moitié du vingtième siècle, constitueront un héritage culturel et politique susceptible d'être réactivé en permanence, tout en l'adaptant aux besoins de chaque moment pour les «besoins de la cause».



Document n° 1

(Original et traduction du sermon de fidélité au Khoyboun et à la cause kurde)

Forum of Oath-Khoyboun Society

«I do hereby swear on my honour and religion that from the date of my signing this undertaking to a period of two years I do not use arms against any Kurd unless an attack is made by him on my life and honour or upon the lives and honour of those for whose safety I am responsible by family or national obligation, I do postpone to the expiry of these two years all blood feuds and other disputes, and do my utmost to prevent bloodshed among two Kurds on private matters.

Any Kurd who acts on contravention of this undertaking is regarded a traitor of his Nation, and the murder of every traitor is a duty».

«Je jure par mon honneur et ma foi que dès aujourd'hui et pour une période de deux ans, je ne prendrai pas les armes contre un Kurde à moins d'une attaque de sa part contre ma vie et mon honneur ou contre les vies et l'honneur de ceux qui se trouvent sous ma responsabilité de par les liens familiaux ou obligations nationales. Je laisse de côté durant deux ans toutes les querelles de sang et autres disputes, et je ferai mon mieux pour prévenir toute effusion de sang entre deux Kurdes à cause des affaires privées.

N'importe quel Kurde agissant contre cet engagement est considéré comme un traître à la Nation, et l'assassinat de tout traître est un devoir».

Document n° 2.

(Résumé des statuts de la Ligue Khoyboun)

Selon les statuts de la Ligue Khoyboun, «chaque kurde peut rejoindre le comité Khoyboun», à condition d'accepter le programme prévu par le «pacte national». Les conditions d'appartenance au Khoyboun sont pourtant très strictes car chaque membre est tenu également de s'engager à une obéissance absolue face aux décisions prises par l'organisation.

Sur le plan organisationnel, la Ligue Khoyboun veut se doter de structures très complexes et rigides ; elle se divise en un bureau central, des divisions, des branches et des délégations. Le bureau central est désigné par le Congrès. Toutes les décisions de tous les organes de la Ligue doivent être approuvées par majorité. Il est prévu d'organiser un Congrès annuel formé de délégués élus et auquel le bureau central rend compte de sa gestion. Les diverses branches sont elles-mêmes subdivisées en sections. Les chefs de ces formations locales sont nommés par le bureau central. Les délégations sont considérées comme des agences et des organes extraordinaires.

Le bureau central jouit, de fait, de nombreuses prérogatives. Il est érigé en seul pouvoir exécutif de l'association. Il peut envisager des changements dans l'organisation s'il le croit nécessaire et il se réserve le droit de nommer et de destituer les responsables des structures du comité kurde. Le bureau central s'octroie également le droit de réviser ou reporter les décisions prises par le Congrès ainsi que la tâche de surveiller les activités des diverses subdivisions de l'organisation. Enfin, le bureau central peut s'établir, si nécessaire, dans des pays étrangers afin de continuer son activité.

La Ligue Khoyboun accorde une attention particulière aux activités de propagande. D'après la charte de l'organisation, tout membre est tenu de faire de la propagande en faveur de «l'indépendance kurde et contre l'oppression et les atrocités turques qui devraient être connues par le monde civilisé». La propagande écrite sera menée par des publications (brochures, tracts, pamphlets) «arborant les qualités des héros kurdes et rappelant les atrocités turques du passé et du présent avec l'aide d'illustrations, cartes postales, albums et de matériel d'impression similaire».

La société Khoybûn

La race et le pays kurdes

Clauses extraites des règlements fondamentaux

OBJECTIFS

Le premier Congrès kurde s'est tenu le 5 octobre 1927, quand il a été décidé de former une société kurde du nom de « KHOYBÛN ».

L'objet de la Société est de sauver les Kurdes et leur pays de l'oppression turque, et de former un Etat kurde indépendant à l'intérieur de ses frontières naturelles et nationales.

Pour atteindre cet objectif, la société essaiera d'inciter chaque Kurde à la rejoindre, et entrera en relations avec tout autre élément, sur la base de l'assurance d'un avantage mutuel pour les deux parties.

CONDITIONS D'ADHESION

Tous les Kurdes peuvent rejoindre la société « KHOYBÛN », s'ils s'engagent à agir en accord avec le pacte national kurde, et à observer les règles et les clauses du Règlement. Tous les candidats devront payer leur inscription et une cotisation mensuelle ensuite.

Tous les candidats doivent, lors de leur acceptation dans la Société, jurer solennellement sur Dieu et leur honneur :

D'observer à la lettre et sans condition les décisions de la Société, prises pour le bien de la nation.

A renoncer à tout autre projet politique adopté auparavant.

A agir en stricte conformité avec les instructions de la Société visant à atteindre l'objectif national.

De chercher à étendre son pouvoir, mentalement et matériellement, pour garantir le succès de la Société.

De s'abstenir de mener tout projet sur sa seule initiative et sans le consentement de la Société.

D'observer un ordre strict dans la Société et jusqu'aux dernières minutes de sa vie, rester fidèle et loyal au pacte national.

Les délégués et les officiels de la Société qui introduiront des membres venus de l'extérieur leur feront prêter serment d'allégeance, avec une promesse écrite et signée par eux.

FORMATION

L'organisation de la Société est divisée en Quartiers généraux, Divisions, Branches et Délégations. Une Division est composée de plusieurs Branches. Les Branches qui ne sont pas directement rattachées à une Division sont liées directement au centre.

Les Divisions sont toutes administrées par un Conseil. Les membres du Conseil varieront en nombre selon la taille de la Division. Chaque Division sera contrôlée par un Président qui sera désigné par le Centre.

Les Branches seront administrées par leurs propres Conseils. Les membres des Conseil varieront en nombre selon la taille de la Branche. Le Président de la Branche sera désigné et approuvé par le Centre.

Un secrétaire, un comptable, un trésorier et un responsable

spécial pour la propagande seront élus parmi les Conseils des Divisions et des Branches. Ils devront exercer leurs fonctions en accord avec les instructions spéciales.

Les Délégations font partie des organisations extraordinaires de la Société. Les Quartiers généraux seront, quand cela sera requis, établis à l'intérieur et à l'étranger, et pourvus d'instructions en accord avec leur position.

PROPAGANDE

La propagande peut être menée de plusieurs façons. A partir du jour de leur admission, tous les membres sont chargés de faire de la propagande pour l'indépendance kurde et contre l'oppression turque et ses atrocités qui doivent être connues du monde civilisé.

La propagande peut être faite oralement et par écrit. La propagande orale peut être faite au moyen de chansons et de sonnets spéciaux, qui devront être composés et chantés par des chanteurs spéciaux et des derviches, parlant des atrocités turques, de la révolte kurde et de l'indépendance. Des nouvelles traitant des atrocités turques présentes et passées seront composées pour être publiées et récitées par les derviches et par d'autres personnes dans toutes les parties du Kurdistan. La propagande écrite sera menée par des publications affichant les belles qualités des héros kurdes et dépeignant les atrocités turques passées et présentes dans des illustrations imprimées, des cartes postales, des albums et autres impressions.

A cet égard, l'avantage sera aussi donné aux lectures, gramophones, cinéma, lanterne magique et autres méthodes.

La Société, comme le Quartier général, publiera un journal en kurde ou, si c'est nécessaire, en d'autres langues étrangères.

DISCIPLINE

Une stricte discipline sera observée dans la Société. Tous les membres devront exécuter les ordres sans soulever d'objections. S'il arrive que l'on contrevienne aux règles de la Société, cela sera communiqué au Conseil de présidence.

QUARTIER GENERAL

Le Quartier général est le pouvoir le plus haut et le seul pouvoir exécutif de l'organisation de la Société, et le seul à la contrôler. Le Quartier général a le pouvoir de changer l'organisation si nécessaire, modifier les centres des conseils s'il le faut, et a le droit de nommer les membres à leurs fonctions ainsi que de les démettre. Il n'y a pas de président représentant la Société au Quartier général.

Le Quartier général adoptera et exécutera toutes les décisions prises par le Congrès comme la constitution de la Société. Le Quartier général pourra, de son propre chef, réviser ou ajourner les décisions prises dans ce Congrès.

Les fonds de la Société seront détenus par le Quartier général ; aucune formation extérieure ni membre ne peut déboursier d'argent de sa propre initiative.

Toutes les formations de la Société doivent être soumises à l'inspection du Quartier général par toutes les méthodes qui conviendront.

CONGRES

Le Congrès se réunira une fois par an ou plus, ou moins, selon ce que les circonstances nécessiteront. Il sera composé de membres élus selon les décisions prises au Premier Congrès kurde, lequel se réunira aux lieux et dates fixés par le Quartier général.

Le Quartier général rendra compte de ses activités au Congrès quand il se réunira.

DIVERS

Ce règlement concerne seulement les organisations et les objectifs de la Société. Les diverses formations rédigeront leurs propres règlements régissant le programme des différents conseils, de la répartition des tâches et ce qui concerne les autres sujets.

Toutes les décisions prises au Quartier général, Divisions et Branches devront l'être à la majorité des Conseils.

Jusqu'à ce qu'un Deuxième Congrès se rassemble, le Quartier général est investi des amendements de ce règlement et de la rédaction de nouveaux règlements.



Document n° 3

(Liste française des membres et branches du Khoyboun)

- Comité central à Beyrouth** Président : - Kameran Ali Bedr-Khan
Membres : - Nismeddine ben Derviche Kibar
- Wahan Papazian
- Tarlaba Bey
- Khalil Bey, *cousin des Ber-Khan*
- Damas** Président : - Djeladet Ali Bedr-Khan
Membres : - Omar Agha Chemseddine
- Youssef Agha
- Osman Aroussi
- Ibrahim Chemdine
- Alep** Président : - Kadri Bey ben Djémil Pacha
Membres : - Hratch Papazian
- Moustapha Bey Chahine
- Bozan Bey Chahine
- Hamzi Effendi
- Memdouh Sélim
- Hassetché** Président : - Kadri Bey ben Djémil Pacha
Membres : - Mohamed Bey ben Djémil Pacha
- Hadjo Agha
- Hamza fils de Baker Kurdi
- Elias Effendi Dérikaoui
- Saleh Effendi
- Kaddour Bey
- Rassoul Agha
- Agop Simon
- Mardine (Turquie)** Président : - Ayyoub Millié Zadé
Membres : - Sahdo Agha Ghasso,
chef de la tribu «Mechkina»
- Djélal Bey Millié Zada
- Dr Zehiya Bey, *président
de la Municipalité de Mardine*
- Mahmoud Kerro,
chef de la tribu «Gheurs».

Zakho

Président : - Azem Bey député de Zakho
Membres : - Mourad Khan, *chef de la tribu Gohan*
- Mohamed Hassan
- Levon Pacha
- Saïd Pacha

Revandouz

Président : - Cheikh Barzane
Membres : - Ismail Bey
- Saïd Hussein Husseini, *directeur du journal kurde Zarikurmendjé*
- Abdullah Bey, *cousin de Saïd Taha*

Paris

Représentant : - Chérif Pacha

Détroit Michigan

Président : - Dr Soureya Bey Bedr Khan
Membres : - Nadji Bey
- Djamal Bey

Londres

Président : - Raouf Bey, *ex-Président du Conseil des Ministres en Turquie*
Membres : - Adnan Bey
- Mihran Khanoum

Document n° 4

(Liste britannique des membres et branches du Khoyboun)

554

2	1	ins	1	2
PUBLIC RECORD OFFICE				
Ref: AIR 23/414				

Please note that this copy is supplied subject to the Public Record Office's terms and conditions and that your use of it may be subject to copyright restrictions. Further information is given in the terms and conditions of the supply of Public Records. Refer to the Public Record Office website for the appropriate Ordering Guides.

SECRET.
Reference:-
I/36.

Special Service Office,
Sulaimani,
Kurdistan.

28. November 1928.



To:- Air Staff Intelligence,
Air Headquarters,
Baghdad.

MEMORANDUM.

Jamiyat-i-Khoybun.

I have been unable to obtain much news of the above, lately, owing to the member of it, who is my informant having been absent in Halabja owing to some lawsuit.

1. He was urgently summoned a few days ago to Sulaimani, and has now been despatched to Piran. Before leaving he gave me a full list of members in Sulaimani to date, and such as he knew elsewhere. They are as follows:-

~~Was~~ At Sulaimani:-

- | | | |
|---------------------------|---------------------------------|------------|
| Mustafa Zaki Saib Eff. | P.W.D. | President |
| Shaikh Salaam | Unemployed. | Secretary. |
| Ghani Shali. | Merchant. | Treasurer. |
| Osman Paic Eff. | Tapu Office. | |
| Ali Erfan. | Editor Sulaimani newspaper. | |
| Fuad Masti. | Iraq Army clerk. | |
| Karim Sayyid Beg. | Vice-President Jamiyat Zanisti. | |
| Sayyid Ibrahim. | Brother of Shaikh Mahmud. | |
| Sh. Aziz Eff. | Tapu Office. | |
| Wahid Eff. | Schoolmaster. | |
| Ali Azha Haji Salih. | Revenue Office. | |
| Azmi Beg Baban. | | |
| Shaukat-i-Azmi Beg Baban. | | |
| Jalal -i-Patteh Eff. | Beladiyah Office. | |
| Ahmed Eff. Aziz Agha. | Mutaserrif's Office. | |
| Mirza Maruf. | Tax Collector, Bazian. | |

Sh. Mustafa Azmi

No 20

55B

No 7 (Hay)

Karim Rustom or Karim Shalom. Ex-Turkish Officer, recently arrived from Baghdad.

Elsewhere:-

- No 2 Mamdeh Salim Beg. Believed to be in Syria.
- No 18 Mustafa Shahin Beg, Barazi.
- No 1 Jaladat Ali Beg, Badr Khan. in Teheran.
- 7 Ehalil Rami, Badr Khan.
- 5 Thorais Beg. Badr Khan. (in USSR)
- No (Hay) Dr. Shukri Muhd. Lately of Baghdad, now believed to be in Syria.
- 5 My Mustafa Showki. Secretary, Central Committee, Baghdad.
- 8 Ali Auni. (Madr Khan) Cairo.
- Mohmand Ramzi Eff. Schoolmaster Arbil.
- Sidiq Eff. Hilla.
- Abdul Khaliq Eff. Kirkuk.
- Sulaiman Eff. Rowanduz.
- Osman Beg. Rowanduz.

46 B

2. In reference to mine of 30.10.28, para 3. informant tells me that the letters are abbreviations for (1) Sanjuk Asinin, which is the some sort of Pass-word used by this Branch; and (2) Shabei Fidei No.1., which is the code word of this Branch.

3. The Arbil Branch is known as Shabei ~~Ramzi~~ Awwal, and the Secretary is Mohmand Ramzi Eff. Schoolmaster of Shakalu near Arbil.

SHAKALAWA

Phu... ..


Flight Lieutenant,
Royal Air Force.

1	2	cms	na	1	2
PUBLIC RECORD OFFICE					
Ref: AIR 23/414					
<p>Please note that this copy is supplied subject to the Public Record Office's terms and conditions and that your use of it may be subject to copyright restrictions. Further information is given in the Public Record Office's leaflet displayed at and available from the Reprographic Ordering counter.</p>					

Document n° 5

(Liste britannique des membres et branches du Khoyboun)

60A



SECRET. Special Service Officer, M O S U L.


Reference:- I/M/33, October 29th. 1930.

Air Staff, (Intelligence), 4 copies. ✓
 Air Headquarters, Iraq Command,
 H I N A I D I.

Administrative Inspector, 1 copy.
 Mosul Liwa,
 M O S U L.

Inspecting Officer of Police, 1 copy.
 Mosul Liwa,
 M O S U L.

Officer Commanding, 1 copy.
 No. 30 (Bombing) Squadron, Royal Air Force,
 M O S U L.



Subject:- KHOYBOUN SOCIETY.

i-B.

The following information has been obtained from a member of the KHOYBOUN Society:-

- 1:- BEYROUT HEADQUARTERS.
- GENERAL HEADQUARTERS BEYROUT - KHOYBOUN SOCIETY.
- President of Kurdish Branch. KAMERAN Beg HEDR Khan.
- President of Armenian Branch. PAPASIAN.
- President of Assyrian Branch. MALIK CAMBAR MALIK VARDI.
- Inspector-General. JALADAT Beg HEDR Khan.
- 2:- SYRIAN AND TURKISH MEMBERS.
- MEMBERS OF KHOYBOUN LOCATED IN SYRIA & TURKEY.
- HALF Beg MISTO (MIRAN).
- MUSTAFA Beg ibn SHANIN Beg (located between JERABLUS & URFA).
- BUSRAWI ibn HANAN MISHKAR of BARAZIA tribe (Chief).
- SALIN Beg (Tribal Chief of KHALATA - URFA area).
- HUSAIN Pasha. ~~HAVEKKEK~~ (KHALATA tribe).
- HAJO Agha (HAVEKKEK).
- Shaikh BASHIR. (Notable of MARDIN).
- QASIM Beg ibn JEMIL Pasha. (Notable of BIARBEKR new resident at "AMUDAR").
- KHALIL ibn IHRANIM Pasha. (MILLI).
- DARWISH Agha. (Chief of Yazidi - Aleppo area).
- KOR AHMAD (Syrian Deputy - resident in AZAZ Qadha, Aleppo area).

2	1	1	1	1	2
PUBLIC RECORD OFFICE					
ins					
2 cms					
Ref: AR23/418					
Please note that this copy is supplied subject to the Public Record Office's terms and conditions and that your use of it may be subject to copyright restrictions. Further information is given in the "Terms and Conditions of Supply of Public Records" leaflet displayed at and available from the Record Copying Centre.					

608

2	1	1	2
PUBLIC RECORD OFFICE			
2 cms			
Ref: AIR 23/48			

Please note that this copy is supplied subject to the Public Record Office's terms and conditions and that your use of it may be subject to copyright restrictions. Further information is given in the 'Terms and Conditions of Supply of Public Records' leaflet displayed at and available from the Reprographic Copying Counter.

RASHID Agha. (JUMA tribe - resident in AZAZ Qadha).

(?) ibn 'UMAR Agha (of HAMALU and AMIK - between ANTAKIA and ALEXANDRETTA).
 SALIM MURDAN Beg of VAN. (New refugee in Syria and Secretary of KHOYBOUN SYRIAN BRANCH - DIARBEKR of ANTAKIA School).

3:- 'IRAQ BRANCHES:-

(a). ZAKHO QADHA:-

- HAZIM Beg ibn SHAMDIN Agha. (Ex-Deputy).
- 'AZIZ Agha of FEISH-KHABOUR.
- SULAIMAN Agha. (GERGERI).
- MUHAMMAD ibn Hajji QADIR. (GERGERI).
- 'ABDUL-'AZIZ Agha. (ZUMMAR area).

(b). SINJAR QADHA:-

- Shaikh ISMA'IL. (Yezidie). *mentioned before*
- KHUDAIDAK ibn HAMU SHARU. (Yezidie).
- Shaikh KHIDR. (QIRAN-YEZIDIE).
- Shaikh KHALAF. (NASKAN-YEZIDIE).
- MATTO Agha. (ABABAH-YEZIDIE).
- HUSAIN BARJAS. (Yezidie).
- 'ALI ZANNAN. ('ALAWI-SINJAR).
- HASAN YUSUF. ('ALAWI-SINJAR).

(c). SHAIKHAN QADHA:-

- SA'ID Beg. (Mir of Yezidie).
- KHIDR Agha 'USMAN. ('AIN SIFNI).
- Shaikh SULAIMAN ibn BABA SHAIKH. ('AIN SIFNI).
- KHUDAIDAK KHOKHALI. (JAQURI village).

(d). ROWANDUZI:-

ISMA'IL Beg ROWANDUZI.

(e). DOMUK.

- Shaikh 'UBAIDULLAH.
- Shaikh NURI BERIKFANI.
- Mufti of DOMUK.

-3-

60c

(f). BAMERNI.

Sheikh GHAYATH-UD-DIN.

Sheikh MUHAMMAD of BAMERNI.

(g). PAIDI:-

Hajji MALIK.

(h). 'AQRAH.

The Mufti of 'AQRAH.

29/10/36.

J. H. H. H.
Captain,
Special Service Officer, R.A.F.,
M O S V N.

1	2 cms	PUBLIC RECORD OFFICE	ins	1	2
REF: AIR23/418					
<small>Please note that this copy is supplied subject to the Public Record Office's terms and conditions and that your use of it may be subject to copyright restrictions. Further information is given in the 'Terms and Conditions of supply of Public Records' leaflet displayed at and available from the Reprographic Ordering counter.</small>					

Document n° 6

(Résumé de la lettre et du pamphlet rendus par le chef yézidi Ismail bey du Sindjar aux autorités britanniques)

La lettre du chef yézidi Ismail bey est intéressante à plusieurs titres. Tout d'abord, elle nous confirme l'existence de liens suivis entre le Khoyboun et certains chefs kurdes d'Irak. Ensuite, elle reflète les hésitations d'une bonne partie des notables kurdes quant à leur engagement politique. En effet, le chef yézidi se montre très prudent et il ne veut mener aucune activité subversive en Irak sans l'autorisation des autorités mandataires. Alors qu'il affirme son devoir patriotique vis-à-vis de la «cause kurde», Ismail Bey se doit d'informer les autorités britanniques des activités de propagande de la Ligue Khoyboun au Sindjar, au nom de la protection assurée aux Kurdes par la Grande-Bretagne en Irak. Le chef yézidi s'intéresse, en outre, à la réaction des Britanniques face à ces activités.

Le pamphlet du Khoyboun joint à la lettre d'Ismail Bey exhorte les réfugiés kurdes à ne pas prêter oreille aux promesses d'amnistie de la part du gouvernement turc. Il dénonce «la mauvaise foi turque» et demande aux Kurdes de se rappeler les atrocités commises par les soldats turcs au Kurdistan. Devant de tels actes, les Kurdes doivent attendre et se préparer à une nouvelle révolte. Le texte avertit également que, selon les «renseignements reçus», le gouvernement d'Ankara organise une nouvelle campagne militaire à l'encontre des Kurdes.

«Traduction d'une lettre datée du 17 février 1930, d'al-Amir Isma'il Beg AL-YEZIDI à l'inspecteur administratif du Liwa de Mossoul. «Il y a environ quatre mois, j'avais reçu une notification de la société Khoyboun du Kurdistan, et l'avais envoyée au Qaimaqam de SINDJAR pour

l'informer. J'ai reçu maintenant une autre publication, que je vous envoie sous ce pli, pour votre information. Vous savez bien que nous sommes Kurdes et ne pouvons négliger notre nationalité. Mais dans le même temps nous n'oublions pas la bonté que nous témoigne le gouvernement britannique dans son action pour nous libérer de la cruauté des Turcs. Aussi je vous sou mets la lettre que j'ai reçue de mes compatriotes et vous prie de me faire part de votre opinion.

Khoyboun

Un nouveau et terrible danger attend les Kurdes. La prétention de la part des Turcs d'avoir abandonné une politique meurtrière et destructrice est entièrement fausse, et ils préparent un nouveau désastre pour les Kurdes. Les rapports reçus des zones [kurdes] montrent que les Turcs déploient une grande activité pour envoyer par train un grand nombre de troupes vers VAN, BITLIS, DIARBEKIR, ERZERUM, MUSH, MARDIN et URFA. L'action menée pour faire rentrer les Kurdes dans leur foyers, les efforts pour persuader de revenir les Kurdes qui, afin de sauver leur vie et leur honneur, se sont réfugiés en Syrie, Irak et Perse d'un côté, et l'incessant déploiement de troupes au Kurdistan de l'autre côté, nous indiquent que les Turcs préparent à des actions exécrables.

Kurdes ! Frères ! *Vous êtes sur le point de subir un nouveau massacre.* Rappelez-vous les centaines de villages brûlés, les milliers de Kurdes tués, et les nombreuses filles et femmes enlevées. Aimez-vous les uns les autres, cachez vos armes et soyez vigilants envers les nouvelles atrocités qui seront perpétrées contre vous. Oubliez l'hostilité entre vous. Les Turcs veulent faire périr notre nation en utilisant les Kurdes pour qu'ils s'entretuent. Nous vous conseillons encore de préserver vos armes, vos munitions et votre cohésion.

A nos frères kurdes ! N'oubliez pas que la Turquie a accordé son entier pardon à ses soldats, gendarmes et officiers pour leurs actions sauvages, leurs attaques barbares et le massacre des Kurdes. Les actes commis par les Kurdes pour défendre leurs vies, leur honneur et leurs droits nationaux sont toujours considérés comme punissables et les peines et leur exécution sursis pour une large période. N'oubliez pas que le renforcement de l'Acte de Sursis des peines a été seulement levé au 23/10/1929 et que les actions des Kurdes après cette date pour protéger leur vie et leur honneur sont toujours considérées comme des crimes et encourrent des peines. Les Turcs sont toujours prêts à emprisonner, déporter ou tuer les Kurdes, et c'est pourquoi vous devez vous garder de ce nouveau piège tendu par la Turquie. Entretenez, en même temps que votre audace kurde, vos sentiments de vengeance envers vos ennemis. Une action aussi héroïque fera, sans doute, entrevoir un jour la liberté aux Kurdes.

Ne vous laissez pas tromper par les Turcs.»

Document n° 7.

(Résumé de l'appel de la Ligue Khoyboun aux Kurdes d'Amérique)

Pendant les premières années de la République turque, la communauté kurde établie en Amérique et originaire du Dersim aurait soutenu financièrement le gouvernement kémaliste. La façade «laïque» du régime aurait attiré ses sympathies. Pour renverser cette donne, le comité central de la Ligue Khoyboun décide alors d'envoyer Sureya Bedir Khan aux Etats-Unis.

Sureya Bedir Khan lance un appel à «la communauté kurde d'Amérique», où il rappelle la collaboration séculaire des Kurdes avec les Turcs et la trahison de ces derniers : «Pour la grandeur des Turcs, des centaines de milliers de Kurdes ont sacrifié leurs vies. Si l'on creu sait autour des murs de Vienne, on n'y trouverait que des os kurdes». En revanche, «les Turcs, depuis des siècles, ont continué à exploiter les Kurdes pour leur propre bénéfice, jusqu'au jour où ils ont décidé d'éliminer tous les Kurdes». Ensuite, Bedir Khan informe la communauté kurde des USA de la création de la Ligue Khoyboun dont le but «est de libérer la nation kurde et son pays. Pour atteindre cet objectif, Khoyboun est en train de rassembler tous les Kurdes. Ainsi, rester sous le pouvoir turc équivaut à la disparition des Kurdes et du Kurdistan». Pour cela, «le temps pour les Kurdes de s'affranchir est arrivé; et sans doute les Kurdes vont se libérer, créer leur propre gouvernement, avec des lois à eux, comme toutes les autres nations, ils vont jouir de prospérité et félicité, grâce à la liberté et l'indépendance».

Dans la troisième partie, Sureya Bedir Khan «exige» des Kurdes d'Amérique trois devoirs patriotiques : l'aide économique, la propagande en faveur de la cause kurde et la création de nouvelles branches de la Ligue Khoyboun dans tout le pays. Finalement, on peut lire une

considération morale sur le patriotisme kurde : «Vous ne devriez pas oublier que le patriotisme est une question de considération personnel - le, honneur et dignité. Celui qui ne garde pas des sentiments patriotiques n'a ni considération personnelle ni dignité ni honneur. Un Kurde ne peut pas l'être sans honneur. Laissez-nous prouver au monde qu'un Kurde, malgré sa distance du pays, est toujours un Kurde et un vrai patriote...».

L'appel à la solidarité avec le Kurdistan donnera certains fruits : la création d'une section à Detroit, de l'argent récolté et la publication à Philadelphia en 1928 d'un pamphlet de la Ligue Khoyboun (*The Case of Kurdistan Against Turkey*) grâce à la complicité du journaliste du *New York Times*, Adams Gibbons.



Proclamation du Khoybun à la communauté kurde d'Amérique

Chers compatriotes et frères !

Voués par un destin déchirant à tomber captifs des Turcs, quelques siècles auparavant, les Kurdes, depuis, ont été persécutés de différentes manières.

Les Turcs qui ont essayé dans le même temps d'assimiler les Kurdes au sein de l'élément turc, avec la politique des califats et des Ottomans, ont, depuis 20 ou 25 ans, commencé de les déchiquter sous les dents de leur brutale politique. Les Kurdes, en raison de facteurs divers, ont, depuis leurs ancêtres jusqu'à leurs pères, travaillé pour les Turcs. Pour

la grandeur des Turcs, des centaines de milliers de Kurdes ont sacrifié leurs vies. Si les champs autour des murs de Viennes devaient être fouillés, on y trouverait des ossements kurdes. Ces os appartiennent aux Kurdes qui sont morts menés par des Kurdes pour le compte des Turcs. Les Turcs, dans les siècles passés, ont continuellement exploité les Kurdes pour leur propre usage, jusqu'à ce qu'advienne le jour où, ayant résolu l'annihilation des Kurdes, leur ordre du jour devint l'extermination des Kurdes jusqu'à ce que pas un ne reste. L'objectif des Turcs est de créer le grand empire touranien sur le chemin duquel les Kurdes sont un obstacle. Les Turcs d'abord se sont occupés des Arméniens, qu'ils ont tous massacrés jusqu'en 1924. Puis ils ont tourné leurs efforts meurtriers vers l'anéantissement des Kurdes, quand plus d'un million d'entre eux furent, sans aucune raison, chassés de leurs foyers, au milieu de l'hiver, et déportés vers des terres étrangères où ils furent abandonnés affamés, assoiffés, privés de tout moyen d'existence et de confort et dans des conditions si misérables que 70 0 000 d'entre eux périrent.

Le surgissement des Turcs, vaincus de la Grande Guerre, a pu un temps les empêcher d'exécuter leur plan et ils ont semblé pour le moment renoncer à leur plan de massacre général des Kurdes. Mais la substitution du Traité de Lausanne par celui de Sèvres l'a ranimé et a donné une nouvelle chance aux Turcs qui ont par conséquent entrepris le massacre des Kurdes. Depuis quatre ans les yatagans turcs ont été occupés, jour et nuit, à massacrer nos mères, pères, frères et enfants, et le Kurdistan a été ainsi exterminé.

Un grand congrès de patriotes et leaders kurdes, devant cette situation lamentable, a abouti à la création de la «société Khoiboun». Le but de la «société Khoiboun» est de délivrer la nation et le pays kurdes. Pour atteindre cet objectif le Khoiboun rassemble autour de lui tous les Kur -

des. Rester gouvernés par les Turcs ne signifiera dorénavant que l'anéantissement des Kurdes et du Kurdistan.

De nos jours, toutes les nations ont obtenu leurs droits, leur liberté et leur indépendance. Seuls les Kurdes sont restés captifs des Turcs, contraints de parler et d'écrire dans la langue de leurs ennemis, de travailler pour le bénéfice de leurs bourreaux. Il est temps pour les Kurdes de s'affranchir : et il ne fait aucun doute que les Kurdes seront libérés et pourront constituer un Gouvernement, avec leurs propres lois, comme toutes les autres nations, et qu'ils jouiront de la prospérité et du bonheur dans la liberté et l'indépendance. Il est vrai que les Kurdes doivent prendre conscience de leurs forces et de leurs potentialités, et qu'ils doivent savoir à quel point ils sont au-dessus des Turcs. Nous, Kurdes, sommes démunis et dominés par les Turcs, dans la captivité desquels nous gémissons, alors qu'au contraire nous sommes, à tout point de vue, au-dessus d'eux, et c'est nous, les Kurdes, qui à maintes occasions ont sauvé leur pays d'un danger imminent d'écrasement. C'est seulement dans l'union et la coopération que nous, les Kurdes, serons capables de chasser ces cruels sauvages de notre pays, ce qui requiert des Kurdes le sacrifice de leurs vies et de leurs biens.

La communauté kurde d'Amérique n'a en aucune façon oublié son pays et ses compatriotes. Elle a aussi, comme tous les Kurdes vivant ailleurs, des devoirs envers la libération de son pays. Aider le Khoyboun est le devoir sacré de tous les Kurdes. Aider le Khoyboun signifie aider le pays, et soutenir le travail de libération du Kurdistan. Le soutien au Khoyboun ne se résume pas seulement à des contributions financières, les Kurdes en Amérique – le centre des lumières et du savoir – sont capables de servir leur pays de bien des façons différentes. C'est le devoir sacré de tous les Kurdes de garder à l'esprit et d'annoncer partout l'existence d'une Société pour l'indépendance kurde du nom de Khoy -

boun, dont l'objet est de travailler à la libération du Kurdistan sous occupation turque, et aucun Kurde ne doit, même pour un moment, oublier que les Turcs massacrent brutalement les Kurdes, et que les Kurdes sont dans une situation de guerre constante avec les Turcs. Les Kurdes ne doivent jamais l'oublier, et au contraire ils doivent propager et promouvoir cet esprit partout. Aucun Kurde pourvu d'honneur, de dignité et de considération ne doit oublier qu'aujourd'hui, dans les montagnes du Kurdistan, des milliers de Kurdes sont engagés au combat et sont martyrisés. Ces Kurdes versent leur sang sur ces lieux pour défendre leur honneur et leur dignité. Parmi ces Kurdes, il y a des femmes innocentes, des filles, des mères, des sœurs. L'autre devoir de la communauté kurde d'Amérique est de former des branches du Khoyboun dans différents endroits partout où il existe des Kurdes, tous constituant la Société kurde du Khoyboun en Amérique.

Chers frères et compatriotes ! Vous ne devez pas oublier que le patriotisme est une question d'estime personnelle, de dignité et d'honneur. Un Kurde ne peut vivre sans honneur. O honorables Kurdes ! Travaillons ensemble pour la libération de notre pays bien-aimé, avec toutes les forces et les moyens dont nous disposons. Prouvons au monde qu'un Kurde, même loin de sa patrie, est toujours un Kurde et un vrai patriote. C'est avec une telle coopération que le soleil de la libération se lèvera sur notre pays que les Turcs tentent à présent de dévaster.

Vive le Kurdistan ! Vivent les héros kurdes et les Mujahiddins ! Et vive la nation kurde !

Document n°8

(Traité de collaboration arméno-kurde de 1927)

ACCORD KURDO-ARMÉNIEN, 1927

T R A I T É

Conclu entre le Parti Révolutionnaire Arménien

DASCHNAKTZOUTIOUN et la Ligue Nationale

Kurde "**HOYBOUN**"

Les hautes parties contractantes,

Monsieur Vahan Papazian, délégué-plénipotentiaire du parti Daschnaktzoutioun d'une part, et

Messieurs Cheikh Ali Riza Effendi de Palou, Dr. Chukri Sekban Bey, Moustapha Chahin Bey - chef du tribu Barazi, Hadjo Agha - chef du tribu Hawirkan, Emin Agha - chef du tribu Ramman, Kérim Rustem Bey de Souleymani, Memdouch Sélim Bey de Van, et Djeladet Aali Bey Bedr-Khan, tous membres du comité central de la Ligue Nationale Kurde "Hoyboun" d'autre part,

Considérant les vifs sentiments fraternels que les deux peuples nourrissent à l'égard l'un à l'autre. Persuadés de l'imperieuse nécessité d'une collaboration des deux races arméniennes, afin de garantir leur existence respective. Vu la communauté des aspirations nationales et d'indépendance politique dont les deux nations sont animées.

Ont conclu le présent traité politique et militaire et sont convenus des dispositions suivantes:-

Art.1.- Les deux parties reconnaissent réciproquement leur droits d'indépendance du Kurdistan et de l'Arménie Unifié s'engagent mutuellement de se secourir par tous les moyens, pour la défense de ces droits.

Art.2.- Les deux parties, sans distinction de territoires survenant

à l'Arménie ou au Kurdistan, poursuivront la lutte contre l'ennemi commun ayant comme but la libération des deux pays.

La délimitation des frontières entre deux nations aura lieu d'après les principes suivants:-

- A.- Le nombre des population indigènes Kurde et Armenienne d'avant guerre (1914) servira de base pour cette délimitation.
- B.- Tout en prenant en considération les principes ethniques et juridiques proclamés par le Traité de Sevres, l'article 89 de ce traité qui attribua les vilayets de Van, Bitlis et Erzeroum à l'Arménie, et nul et non avenu, cependant les deux parties reconnaissent leur droits respectifs sur les susdites vilayets.
- C.- Dans la délimitation des frontières les parties doivent tenir compte également des intérêts politique, économiques et de la défense naturelle des deux pays respectifs.

Art.3.- Le présent traité étant un pacte d'alliance offensif et défensif entre deux parties contractantes contre l'ennemi commun l'élément turco-touranien, les parties s'engagent, au cas d'une agression dirigée contre l'un et l'autre pays séparément ou conjointement, de s'entraider afin de la repousser.

Les deux parties combatteront collectivement toute initiative du gouvernement Turque, visant dépeupler leurs territoires communs par des éléments étrangers.

Art.4.- Les parties s'engagent de mener une propagande efficace orale ou écrite, pour propager l'idée de la coopération Armeno-Kurde et de l'enraciner dans chacun des deux peuples.

Art.5.- Le parti Daschnaktsouticoun s'engage de faire par ses organes appropriés la propagande en faveur de la cause Kurde auprès des cercles politiques et opinions publiques d'Europe et d'Amérique

-3-

et en meme temps combattre toute propagande et provocation turco-touranienne.

Art.6.- Le parti Daschnaktsoutioun s'engage de subventionner provisoirement la Ligue Nationale Kurde Hoyboun et de l'assister moralement techniquement et en specialistes dans ses tâches d'organisation et autres.

Art.7.- Le parti Daschnaktsoutioun donnera son concours a la Ligue Nationale Hoyboun de faire les démarches necessaires auprès des Etats d'Europe et d'Amerique, ainsi qu'auprès des Etats et peuples directement interessés a leur sort, pour acquerir leur concours a la cause Kurde.

Art.8.- Le parti Daschnaktsoutioun aura auprès du comité central de la Ligue Nationale Kurde Hoyboun un représentant permanent general, pour maintenir la liaison entre les deux organisations et en cas de besoin prendre part aux délibérations du comité central de Hoyboun, afin de l'assister dans toutes ses tâches et assurer une étroite coopération.

Art.9.- Le parti Daschnaktsoutioun et la Ligue Nationale Kurde Hoyboun vu la non reconnaissance des droits de l'Arménie et de Kurdistan sur leurs territoires communs, de même que leur indépendance, se considèrent en état de guerre avec la Turquie. Conséquemment les deux parties contractantes s'obligent de ne pas entrer en relation avec le gouvernement turc, ni même avec une tierce partie sans une entente préalable entre deux parties.

Art.10.- Le parti Daschnaktsoutioun, sur le rapport commun des deux parties joindra ses forces militaires aux troupes d'opérations Kurdes et tâchera de procurer les armes et munitions necessaires pour les dites opérations.

Le parti Daschnaktzoutioun désignera son attaché militaire auprès du comité central Hoyboun ou d'état majeur central kurde, accompagnés des techniciens. L'attaché militaire avec ses techniciens prendront part aux délibérations et aux opérations en bons camarades et collaborateurs.

- Art.11.- En matière de politique générale et de l'exécution des décisions prise en commun accord, sera confié à une commission mixte composée des délégués des deux parties et en cas de besoin, à un ou aux plusieurs délégués même d'une seule partie.
- Art.12.- Le parti Daschnaktzoutioun s'engage d'assister matériellement et moralement les cours qui seront institués pour préparer des organisateurs, propagandistes et techniciens kurdes.
- Art.13.- Les deux parties contractantes s'engagent, sur les bases de ce traité, conclure dans le délai d'un an, des accords concernant les questions de transit, douane, port, droit des minorités, échange de populations et toute autre question restées hors du présent traité. La question de la conclusion éventuelle d'une confédération Armeno-Kurde, sera prise en considération de la part de deux parties.
- Art.14.- Les parties s'engagent de reconnaître le quotepart des dettes publique leur revenant d'après les territoires qui leur seront attribués. De même elles reconnaissent toute concession ferroviaires et de mines et autres accordées déjà, aux puissances étrangères.
- Art.15.- Pour tous les différents, soit d'interprétation, soit des questions restées hors du présent traité, les deux parties intéressées devront recourir dans tout les cas à l'arbitrage dont la désignation sera faite d'un commun accord.
- Art.16.- Le présent traité militaire et politique sera gardé secret. Si l'une de parties croit nécessaire de le communiquer partiellement ou intégralement à une tierce partie, le consentement préalable de

l'autre partie contractante est obligatoire.

Art.17.- Le present traite regira le rapport de deux pays jusqu'a la fin de la lutte commun/pour leurs liberte et de l'independance.

Tout changement ou supplement apporte au present traite ne pourra faire, que sur le consentement commun de deux parties.

Art.18.- Le present traite militaire et politique entre en vigueur de son signature par les deux parties contractantes.

Art.19.- Le texte de ce traite est redige en francais est fait en deux exemplaires.

Fait a Beyrouth le vingt neuf Octobre, Mille neuf cent vingt sept

Le Parti Revolutionnaire Armenien
Dasohnaktzoutioun

N. Tapassian

La Ligue Nationale Kurde
Hoyboun

۱- لایحه میزبانان کورد
موسسین
۲- لایحه میزبانان کورد
موسسین
۳- لایحه میزبانان کورد
موسسین
۴- لایحه میزبانان کورد
موسسین
۵- لایحه میزبانان کورد
موسسین
۶- لایحه میزبانان کورد
موسسین
۷- لایحه میزبانان کورد
موسسین
۸- لایحه میزبانان کورد
موسسین

Document n°9

Programme du Khoyboun

*(extrait de La Question kurde, ses origines et ses causes,
par le docteur Bletch Chirguh,
publication de la Ligue nationale Khoyboun,
n° 6, Le Caire, 1930, imprimerie Paul Barbey)*

«Il fut décidé de tenir un Congrès au printemps de 1927 qui réunirait les délégués de toutes les organisations patriotiques kurdes, de toutes les tribus kurdes, de toutes les villes kurdes, et des révolutionnaires réfugiés sur les montagnes du pays.

Ce Congrès commença ses travaux à la date fixée, sur une des montagnes du Kurdistan et tous les délégués réussirent à déjouer la surveillance des Turcs et arrivèrent sans encombre sur les lieux.

Le Congrès prit des décisions très importantes dont les principales furent :

- I- La dissolution de toutes les organisations patriotiques pour s' amalgamer en une seule à créer.
- II- Continuer la lutte jusqu'à ce que le dernier soldat turc soit rejeté hors des frontières du Kurdistan.
- III- Avant d'entreprendre une nouvelle révolution générale.
 - a) Créer un commandement général des forces kurdes.
 - b) Organiser ces forces militairement et les munir des armes et munitions nécessaires modernes.
 - c) Créer, sur une des montagnes du Kurdistan occupé par les Turcs, un centre militaire qui servirait de dépôt d'instruction et de base pour la lutte définitive.

- IV- Chercher à résoudre définitivement tous les malentendus avec la nation arménienne⁽¹⁾.
- V- Entretenir avec le Gouvernement persan et la nation sœur persane les meilleures relations d'amitié.
- VI- Se contenter des droits assurés aux Kurdes de la Mésopotamie et de la Syrie, par les chartes du mandat et ne revendiquer aucun droit politique pour eux et entretenir avec ces gouvernements des relations amicales.

La Ligue nationale kurde Khoyboun fut organisée en exécution des décisions de ce Congrès⁽²⁾.

⁽¹⁾ Comme le montrent l'histoire et le passé des Arméniens et des Kurdes, tous deux ont la même origine, les mêmes mœurs, ils ont vécu dans les mêmes pays et jusqu'à l'intrusion des Turcs ont eu les relations les plus amicales, relations qui toujours ont été presque fraternelles. La plupart des Kurdes étaient les Kirvas «parains» de leurs voisins arméniens et les Arméniens Kirvas «parains» de leurs voisins kurdes et en cette qualité faisaient partie de la famille.

«Par leur langage les Kurdes appartiennent comme les Arméniens, à la grande famille indo-européenne. Les relations entre les Kurdes et les Arméniens avaient d'ailleurs tout le temps été bonnes. Abdul-Hamid, par ses Hodjas attisant le fanatisme musulman et présentant les Arméniens comme voulant se rendre maîtres du pays, envenima les relations entre Kurdes et Arméniens. Abdul-Hamid était ainsi arrivé à ses fins en créant parmi les populations arménienne et kurde, qui avaient jadis vécu en assez bonne intelligence pendant des siècles, un courant permanent de méfiance et d'antagonisme qui devait s'accroître par la suite.» La Question kurdo-arménienne, par A. Zareki.

Le sang innocent d'un million d'Arméniens versé par les Turcs, les mêmes atrocités que ces mêmes Turcs commettaient contre les Kurdes après les Arméniens, devaient fatalement créer un courant de sympathie entre ces

deux nations. Tous les deux devaient se faire la réflexion que s'ils avaient uni leur force dès le premier jour contre le bourreau commun, ils ne seraient pas aujourd'hui là où ils en sont.

Le malheur devait leur faire oublier cet antagonisme fictif artificiel créé par les Turcs et raviver le souvenir des bons temps pendant lesquels ils vécurent côte à côte et heureux.

Khoyboun espère que ni les intrigues à venir, ni les fautes commises par les deux nations dans le passé, ne pourront plus influencer sur les relations amicales et presque fraternelles qui se sont rétablies entre les Arméniens et les Kurdes. Il est aussi à espérer que cette amitié qui reprend par suite des malheurs communs, du noble sang des martyrs des deux nations versé par le même bourreau sera assez solide pour résister à toutes ces intrigues et à tous ces souvenirs.

Une fois l'Arménie et le Kurdistan arrachés des griffes de leurs tyrans, nous espérons aussi que la question de la délimitation des frontières de deux pays sera réglée dans cet esprit d'amitié et de fraternité et que l'abandon ou le gain de quelques villes ou villages sera beaucoup moins précieux que l'amitié et la bonne entente arméno-kurde.

⁽²⁾ Khoyboun est un mot composé kurde, qui signifie être son maître, c'est-à-dire «indépendance».

Document n°10

(Rapport français sur l'interdiction de deux disques kurdes sur la révolte de Cheikh Saïd.)

A/D

HAUT-COMMISSARIAT
DE LA
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
EN SYRIE ET AU LIBAN

Byrouth, le 25 NOV. 1936 193

HAUT-COMMISSAIRE
RESIDENT GÉNÉRAL

LE DIRECTEUR DE LA SÛRETÉ GÉNÉRALE,
INSPECTEUR GÉNÉRAL DES POLICES.

Sûreté Générale

Monsieur le Chef du Cabinet Politique

9891

9448

25 NOV. 1936

A/3 : Disques de propagande prokurde mis en circulation à Alep.-

Je me réfère à votre note n° 8405 du 6-10-36.-

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint deux disques n° 507 et 508, mis en vente par la "Société Orientale Sodwa" d'Alep, et chantés en kurde par Saïd Agha Jisraoui.

Ces disques traitent effectivement la révolte du Cheikh Saïd et de l'indépendance du kurdistan.

L'exemplaire 507 relate les principaux événements de l'insurrection kurde, disant notamment : "Cheikh Saïd a invité le peuple et les notables à se révolter. Nous devons venger devant Diarbékir le kurdistan. La bataille s'est propagée sur toutes nos montagnes et le Cheikh Abdul Kader est mort. Ahalid bey après avoir lutté héroïquement a été tué à son tour. Cheikh Saïd a

./...

Handwritten notes:
 - 9891
 - 9448
 - 25 NOV. 1936
 - A/3 : Disques de propagande prokurde mis en circulation à Alep.-
 - Je me réfère à votre note n° 8405 du 6-10-36.-
 - J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint deux disques n° 507 et 508, mis en vente par la "Société Orientale Sodwa" d'Alep, et chantés en kurde par Saïd Agha Jisraoui.
 - Ces disques traitent effectivement la révolte du Cheikh Saïd et de l'indépendance du kurdistan.
 - L'exemplaire 507 relate les principaux événements de l'insurrection kurde, disant notamment : "Cheikh Saïd a invité le peuple et les notables à se révolter. Nous devons venger devant Diarbékir le kurdistan. La bataille s'est propagée sur toutes nos montagnes et le Cheikh Abdul Kader est mort. Ahalid bey après avoir lutté héroïquement a été tué à son tour. Cheikh Saïd a

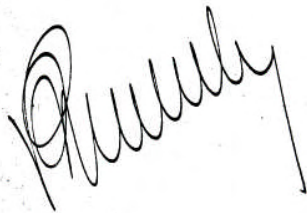
HAUT-COMMISSARIAT
DE LA
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
EN SYRIE ET AU LIBAN

- 2 -

été pendu et le foyer du kurdistan détruit".

L'exemplaire 508 n'est pas très net et clair. Il chante par des descriptions les héros de l'insurrection Kurde tombés courageusement sur le champ de bataille, et raconte comment Mustapha Kémal donna l'ordre de les exterminer.

Ci-joint en retour les photographies des disques 507 et 508, que vous avez bien voulu me communiquer./.

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be a name like 'Ruzvi' or similar, written in a cursive script.

TÜRKİYE CÜMHURİYETİ
BAŞ-KONSOLOSLUĞU
BERUT

I277/236

Annexe : Photos.

Haut-Commissariat SECRETARIAT GÉNÉRAL	
Date le 23 SEPT 1936	
N° 2362	
1	2

*Haut-Commissariat
à l'été à nos
Turques*

Beyrouth, le 21 Septembre 1936

AFFAIRES POLITIQUES	
Entrée le	24 SEP. 1936
No	873 A
Classé	cl dossier

Monsieur le Délégué Général

La société Orientale de disques "Sodwa" à Alep a enregistré par les soins du nommé Sait Agah Jizravi deux disques de propagande politique qui font entendre des récits concernant la révolte du Cheikh Saïd, l'indépendance kurde et des apostrophes sensationnelles ayant pour but de provoquer les esprits contre l'intégrité territoriale de la Turquie au profit du Kurdistan. Ces disques ont été également envoyés secrètement en Turquie. Je vous en envoie les photographies en vous priant de vouloir bien me les restituer.

D'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur d'attirer votre attention au sujet de l'activité illégale et systématique du comité kurde et des formations analogues qui en dépit des démarches turques, ne cessent de se dépenser en agissements hostiles contre le pays voisin. Je suis également chargé de vous prier de vouloir bien faire ramasser les disques en question partout où ils existent, d'intenter des poursuites contre les auteurs, et d'interdire à l'avenir tout enregistrement à but

he
Monsieur Jacques Meyrier
Délégué Général du Haut-Commissaire
de la République Française. . .

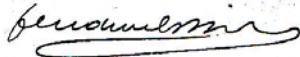
TÜRKİYE CUMHURİYETİ
BAŞ-KONSOLOSLUĞU
BERUT

- 2 -

politique. Je vous serais reconnaissant de vouloir bien me tenir au courant de la suite qui sera donnée à ma demande.

Veillez agréer, Monsieur le Délégué Général, l'assurance de ma haute considération.

Le Consul Général



Document n° 11.

(Lettre de Sureya Bedir Khan à son frère)

SURETE GENERALE

Beyrouth, le 22 août 1930

INFORMATION n° 1985

LIBAN

Source : Sûreté Générale-Beyrouth

Ci-après traduction d'une lettre envoyée par Souraya Bedrekhan, notable kurde, expulsé de Syrie, demeurant au Caire, à son frère Dr. Kamuran Bedrekhan, demeurant à Beyrouth :

«Mon cher frère,

Reçu tes deux lettres ainsi que leur contenu, je fais les démarches nécessaires. J'espère vous envoyer bientôt vos œuvres. J'avais entrepris quelques démarches pour pouvoir me procurer les moyens pécuniaires nécessaires pour la publication en trois langues de la brochure qui servira à exposer aux peuples arabe et persan l'opinion publique de l'Europe envers nous.

Hier mes démarches ont été couronnées de succès et je travaille déjà à la brochure en langue persane.

Etant donné que la brochure en langue française aura une grande importance, car elle contiendra aussi quelques illustrations, je vous prie de m'envoyer toutes les photos représentant nos camarades et des vues de notre pays, qui se trouvent chez toi ou qui seront envoyées par Tchemchid. Mais expédiez-les le plus vite possible.

Si mes traducteurs restent sur leur promesse, les 3 brochures paraîtront vers la première semaine du mois prochain.

La brochure en langue persane traitera de la question de la race aryenne qui est en train de s'affaiblir et de disparaître de jour en jour. Pour pouvoir conjurer ce danger, il faudrait constituer une Confédération aryenne et pour cela la Perse est invitée à présider cette confédération.

La brochure en arabe traitera de notre histoire, de notre géographie, de notre économie, de notre langue, de nos mœurs et éducation, comme aussi de nos multiples services rendus à la cause islamique et arabe. Elle comprendra aussi nos relations avec les peuples tartares et autres, la formation de nos différents comités, notre vie politique et nos luttes et révolutions menées depuis plus d'un siècle envers nos oppresseurs. Elle expliquera les causes et motifs de notre mouvement insurrectionnel actuel et ses phases.

Je serais content si tu m'envoyais également des renseignements complémentaires à ce sujet.

La brochure en français traitera de notre histoire, notre situation géographique et économique, nos mœurs et éducation, notre langue, son origine, les relations kurdo-tartares, l'historique de nos révolutions et insurrections, les Kurdes avant la guerre, les Traités de Sévres et de Lausanne, la révolution de 1925, notre organisation et position, le motif et le but de la révolution actuelle, l'opinion des étrangers sur nous et le devoir incombant à l'Europe civilisée.

Toutes les trois brochures comprendront une bibliographie. J'attends impatiemment les photos.

J'ai presque terminé de préparer presque les caractères d'imprimerie, j'attends les clichés.

D'après les informations données par quelques journaux d'ici (reproduites par le journal Milliet), Hadjo se serait retiré en Syrie sans combat. J'ignore si ces nouvelles sont exactes. Il n'y a aucune nouvelle de Djedjo.

J'attends impatiemment tes lettres. Saluts»

Document n°12

(Entrevue entre le consul turc et Kamuran Bedir Khan en 1932)

FR/JE

Beyrouth, le 8 décembre 1932.

CABINET

INFORMATION N° 77

A/S.
entrevue du Dr. Kamuran
Bedir Khan avec le Con-
sul de Turquie à Beyrouth

Le docteur Kamuran Bedir Khan, cédant aux sollicitations pressantes du Consul de Turquie, et après s'être assuré que cette démarche n'était pas considérée comme indésirable, a accepté de se rencontrer avec ce haut fonctionnaire, le 4 décembre, dans une maison amie.

L'entrevue aurait duré trois heures et se serait déroulée dans une atmosphère de parfaite correction.

Après avoir vivement insisté sur les services rendus jadis à l'Empire ottoman par les contingents Kurdes, et déploré que le malentendu actuel privât à la fois les Turcs d'une force pareille et les Kurdes de la participation sincère aux destinées d'un Etat moderne, le Consul de Turquie aurait demandé à quelles conditions les Kurdes accepteraient de renoncer à leur attitude actuelle d'hostilité.

.../...

- 2 -

Il aurait, en passant, souligné l'intérêt qu'il y avait pour les Kurdes, dans l'état actuel des choses, à rechercher un arrangement avec la Turquie. "Les Puissances européennes vous ont abandonné ou vous abandonneront. La Grande Bretagne ne s'occupe plus de vous; pour le moment, vous n'êtes pas mal avec la France, mais cela ne durera pas." - "Ne croyez pas, aurait répondu Kamuran bey, que nos relations avec la France soient si bonnes; tout au contraire. Ce sont les Français qui m'ont fait perdre ma place à la Société Matossian, en m'empêchant de me rendre librement dans la zone frontière.

Il y a deux ans, ils ont expulsé mon frère de Syrie. Ils ont fait droit à toutes les demandes présentées par votre Gouvernement au sujet des mesures à prendre à l'égard des Kurdes." Sans réagir particulièrement, le Consul aurait à nouveau insisté auprès de Kamuran bey sur l'opportunité d'une entente entre Turcs et Kurdes.

Kamuran Bey aurait répondu qu'il ne pouvait pas s'agir, pour lui, de parler au nom d'une nation, voire comme représentant d'un peuple vaincu...

- "ou vainqueur", aurait rétorqué le Consul, sacrifiant jusqu'au bout aux exigences de la politesse orientale.

.... Cependant, a-t-il continué, il estimait pouvoir indiquer des mesures qui ne manqueraient pas de provoquer chez les Kurdes l'apaisement souhaité; à savoir, en tout premier lieu, la garantie de libertés linguistiques et scolaires très larges, à la population

.../..

- 3 -

de langue kurde.

"Je vois, aurait alors déclaré le Consul, que vous regardez la question kurde comme une question de langue, de nation. Je la tiens, tout au contraire, pour une question de fanatisme religieux et d'aghas. D'une part, la population kurde manifeste, par sa dissidence, sa répugnance à se plier à l'orientation rigoureusement laïque de la République Kémaliste; les aghas, les chefs locaux, d'autre part, entendent soustraire les débris d'une profitable influence féodale à l'emprise du pouvoir central."

- "Si telles sont vos conceptions, aurait riposté Kamuran bey, il n'est pas utile que nous poursuivions cette conversation. Je ne puis vous être d'aucun secours pour laïciser mes compatriotes, et si vous estimez qu'il n'y a là aucune question nationale, il vous sera facile de gagner les aghas kurdes par des subsides et quelques honneurs."

Le Consul aurait arrêté Kamuran bey qui, sur ces paroles, avait fait mine de gagner la porte. Sentant qu'il prenait l'avantage, Kamuran bey aurait alors exposé en détail les services rendus à la Turquie par sa famille - 23 Beder Khan tués dans les armées turques durant la Grande Guerre - ; il aurait fait mention des preuves de loyauté données par lui-même - son engagement volontaire en 1913, lorsque les Bulgares menaçaient les lignes de Tchahaldja; puis, en parallèle, il aurait

.../..

- 4 -

minutieusement décrit les souffrances éprouvées par les Kurdes depuis une dizaine d'années. A la fin de cette longue diatribe, que Kamuran bey assure avoir été fort éloquente, le Consul de Turquie aurait, paraît-il, laissé voir qu'il avait des larmes dans les yeux; puis il aurait à nouveau prié son interlocuteur d'exposer ses desideratas. Kamuran bey aurait repris ses revendications, précédemment exposées, concernant la langue et les écoles; il aurait ajouté que des concessions analogues consenties à temps dans ces domaines, auraient gardé à l'Empire ottoman les Arabes et les Arméniens; une dernière occasion s'offrait donc à Ankara de ne pas perdre aussi les Kurdes.

Le Consul aurait alors déclaré qu'il constatait avec plaisir que les revendications kurdes cessaient d'aller jusqu'à l'indépendance et se restreignaient à l'octroi d'un certain régime, dans le cadre de l'Etat turc. Kamuran bey aurait répondu qu'il n'en avait jamais été autrement, l'extrémisme de certaines revendications kurdes n'ayant jamais été que l'expression du désespoir d'un peuple poussé à bout par l'arbitraire et les excès turcs.

Le Consul aurait déclaré que, de toutes façons, il n'avait pas qualité pour offrir, au nom de son Gouvernement, l'espèce d'autonomie culturelle et linguistique souhaitée. Toutefois, il pensait qu'Ankara se rallierait sans trop de difficultés à l'octroi aux Kurdes

.../..

- 5 -

de quelques avantages sensibles qui témoigneraient clairement de l'inauguration d'une politique de conciliation à leur égard; par exemple, l'abrogation de la loi sur la déportation, la suppression des tribunaux d'exception; enfin, des allusions précises qui pourraient être faites, soit par Ismet Pasha devant la Grande Assemblée Nationale, soit dans un article du journal officieux "Milliet", à l'existence propre des Kurdes dans le sein de la Turquie et à l'opportunité de reconnaître en droit cette situation de fait.

Kamuran Bey aurait maintenu intégralement ses prétentions; il aurait d'ailleurs consenti à ce que le Consul fit part à son gouvernement, et de leur conversation, et des propositions faites, et des revendications exprimées; il aurait accepté de se prêter à de nouveaux échanges de vue, mais se serait refusé formellement, en dépit de six invitations pressantes, à se rendre au Consulat. Enfin, peu avant l'issue de cette entrevue, un léger incident serait venu troubler l'atmosphère d'apparente cordialité qui s'était constituée autour des deux interlocuteurs; le Consul ayant demandé à Kamuran bey si, dans le cas où Ankara ferait droit à toutes les revendications énoncées par lui, il consentirait à se rendre en personne en Turquie et à "faire profiter ^{ce pays} de ses hautes qualités d'intelligence et de culture", le leader kurde aurait répondu assez sèchement qu'il attendrait quelques années pour s'assurer de la persistance des bonnes intentions turques; il se rappelait en effet l'exemple d'un de ses cousins qui avait payé de sa vie

.../..

- 6 -

un retour trop confiant en Turquie. Le Consul aurait laissé paraître quelque humeur de cette réponse; néanmoins, les deux interlocuteurs se sont séparés dans d'excellents termes.

Commentant cette entrevue, Kamuran bey déclare qu'elle marquera, en toute hypothèse, une date dans la chronique des rapports turco-kurdes; c'est en effet la première fois qu'un représentant du Gouvernement d'Ankara recherche l'ouverture de négociations sur un pied d'égalité, avec un chef kurde. Sans faire preuve de beaucoup d'optimisme, Kamuran bey croit cependant qu'il existe des chances raisonnables d'obtenir, par le moyen de ces négociations, quelque amélioration du sort des Kurdes en Turquie. Le Consul de Turquie lui a paru animé, en tout cas, d'un désir sincère d'aboutir à quelque résultat./.

Document n° 13

(Résumé d'un pamphlet de la Ligue Khoyboun, septembre 1928)

Suivant les statuts, les membres du Khoyboun s'investissent de manière intense dans l'élaboration de tracts destinés principalement aux Kurdes réfugiés en Syrie pour les dissuader de prêter l'oreille aux promesses d'amnistie turques, considérées comme un nouveau piège en vue du complet anéantissement. L'insistance du comité kurde sur ce sujet indique cependant que le nombre d'actes de soumission des chefs kurdes aux autorités turques devait être considérable. Ce document, daté du 1er septembre 1928, met donc l'accent sur l'impossibilité de croire aux promesses de fraternité kurdo-turque d'Ankara et, par conséquent, il affirme que la seule solution au différend qui oppose les deux nations est une lutte sans compromis. Les exemples des chefs kurdes comme Ali Yunis du Sassoun qui, bien qu'ils aient accepté l'amnistie du gouvernement d'Ankara, ont été maltraités, empêchés de rentrer chez eux et dépouillés de toutes leurs propriétés, servent à confirmer les dénonciations du comité kurde.

Les tracts permettent également au Khoyboun de commenter l'actualité politique en faisant ressortir les succès locaux et en demandant l'envoi au comité central de tous renseignements sur les événements du Kurdistan. Comme «bureau de propagande» de la révolte de l'Ararat, le Khoyboun prête une attention toute particulière aux événements qui se déroulent dans la région. Toutefois, le Khoyboun prétend se trouver aussi à la direction de deux autres zones insurgées : Sassoun et Dersim. De la sorte, le Khoyboun cherche à se présenter comme l'acteur incontournable de la scène kurde en Turquie, bien que les soulèvements de Sassoun et du Dersim n'aient, en réalité, aucune connexion avec celui de l'Ararat ni avec le comité central du Khoyboun.

Le texte nous renseigne par ailleurs sur les noms de quelques «commandants» des rebelles kurdes de l'Ararat ainsi que sur l'arrivée en Syrie de deux importants chefs tribaux : Kor Hassan Pacha des Haydaran et Haci Musa Bey des Motkan. Malgré leur soutien militaire passé au gouvernement d'Ankara, le Khoyboun «oublie» ces faits pour les présenter dès 1928 comme des victimes de la politique de transfert de notables kurdes vers l'Ouest du pays et comme des chefs de la résistance kurde. L'adhésion de ces deux chefs entourés d'un certain prestige au mouvement insurrectionnel devrait servir de modèle pour les autres chefs tribaux, cheikhs et intellectuels kurdes réfugiés en Syrie, Irak et Iran.

KHOYBOUN

1^{er} septembre 1928, Sernivek, hejmar 25

Ci-joint le résumé des activités des Forces nationales kurdes contre les Turcs et les atrocités commises par ces derniers contre les Kurdes le mois dernier. Cela a également été publié dans des journaux européens et américains.

Toutes les sections et les particuliers sont requis pour rapporter aux Quartiers généraux tous les incidents qui peuvent survenir au Kurdistan dans le futur.

Dans notre zone n°1 (EGRI-ARARAT) les combats se poursuivent avec toute leur intensité. Les Forces nationale kurdes qui sont actives dans cette région ont infligé de lourdes pertes aux Turcs. Dans une large zone autour de BAYAZID la population se comporte comme s'ils avaient un gouvernement indépendant et organisé. Comme les Turcs n'osent pas envoyer des expéditions militaires dans cette région, ils essaient de corrompre les leaders et les MUJAHIDS par des promesses d'amnistie et de paix. Les Turcs, ayant réalisé que cette politique de corruption des leaders était sans effet, ils ont eu recours à toutes sortes d'expédients inhumains pour opprimer la malheureuse population en leur pouvoir. Ils ont, par exemple, emmené de villages en villages, dans les vilayets d'ERZURUM, BAYAZID et VAN, les têtes et les corps d'innocentes personnes massacrées par les Turcs et les ont exhibés dans le but de terroriser la population. Les noms de certains des commandants sous les ordres de notre district NRI (sic) dans l'ARARAT sont les suivants : ADVI AZIZE, FREDN Bey, OSMAN KELIM, ULWI BASHO, KHALIS Bey, TAJ EDDIN, KIAMIL MARHUR, MUSA BURQI, YUSUF RUKI et YANO.

Zone de SASUN

MUHAMMAD ALI YUNIS AGHA, actif dans cette zone depuis des années, a maintenant commencé d'attaquer les troupes turques. La trahison des Turcs l'a incité à recourir à ce moyen. Les Turcs avaient entamé des négociations avec MUHAMMAD ALI YUNIS AGHA sous le prétexte de parvenir à un accord. YUNIS AGHA avait d'abord rejeté cette offre mais les Turcs l'ont réitérée et ont persuadé YUNIS AGHA en faisant le serment que les négociations auraient des résultats favorables pour les Kurdes, car le gouvernement turc leur accorderait de nombreux privilèges afin d'éviter que le sang soit versé en vain ; ils lui demandèrent d'envoyer un représentant, de préférence parmi ses relations. YUNIS AGHA, se fiant à ces paroles envoya une de ces relations aux Turcs, mais ces derniers la tuèrent le jour même de son arrivée, et marchèrent sur SASSOUN. Comme cet homme était l'un des plus dignes de confiance et utile aux partisans de YUNIS AGHA les Turcs commirent ce crime atroce dans le but de porter un coup sanglant aux Kurdes, mais ils subirent de lourdes pertes en retour, et les Kurdes tinrent leurs positions avec succès. Cet incident montre à quel point les Turcs respectent leurs serments.

Zone de DERSIM

Cette zone, où la paix avait prévalu depuis l'Armistice, a été affectée par les atrocités turques envers les Kurdes, et ayant réalisé quel était leur ultime dessein, se sont révoltés depuis une quinzaine de jours. Le gouvernement a envoyé un nombre considérable de troupes, mais jusqu'ici le peuple de DERSIM a eu le dessus. De violentes attaques se poursuivent. Le gouvernement, étant incapable de pénétrer dans le DERSIM, se propose de terroriser la population en massacrant les habitants des villages autour de DERSIM. Ils cernent d'abord les villages et ensuite ouvrent le feu avec l'artillerie et des avions, et anéantissent ainsi la

population. Ceux qui peuvent échapper à ce feu, hommes, femmes ou enfants, sont maintenus devant les troupes de sorte que les gens du DERSIM ne peuvent tirer sur les troupes turques car ils tueraient leur propre peuple.

Ceci est un double crime. Pour éviter de tuer leur propre peuple, les habitants du DERSIM forment des petits groupes et essayent de tirer dans le dos des Turcs. La fausseté de l'amnistie proclamée par le gouvernement turc est démontrée tous les jours. C'est un fait qu'aucun des chefs ne pourra bénéficier de cette amnistie et ceux qui l'ont fait ont été arrêtés et exilés. Les personnes en exil ont été horriblement torturées sur le lieu de leur exil. Elles ont été maltraitées par les troupes, gendarmes, et tous les officiels du gouvernement. Aucun des exilés n'a le droit de vivre avec sa famille. Tous les fils, frères et autres membres de leur famille doivent vivre en un lieu différent. Les exilés ont perdu la jouissance des biens et des propriétés qu'ils ont laissés derrière eux. Ceux qui sont assez forts travaillent et gagnent leur pain mais ceux qui sont âgés ou faibles se débattent dans la pauvreté et la misère.

HUSSAIN Pacha, le chef de la tribu des HAIDARANLI, avait été obligé de vivre en exil, loin de tous ses fils et de sa famille. Cependant on lui permit plus tard de faire venir ses cinq fils. Le Pacha, ayant pleinement compris le dessein ultime de la politique turque – l'annihilation totale des Kurdes – s'enfuit en Syrie avec ses cinq fils, affrontant de grands dangers et marchant à travers les collines pendant vingt jours, bien qu'il soit avancé en âge. Le chef de la tribu des MULHIKI, HADJI MUSA Bey, était avec lui. HUSSAIN Pacha et MUSA Bey, en dépit de leur grand âge, ont rejoint nos Mujahids qui se battent actuellement contre les Turcs. Les Kurdes sont forcés de confesser qu'ils sont Turcs. Quiconque ne se dit pas Turc ne peut avoir affaire à aucun des bureaux du gouvernement, ni même aux tribunaux, ne peut déposer une réclamation,

ni avoir son nom inscrit dans les registres de recensement du gouvernement. Ils sont doublement taxés par rapport aux autres personnes, dans toutes les redevances, celles des routes, du bétail, des avions, etc.

Près d'un milliers de filles kurdes, certaines orphelines, d'autres emmenées loin de leurs parents, ont été envoyées à ANKARA, BROUSSE, SMYRNE, ou d'autres lieux, pour travailler, contre leur volonté, dans des danses. Beaucoup de ces filles se sont suicidées.

Une femme, qui avait été envoyée auprès de son mari à DIARBEKIR, a été violée par un officier ayant rang de capitaine, et s'est tuée en sautant dans le Tigre. Une autre femme kurde a été forcée de danser devant un officier qui festoyait et buvait sur la rive, et a mis fin à ses jours de la même façon. Une troisième, dont le mari avait été exilé et qui, elle-même emprisonnée une nuit dans un poste de gendarmerie, réalisa qu'elle serait violée, s'étrangla avec une corde. De tels incidents horribles et bouleversants sont assez fréquents.

Le gouvernement turc, pensant que les Kurdes qui ont trouvé refuge dans les pays voisins du Kurdistan, et y vivent en sécurité, pourraient dans le futur se lever pour venger leurs compatriotes, envoient des brigands sur les frontières persanes et syriennes et attaquent les Kurdes, confisquant tout ce qu'ils ont laissé derrière eux.

Les Kurdes ont maintenant pleinement réalisé qu'il est impossible de vivre en Turquie et que dans une telle situation, il n'y a pas d'autre choix que se battre jusqu'à la mort contre les Turcs. Il ne fait pas de doute que la nation kurde, abandonnée de tous, et coupée de toutes ses sources, ne sera sauvée qu'en s'aidant elle-même et pourra alors vivre comme une nation libre, heureuse, prospère et puissante. Ayant été

abusés par la fameuse amnistie, les Assyriens sont aussi retournés dans leur pays, mais les Turcs ont vite recommencé de les persécuter et de les opprimer. En conséquence, les Assyriens ont rejoint les Kurdes dans la région de DJULAMERG et ont commencé de se battre. Les Kurdes et les Assyriens prouvent ainsi qu'ils ont pleinement réalisé le danger qui les menace.

Selon les dernières nouvelles, les Turcs ont aussi commencé des opérations militaires dans la zone de DIARBEEKIR et plusieurs affrontements ont eu lieu entre les troupes nationales kurdes et la gendarmerie turque mobile. Dans ces combats les forces gouvernementales ont subi une centaine de pertes.



Document n° 14

(Liste de villages kurdes détruits selon la brochure *The Case of Kurdistan against Turkey*)

Statistique des massacres de 1925-1928 par village

Les massacres de Lidja

Nom du village	Maisons brûlées	Population massacrée	Population survivante
Ichtet	40	200	-
Héraq	50	250	-
Féra	30	150	-
Bakin	150	748	12
Matmor	15	75	-
Mélikan	50	249	11
Djofhin	25	120	5
Barsam	13	64	12
Mazmaz	40	198	21
Sinni	60	299	14
Tépé-Keuy (1)	70	349	21
Djilkéni	40	200	-
Serdi	50	249	18
Djirkan	30	150	-
Djamalac	40	200	-
Fiss	60	298	23
Ftétir	52	260	-
Cheklat (2)	80	389	25
Hori	30	150	-
Réza	60	292	8
Ayngol	15	75	-
Daïla (3)	30	147	13
Marki	30	150	-
Chelli (4)	120	285	15
Goulli	15	75	-
Ferhat	18	90	-
Dizdini	16	78	24
Aleq	15	74	14
Bermal	10	49	1
Tauzlé	30	148	2
	1284	6370	239

Les massacres de Darhini

Nom du village	Maisons brûlées	Population massacrée	Population survivante
Meyer-Souhahe	45	12	213
Ardichan	15	4	52
Quildan	10	8	40
Sakiq	12	12	38
Kech Kuvar	8	50	-
Kerlénos	30	18	120
Chénisan	25	36	89
Mézréqor	8	12	37
Sifan	300	150	975
Chidnan	20	7	87
Tvérin	10	13	29
Karini	15	12	58
Méradan	30	17	130
Kirpas	7	13	20
Timaq	15	13	38
Bou Khan	15	37	42
Monski	10	13	25
Kazana	80	13	387
Mezré-Kébir	33	22	143
Kanlen	15	21	44
Djan-Sor	80	25	375
Hot	20	12	67
Valir	90	28	322
Sizahil	15	20	55
Tarbatchour	200	85	869
Chin	32	21	110
Achkésar	18	2	86
Déri-Kori	13	5	60
Bazam	16	2	74
Araqil	18	3	87
Araqil-Sagir	30	20	125
Ali-Tchapan	28	10	118
Araqil-Baseradq	50	18	204
Quermiq	16	12	60
Duchmalan	21	14	83
Tchirèq	25	3	112
Ziyaret	19	20	72
Modan	50	4	210

Rotdja	100	75	340
Tchévéni	80	45	344
Kapart	150	12	732
Bormèq	18	11	76
Yehdépîr	19	22	69
Dilhétan	16	15	58
Déri-Nalî ⁽⁶⁾	28	25	96
Alian	160	89	622
El Fian	50	80	160
Gueydamor	16	33	47
Mela Abdoullah	30	16	108
Halalan	19	17	75
Eski-Keny	16	11	64
Harabé	26	9	120
Litvir	20	8	92
Kartag	2	12	13
	2197	1357	8694

Les massacres d'Erdochine

Nom du village	Maisons brûlées	Population massacrée	Population survivante
Hehmot	25	5	120
Kotchir	10	9	36
Kof	30	163	-
Sayer	15	75	-
Broudj	25	4	120
Guildar	5	12	10
Saffan	15	27	45
	125	295	331

Les massacres de Tchapak-Tchour

Nom du village	Maisons brûlées	Population massacrée	Population survivante
Aziza	65	5	150
Sahniz	45	22	106
Seydau	25	120	10
Signi	40	15	170
Ifnoki jor	207	12	320
Ifnokî jir	37	18	130
Dèq	50	29	213
Kass	25	13	98

Tchani	47	95	97
Hizabau	10	9	41
Fahzan	25	12	102
	576	350	1337

Les massacres de Nassibine

Nom du village	Maisons brûlées	Population massacrée	Population survivante
Marin	50	50	200
Guiri-Mina	40	70	130
Merbab	40	12	180
Gundi-Chukro	45	50	150
Kauter	35	28	120
Tel-Hassan	38	40	160
Tel-Djihhan	102	50	440
Aznavor	30	28	118
Badib	50	15	220
Harbemichga	15	19	50
Sidri	20	15	80
Harbeali	120	150	400
Harbeqefi	35	86	60
Nefi Habab	20	12	80
Elbeh	30	5	140
Baminem	40	80	124
Quelsora	60	19	280
Quenq	25	60	40
Koulbikan	20	28	70
Chouchani	50	25	220
Qui Yoh	440	60	130
	905	902	3402

Les massacres de Habab

Nom du village	Maisons brûlées	Population massacrée	Population survivante
Telsifan	35	71	84
Sturan	40	80	125
Abdeqan	50	100	140
Delavi Kasri	60	107	190
Hadjiqesian	30	90	55
Haralmichqui	50	120	130
Serquani	30	70	83

Hasab Gayé	15	50	20
Harab Causné	20	60	38
Dibéq	25	64	42
Diran Agha	100	190	280
Mimhan	25	50	20
Cheik Kidr	30	59	95
Baverd	25	60	10
Chabourk	20	65	5
Kankarab	20	45	15
Banh	30	75	70
Berudji	15	35	12
Ala Kamiche	170	315	280
	790	1706	1694

Les massacres de Midiat

Nom du village	Maisons brûlées	Population massacrée	Population survivante
Badjin	80	40	300
Kefalab	20	18	75
Barbaus	30	20	130
Dalin	150	220	260
Nebl	100	195	300
Moukri	70	120	160
	450	613	1225

Les massacres de Badjérin

Nom du village	Maisons brûlées	Population massacrée	Population survivante
Derchamr	10	25	24
Kesfre	70	160	119
Kardmin	10	29	18
Nefbadjérin	45	18	175
Témerzi	30	19	128
Soran	40	55	140
Daskan	30	67	132
Kakvan	25	56	38
Médé	20	50	45
Aynord	30	67	90
Mézizé	120	220	366
Také	20	58	30
Kefrézi	50	78	129

Kémi	25	48	62
Habinka	18	28	30
	548	978	1526

Les massacres de Kerboran

Nom du village	Maisons brûlées	Population massacrée	Population survivante
Deir Salib	30	62	78
Hermin	20	82	16
Tchélék	22	28	68
	72	172	162

Les massacres de Hassan Keif

Nom du village	Maisons brûlées	Population massacrée	Population survivante
Dirhan	10	25	24
Hissan	12	18	35
Kassrdjirin	15	28	42
	37	71	101

Les massacres de Diarbekr

Nom du village	Maisons brûlées	Population massacrée	Population survivante
Kogni	50	28	200
Bachmello	40	50	140
Karmichlo	35	40	120
Korkdji	13	58	10
	138	176	470

Les massacres de Guéndj

Nom du village	Maisons brûlées	Population massacrée	Population survivante
Mélékan	80	122	360
Héazarchaw	60	82	220
Broudj	25	68	30
Ifeq	28	40	95
Solahan	100	150	330
Harbézan	30	84	68
Yekmal	18	56	30
Azade	32	64	86
Kassi	17	40	35

Bukla	100	45	420
Galbi	40	64	135
Mazquift	8	19	15
Terbas	10	48	5
Mélasbirma	25	64	48
Serba	50	80	165
Tuqok	20	64	32
	905	902	3402

Les massacres d'Eilan

Nom du village	Maisons brûlées	Population massacrée	Population survivante
Telsifan	35	71	84
Sturan	40	80	125
Abdeqan	50	100	140
Delavi Kasri	60	107	190
Hadjiqesian	30	90	55
Haralmichqui	50	120	130
Serquani	30	70	83
Hasab Gayé	15	50	20
Harab Causné	20	60	38
Dilbéq	25	64	42
	355	812	907

Les massacres d'Ifnot

Nom du village	Maisons brûlées	Population massacrée	Population survivante
Ifnot	25	80	24
Kispazar	30	60	85
Kamikan	20	40	58
Kanirech	30	50	95
Tohla	150	180	360
Djerk	60	28	240
Bora	30	48	98
Djéba	30	60	85
Tchoriqchima	101	28	19
Bagdjé	80	40	320
Sirané	5	15	5
Kara Baldjik	60	88	195
Sagniss	60	92	210
	590	809	1794

Statistique des massacres par région

Nom du village	Maisons brûlées	Population massacrée	Population survivante
Lidja	1284	6370	239
Darhini	2197	1357	8694
Erdochine	126	295	331
Tchapaktchour	576	350	1337
Nassibine	440	384	1581
Habab	905	902	3402
Eliau	790	1706	1694
Midiat	450	613	1225
Badjérin	548	978	1526
Kerboran	72	172	162
Hassan Kéf	138	176	101
Guéndj	643	1094	2074
Ifnot	590	809	1794
Diarbekr	138	176	470
	8758	15206	24630

(1) Les habitants de ce village furent mitraillés après avoir été ligotés l'un à l'autre. L'agha du village, Tair Agha, dut assister à cette boucherie et fut morcelé par des coups de baïonnettes.

(2) Trois femmes enceintes ont été éventrées et deux bébés étranglés dans leur berceau par Hassan Caouiche, sergent turc, originaire d'Angora, commandant du peloton d'exécution.

(3) Le capitaine de cavalerie, Hifzi Bey, choisit douze des plus belles filles du village et les livra à sa soldatesque pour les violer et leur donna l'exemple en violant lui-même deux de ces malheureuses, qui toutes périrent après d'atroces souffrances.

(4) Kasso, un des survivants de ce village, a témoigné que cinq des habitants de ce village, après avoir été imbibés de pétrole, furent lancés au milieu du village en flammes et périrent après avoir parcouru les rues du village en torches vivantes au milieu de cris déchirants.

(5) Aïcho et Gueulé, deux jeunes filles du village, âgées de 9 et 10 ans, succombèrent des suites des violations qu'elles subirent de la part des soldats turcs.

(6) Ajmo Agha, l'agha de ce village et ses 14 hommes, après avoir été rendus immobiles par des coups de baïonnettes, furent achevés sous les sabots des chevaux qui les piétinèrent pendant une demi-heure.

Document n°15

(Appel à la révolte)

A Arif Bey Effendi, descendant des Emirs de Meks

Monsieur,

Notre Comité qui a été mis au courant des efforts que vous déployez dans les régions de Meks et de Van pour la réussite de notre organisation, en a été très touché et vous en exprime ses sincères remerciements.

Nous avons la ferme conviction qu'en confiant cette tâche à un précieux patriote comme vous qui jouit de la considération générale et de toute notre confiance, notre organisation s'établira dans ces régions d'une façon sûre.

Nous avons appelé la région que vous parcourez le 8ème secteur de Khoyboun et notre comité central qui vous a nommé chef de ce secteur vous envoie, par agent spécial, un exemplaire de son règlement ainsi que le cachet et les pièces nécessaires. Nous sommes convaincus que, conformément aux dispositions de ce règlement, le secret le plus absolu sera tenu de cette organisation dans votre région. Il est naturel qu'il y a lieu d'agir suivant les instructions données par le Comité Central. Nous vous recommandons, d'autre part, d'attacher la plus grande importance à assurer une liaison suivie avec notre comité et cela sans aucun intermédiaire et par l'intérieur du pays. Les instructions nécessaires ont été données à ce sujet à notre agent qui vous en donnera verbalement connaissance.

En vous chargeant de la direction du 8ème secteur, vous serez tenu responsable vis-à-vis du Comité de toutes les questions relevant de

votre zone. Toutes les affaires qui y seront entreprises au nom du comité Khoyboun, le seront par vos soins en ce qui concerne votre secteur. Nous avons d'ailleurs fait savoir à ces derniers que votre signature seule sera désormais valable pour nous dans votre région et que nous ne reconnâtrons aucune autre signature.

Nous vous prions tout spécialement d'assurer la liaison avec les combattants d'Aghri-Dagh. Nous attendons vos renseignements sur le résultat de vos efforts.

Nous sollicitons du Bon Dieu de faciliter votre tâche et d'activer la délivrance de notre nation.

Nous vous prions encore une fois, cher camarade, d'attacher le maximum d'importance à la correspondance.

26.8.1932

Cachet du Comité Khoyboun

Document n°16

(Appel à la révolte) ⁽¹⁾

Chers compatriotes,

Le grand danger qui doit conduire la nation kurde vers l'anéantissement vient de se présenter. Le Gouvernement turc qui a toujours nourri le désir d'exterminer les Kurdes ne s'était jamais exprimé d'une façon aussi claire.

Vous avez sûrement pris connaissance de la loi qui vient d'être élaborée par une clique de nigauds constituant l'Assemblée Nationale. Néanmoins, je reproduis ici les points les plus intéressants publiés dans le N° 2237 du 5 mai 1932, du journal «Milliet» paraissant à Constantinople : «Il sera interdit aux personnes dont la langue mère n'est pas turque de constituer à nouveau des villages, des quartiers, des corporations de métier et de service ou de restreindre et de limiter à leurs partisans de tels villages, quartiers ou corporations. Le Ministre de l'Intérieur aura la faculté de dissoudre, par arrêté du Conseil d'Etat, de telles agglomérations. Cette mesure s'étendra même aux agglomérations déjà existantes.» Le fait de vouloir désassembler tous ceux dont la nationalité et la langue ne sont pas turques et de déporter ainsi des millions de Kurdes de leur foyer paternel qu'ils ont habité durant quatre mille ans, pour les jeter parmi une population dont la langue et les mœurs ne lui sont nullement familières, n'est-il pas une mesure pour les exterminer de faim et de misère ? D'autre part, qui sait que les Turcs qui se sont repentis de ne pas nous avoir massacrés lors de la première déportation, ne sont pas actuellement décidés à vous traiter comme les Arméniens en vous égorgeant groupe par groupe dans les vallées soli -

⁽¹⁾ CADN, Fonds Beyrouth, Cabinet Politique, n° 1055. Services civils du délégué, n° 1982. Alep, le 23 mai 1933, pp. 1-6.

taires ? On peut donc s'attendre à tout de l'atrocité et de la cruauté turques.

Cher compatriote, toi aussi tu es un membre précieux de la nation kurde. Ta responsabilité vis-à-vis de l'histoire, de la postérité et de la religion est grave. Si nous n'avons pas voulu profiter des occasions qui se sont présentées jusqu'ici, c'est dans le seul but de ne pas compromettre notre tranquillité. Mais nous nous rendons compte à présent de la façon par laquelle nous avons été honteusement trompés. Le Turc ingrat se lance follement sur nous et annonce ouvertement son intention de ne pas laisser un seul Kurde. Devant cette situation, ton devoir te dicte de passer outre tout désaccord ou animosité existant entre toi et tes concitoyens et d'avoir recours aux armes. C'est par ce moyen seul que nous arriverons à combattre les efforts sanglants déployés par les Turcs et à délivrer de leurs mains notre Kurdistan sacré.

Réfléchis un instant : les premiers qui ont été déportés ont personnellement vu comment ont péri de misère nos plus grands notables, sous le joug insolent du Turc. Le gendarme le plus insignifiant le traitait «d'âne kurde». Au lieu de supporter tant d'insultes et d'humiliations, ne nous est-il pas plus honorable et plus religieux de mourir en défendant par notre sang le sol où sont ensevelis nos pères et nos mères ? Ne croyez pas qu'il existe encore parmi nous des ingénus ayant la conviction qu'ils ne seraient plus inquiétés ; la loi, à ce sujet, est claire. Ils sont décidés à ne laisser personne dans le Kurdistan et personne ne doit en faire exception. Même l'ouvrier le plus modeste n'aura plus le droit de rester dans le Kurdistan.

Dans ces conditions, ayons recours aux armes, chers frères. Prouvons au monde entier que nous sommes les fils courageux de nos braves ancêtres. Mourons et faisons mourir avec honneur. Ce procédé seul nous per-

mettra de sauver notre patrie et notre nation si fidèle à la religion et à l'islamisme. N'est-il pas dommage que le Kurdistan, dont chacun des habitants vaut cent Turcs, soit ainsi foulé sous le pied de ces derniers ? Soyons persuadés que si nous ne consentons pas à mourir bravement, nous expirerons de faim en nous noyant dans le crachat du Turc. Réfléchissez donc à toutes ces conséquences et entendez-vous avec les chefs et les notables influents de vos régions pour ne pas vous laisser prendre par votre ennemi. Soyez convaincus que le jour où le premier coup de fusil sera tiré dans le pays nous sommes tous prêts à aller à votre secours en même temps que de nombreux officiers et intellectuels pour prendre part à cette lutte d'honneur et de religion. N'hésitez pas un instant à vous lancer dans cette lutte de laquelle dépend la délivrance de notre patrie, la sauvegarde de notre religion et l'honneur de la nation kurde. Ayez la conviction que même en vous rendant aussi doux et inoffensif qu'un agneau, vous n'échapperez pas à la vengeance turque en même temps que tous les membres de votre famille.

Dieu, source de la gloire, ne nous a-t-il pas dit dans son Coran : «Marchez pour le Droit, vous Me trouverez avec vous ?» Ne craignons donc pas de verser notre sang pour la religion, la Patrie, le droit et la sauvegarde de notre honneur, avec la ferme conviction que Dieu est avec nous. Si toutefois un certain nombre d'entre vous tombent sur le champ d'honneur, nous aurons au moins la consolation de permettre au restant de notre nation et à nos enfants de mener une vie heureuse et tranquille en leur assurant l'intégrité de leur religion, de leur foyer et de leurs villages.

Même en supposant que, à Dieu ne plaise, le résultat de cette lutte nous oblige à nous réfugier dans le territoire de l'un des Etats voisins, ces gouvernements sont obligés de nous recueillir en qualité de réfugiés politiques. Les Gouvernements anglais et français en particulier, qui

sont connus par leur esprit de justice et de civilisation, attacheront une importance toute particulière à ceux ayant lutté pour leur patrie.

Chers frères, au cas où vous obéirez aux conseils que nous vous donnons sans aucune arrière-pensée et dans le seul but d'assurer le bien-être de la nation et la délivrance de la Patrie, nous sommes sûrs de pouvoir sauver notre pays de la tyrannie. Dans le cas contraire, soyons persuadés que nous allons subir une mort lente et honteuse.

Nous demandons à Dieu de nous aider et de nous accorder le succès.

16 juin 1932

Cachet du Comité Khoyboun

Document n° 17

(entrevue de Djeladet Bedir Khan avec le consul turc) ⁽²⁾

**Conversation entre
Djeladet Beder Khan et les Turcs
3 juillet 1935**

Fin juin 1935, Chukri bey, chef de la S.G. à Ankara, président de la délégation turque à la Commission permanente de frontières réunie à Damas, exprimait à Basri Riza bey, Consul général de Turquie à Beyrouth, le désir de rencontrer Djeladet Beder Khan. Basri bez organisait l'entrevue par l'intermédiaire de Mouzaffer bey Emine Pacha, secrétaire au Consulat général d'Irak à Beyrouth, apparenté aux Bederkhan par sa femme.

Différée en raison d'une indisposition de Chukri bey, la réunion avait lieu le 3 juillet à 22 h. au Consulat général de Turquie, où Djeladet, après quelques hésitations, avait consenti de se rendre. La réunion comprenait : Chukri bey, Basri Riza bey, Comandant Mahmoud Kalkal (autre membre de la délégation turque vraisemblablement chef d'un service de renseignement turc), Djeladet et Mouzaffer bey.

La conversation, contrainte et dispersée durant la première demi heure, est ensuite orientée par Mahmoud sur le livre de Massoud Fany «La nation kurde et son évolution sociale»; il en fait éloge, ainsi que de l'ouvrage de Chukri Mehmet, et demande à Djeladet ce qu'il pense. Djeladet répond que c'est un ouvrage dépourvu de fondements. Chukri bey vante le désintéressement de Chukri Mehmet. Djeladet le nie et assure qu'il s'agit d'un livre écrit dans un certain but. Djeladet ajoute : «En

⁽²⁾ FONDOS RONDOT. Dossier Kurdes de Syrie, Rapport manuscrit de Pierre Rondot intitulé «Conversation entre Djeladet Bedir Khan et les Turcs», 3 juillet 1935, doc. cit., p. 1.

comptant sur ces gens-là, vous faites fausse route ; et d'ailleurs, si vous pensiez réellement qu'ils sont utiles et désintéressés, vous vous adresseriez à eux et pas à moi».

Un petit incident se produit entre Chukri et Djeladet. Chukri affirme que le kurde n'est qu'un ensemble de patois, qu'un Kurde de Mouch ne peut être compris d'un Kurde de Diarbékir. Djeladet répond qu'il n'existe que 3 dialectes, et qu'à l'intérieur de ceux-ci on se comprend, à part de minimes différences de parlers. Chukri bey cite un exemple d'un Kurde de Mouch ayant très facilement appris le turc, preuve de similitude des deux langues. Djeladet répond que cela ne peut prouver que l'intelligence des Kurdes. Chukri s'étant piqué, Djeladet lui répond : «Vous prenez un ton dur, incompatible avec votre position, ayant le pouvoir, vous devez être plus calme. D'ailleurs, considérant le Kurde comme votre frère cadet, vous devez vous réjouir qu'il soit intelligent».

Djeladet se plaint que les Kurdes de Turquie soient empêchés de parler leur langue. Chukri et surtout Mahmoud jurent sur leur honneur qu'il n'en est rien – que d'ailleurs c'est impossible à réaliser – qu'enfin, en raison du système d'instruction publique, dans deux siècles cette langue n'existera plus. Djeladet rétorque que, justement, ayant tous les pouvoirs, ils ne doivent pas chercher une élimination brutale.

Basri bey avance, comme preuve qu'on parle le kurde en Turquie, l'existence dans ses dossiers de P.V. d'interrogatoires à Diarbékir, au cours desquels le Président du Tribunal a eu recours à un drogman pour faire traduire des dépositions faites en kurde. Djeladet répond qu'il ne s'agit là que d'une obligation matérielle inévitable.

La conversation était venue sur «Hawar». Djeladet a nié que cette feuille ait jamais contenu des encouragements à l'insurrection, et se

défend d'être l'auteur d'une lettre manuscrite appelant à l'insurrection, trouvée dans un «Hawar» saisi sur un contrebandier. Djeladet affirme que les Kurdes ne cherchaient pas à se soulever et qu'il ne pouvait les y encourager, car un soulèvement ne produirait d'autre résultat que de déclencher des mesures de répression et des massacres.

La conversation aboutissait finalement à une impasse, les Turcs déclarant que les Kurdes n'avaient à se plaindre de rien en Turquie. Chukri bey, en particulier, assurait qu'aucune déportation n'était envisagée, qu'une loi était faite pour utilisation éventuelle, mais qu'elle était soumise à interprétation, que Djeladet lui-même avait expliqué l'année précédente dans une brochure que la déportation coûterait des milliards et que le gouvernement turc ne pouvait l'exécuter. Par contre, Chukri bey disait les Turcs décidés à abolir la féodalité pour empêcher les Kurdes d'être les instruments des beys et chefs de tribu. Djeladet se dit d'accord, à condition que concurremment soit élevé le niveau social des Kurdes afin qu'ils puissent utiliser leurs droits.

Au cours de la conversation, des propositions successives de rentrée en Turquie furent faites à Djeladet, qui évita de répondre avec précision. Aucune conclusion n'a été tirée.

Sur la conversation générale s'est branchée une conversation particulière entre Mahmoud et Mouzaffer, le premier ayant entraîné le second au jardin sous prétexte qu'il faisait trop chaud.

Mahmoud : Êtes-vous sûr que Djeladet dit bien sa pensée quand il assure ne pas rechercher l'insurrection kurde en Turquie ?

Mouzaffer : Certainement. Cette attitude a toujours été la sienne. Il veut éviter d'attirer sur les Kurdes des représailles turques.

Mahmoud : En ce cas pas de malentendu entre nous. Je puis prouver que les Kurdes ne sont pas opprimés en Turquie.

Mouzaffer : Si vous le prouvez, rien ne vous séparera de lui. Convainquez-le que les Kurdes ont le droit de parler leur langue.

Mahmoud : Pourquoi les Bederkhan ne rentrent-ils pas en Turquie ?

Mouzaffer : Ils n'ont pas confiance.

Mahmoud : Comment «Hawar» paraît-il ?

Mouzaffer : Par ses propres moyens. Il y a 400 ou 500 abonnés mais une partie ne payent pas. Djéladet compose le journal lui-même. Je vous invite à visiter son installation. Si vous croyez que les Bederkhan sont des gens à acheter, vous vous trompez.

Mahmoud : En ce cas, ils descendraient d'ailleurs au niveau d'un agent. Vous prétendez que Djéladet est hostile au soulèvement kurde, mais il y a le contraire dans «Hawar».

Mouzaffer : Vous faite erreur, consultez la collection.

Avant d'accepter le rendez-vous, Djéladet s'est fait remettre par Mouzaffer deux lettres à ce dernier, adressées par Basri bey et prouvant que la réunion avait lieu à l'initiative et sur la demande des Turcs. Il est certain qu'il n'en attendait rien de précis, ne se faisait pas d'illusion sur son issue et se flattait seulement d'avoir le point de vue de gens bien placés à Ankara et de leur montrer un patriote kurde désintéressé.

Document n°18

(Défense de Chukru Sekban des thèses turques sur les origines des Kurdes)

L'existence des Kurdes dans le Kurdistan avant l'invasion des Mèdes démontrée par ces pièces archéologiques ⁽¹⁾ projette une lumière vive sur l'origine du peuple kurde.

En effet, les Kurdes, ignorant les périodes de leur histoire au-delà du royaume des Mèdes, croyaient qu'ils étaient des descendants des Mèdes. Comme ceux-ci étaient aryens, ils se considéraient aussi aryens.

La croyance populaire du peuple kurde d'être d'origine aryenne était partagée aussi par certains savants européens et américains qui ne s'intéressaient pas à étudier l'histoire du peuple kurde de ce point de vue.

Mais, à part les récits historiques qui font remonter l'établissement du peuple kurde dans leur contrée actuelle à plus de 2200 ans avant l'arrivée des Mèdes dans leur pays, les documents archéologiques prouvent que les Mèdes ne sont pas, contrairement à la conviction erronée des Kurdes, leurs ascendants, mais tout simplement des intrus qui en vertu de leur merveilleuse organisation, ont pris ceux-ci sous leur domination et ont fondé l'Empire mède soutenus par les Kurdes eux-mêmes. On sait maintenant que les Mèdes sont venus au pays des Kurdes juste 1800 ans après que ceux-ci s'y étaient installés.

Donc, à la lumière de ces faits quasi scientifiques, les Kurdes ne sont nullement aryens. Ils ne sont pas non plus des sémites. Ils seraient, d'après les prétentions de certains savants allemands, d'origine touranienne.

⁽¹⁾ Plus haut, Chukru Mehmed Sekban avait mentionné la découverte près de Suleimanieh (Kurdistan d'Irak) par le professeur Speiser d'une inscription, au nom du roi Lullu, «qui démontre l'existence des Kurdes Gutti dans cette contrée en 1800-1900 av. J.C.»; ainsi que des pierres d'époques sumérienne mentionnant les «Kurdes Kardaka dans le Kurdistan actuel».

En effet, si l'on envisage la carte géographique actuelle sur laquelle on peut suivre aisément la dissémination du peuple kurde à travers l'Asie, on peut se rendre compte facilement de la véracité et du bien-fondé du point de vue des auteurs allemands.

La carte la plus nouvelle et la plus documentée est celle de l'auteur bien estimé de l'histoire sommaire du Kurde et du Kurdistan, premier volume 1931⁽²⁾.

Suivant la distribution des Kurdes sur cette carte, on constate qu'ils sont partis de l'Asie centrale, des environs des plaines de Caracoume en deux directions. D'un côté, ils sont descendus vers le sud, franchissant l'Afghanistan, où ils ont laissé une agglomération sous forme d'un îlot près de Hérat, puis après au Beloutchistan où ils sont concentrés en plus grand nombre aux environs de Kélat. Ensuite cette colonne se dirigeant vers l'ouest, suivant la côte de la mer d'Oman est allée se cantonner à Bender-Abbas. Un petit groupe s'en est séparé et s'établit près de Kirman.

Celle qui s'est orientée de leur point de départ vers l'ouest, encerclant le nord de la Perse actuelle par des îlots de tribus kurdes près de Meshed, entre Téhéran et la mer Caspienne s'achemine à travers et par-dessus les montagnes qui bordent la mer Caspienne, jusqu'à la frontière sud-ouest de la Caucase. De là, s'étendant d'un côté en masse compacte et toujours prenant pour lieu de leur établissement les chaînes multiples des montagnes à l'ouest de la Perse, ils atteignent Bender-Bushir au Golfe persique. Tandis que d'un autre côté, peuplant les territoires du Kurdistan, ils sont allés s'installer invariablement sur les régions montagneuses d'Adana et aux environs d'Ankara.

⁽²⁾ «*Brève Histoire des Kurdes et du Kurdistan*», de Mohamed D. Amin Zaki. Cet ouvrage, qui retrace l'histoire des Kurdes, de l'Antiquité à nos jours, a été publiée pour la première fois, en kurde (caractères arabes), à Bagdad, 1931.

Il paraît que les Kurdes ne pouvant vivre, par suite très probablement des mauvaises conditions climatiques dans l'Asie centrale, commencèrent à en émigrer suivant les chaînes de montagnes pour se préserver plus facilement des attaques des autres peuples et vinrent choisir pour leur habitat les contrées dont nous venons de faire un croquis.

Bien entendu, les diverses et multiples invasions, l'absorption des Kurdes par les autres peuples, et celles des autres nations par les Kurdes, la famine, les maladies pestilentielles ont profondément modifié l'aspect original de leur disposition géographique. Cependant, il est aussi vrai qu'aucune invasion n'a disloqué les Kurdes de leurs logements.

Il est aussi à signaler qu'on ne sait pas exactement à quelle époque de l'histoire une partie des Turcs ont émigré de l'Asie centrale, berceau commun de ces deux peuples, à l'est du Kurdistan jusqu'à la frontière de la Lydie.

L'existence des Turcs dans l'Anatolie centrale d'aujourd'hui aux époques les plus reculées de l'histoire rend aussi vraisemblable l'origine touranienne des Kurdes. Peut-être, des facteurs identiques ont-ils déterminé l'émigration de ces deux peuples cousins jusqu'à leurs derniers habitats.

Au point de vue anthropologique, il est malaisé de faire la distinction entre le Turc pur, dit Turcoman, et le Kurde.

J'ai eu l'occasion d'étudier cette question en Irak depuis dix ans. J'affirme que je n'ai saisi aucun indice physique pour pouvoir discerner l'un de l'autre. Il est entendu que la vie des Kurdes vivant dans les montagnes rend leurs caractères un peu plus rudes.

Quant à la langue kurde, je ne sais pas jusqu'à quel degré elle est commune avec la langue turque, mais sa parenté avec la langue persane est notoire. En tout cas on est d'accord que ces deux dernières, tout en ayant certaines ressemblances, sont indépendantes l'une de l'autre.

Il est évident que la langue kurde est indo-européenne. A en croire les auteurs dignes de foi sur ce sujet, les Mèdes, peuple aryen, importèrent, pendant leur domination au Kurdistan, leur langue aryenne et l'auraient greffée à la langue originale du peuple kurde. D'où la parenté du kurde avec le persan.

Du moment que les savants kurdes, turcs et persans ont pris l'initiative de faire des recherches sérieuses sur leurs histoires, ils passionneront aussi les savants étrangers pour s'intéresser un peu plus à l'étude ethnographique des peuples asiatiques. D'un autre côté les fouilles entreprises et projetées dans ces lieux viendront bientôt éclairer bien des points qui demeurent encore dans l'obscurité. Qui sait quelle surprise archéologique nous guette au seuil du monde enseveli sous nos pieds.

Extrait de *La Question kurde. Des problèmes des minorités*. Dr. Chukru Mehmed Sekban, Les Presses Universitaires de France, Paris, 1933.

Document n° 19

(Proclamation, occupation et création de la république kurde de l'Ararat) ⁽¹⁾

**Proclamation de l'occupation effective
et de l'institution du gouvernement**

1. Avec l'aide et la grâce de Dieu, il a été mis fin aujourd'hui, à l'occupation turque dans la patrie kurde, et un gouvernement national kurde y a été institué.
2. Les affaires gouvernementales seront réglées et dirigées par les commandements militaires de «Khoyboun». L'organisation des services administratifs et militaires, la nomination ou le licenciement des fonctionnaires civils et militaires, la prise ou l'annulation de toutes les décisions relatives aux diverses branches du gouvernement, seront de la compétence des dits commandants.
3. Toute personne originaire des territoires occupés progressivement par les armées kurdes, est appelée à prêter son aide à cette armée et à s'acquitter de tous les devoirs qui lui incombent pour assurer son salut. La préparation des moyens de transport et de vivres fait partie de ces devoirs. Toute dérogation à ce sujet sera considérée comme une trahison à la Patrie.
4. Les fonctionnaires et les habitants sont invités à livrer, dans un délai de 24 heures, au commandement ou à l'autorité désignée par lui, tous les objets, monnaie ou armement appartenant à l'Etat.
5. Ceux qui connaissent les endroits où se trouvent cachés les objets cités à l'article 4, sont invités à en prévenir les mêmes autorités dans le même délai.
6. La sécurité des établissements consulaires étrangers est assurée, sous la garantie du gouvernement kurde.

⁽¹⁾ CADN, Fonds Beyrouth, Cabinet Politique 1055. «Proclamation de l'occupation effective et de l'institution du gouvernement». Services civils du Délégué n° 1982. Alep, le 23 mai 1933.

7. Tous les habitants, sans distinction de race et de religion, seront traités sur le même pied d'égalité à condition qu'ils obéissent à tous les règlements et lois du gouvernement kurde. Il est absolument défendu de se livrer au pillage des biens privés ou de l'Etat. La liberté des relations est sauvegardée.
8. La loi turque sera en vigueur dans le pays jusqu'à promulgation de la loi kurde.
9. L'obligation faite pour le port du chapeau et l'utilisation des caractères latins est abrogée. Chacun est libre de s'habiller suivant sa volonté. Les impôts et les taxes imposées arbitrairement seront étudiées et modifiées à la première occasion.
10. Aucun compte ne sera tenu des condamnations prononcées par les tribunaux turcs, pour la question kurde. D'autre part les personnes ayant fait l'objet d'une condamnation pour crime de droit commun sont amnistiées.
11. A partir du moment de la diffusion de cette proclamation, la loi martiale sera en vigueur dans le pays. Il est interdit de circuler dans la rue depuis le coucher du soleil jusqu'au lever du jour. Il est également interdit de tenir des réunions pendant le jour ou la nuit, ni à l'intérieur ni à l'extérieur. Les bars et les cabarets sont définitivement fermés et les cafés ne peuvent s'ouvrir que jusqu'au coucher du soleil.
12. La moindre dérogation aux prescriptions de cette proclamation qui a force de loi, sera considérée comme une désobéissance au gouvernement kurde et une trahison à la Patrie. Les contrevenants seront condamnés à la peine capitale.

Document n°20

(Appel de Sureya à l'aide des Britanniques en 1929) ⁽¹⁾

Beyrouth, le 30 juin 1929

Sir,

Je me trouvais en Amérique lorsque j'ai appris avec joie que le poste de Haut Commissaire à Bagdad avait été confié à Votre Excellence. J'ai considéré comme un très heureux augure pour ma nation, la nomination d'un brillant homme d'état tel que Votre Excellence dont je m'honore d'avoir acquis l'amitié à cette haute fonction vu que la Mésopotamie, par les faits d'englober entre ses frontières une partie de la patrie kurde et de constituer l'unique poste d'observation sur le Kurdistan occupé par les Turcs se trouve être le centre de la politique anglaise dans la question kurde.

Moi, ainsi que mes amis politiques de Khoyboun, nous sommes fermement convaincus que, malgré toutes les apparences dictées par les conditions politiques actuelles, l'Angleterre, qui par le traité de Sèvres fit accepter aux Turcs un Kurdistan, en fait ne s'est jamais désintéressée et ne peut jamais se désintéresser de la question kurde.

Un grand nombre de mes amis, ainsi que moi, qui avons très souvent eu l'occasion de nous trouver en contact assez étroit avec les hommes politiques anglais, de profiter de leur clairvoyance et conseil, avons acquis la conviction de l'existence en principe d'une politique anglaise bien arrêtée et définie pour le Kurdistan.

Nous avons aussi la conviction inébranlable que, quel que soit le cours des événements du Kurdistan et leur fin, le mot le plus important dans la solution à donner à la question kurde sera dit par la Grande-Bretagne.

⁽¹⁾ PRO, AIR 23/415. *Lettre de Sureya Bedir Khan à M. le Haut Commissaire en Irak, doc. cit., pp. 1-3.*

Ayant eu l'honneur de connaître personnellement Votre Excellence et d'avoir collaboré avec Elle pendant la guerre, inspiré par les considérations ci-haut mentionnées ; je vous adresse ces lignes tant à mon nom qu'au nom de mes amis politiques de Khoyboun, à la veille de très importants événements qui se préparent au Kurdistan de Turquie.

À l'arrivée des Turcs en maîtres à Constantinople, après l'annulation du traité de Sèvres, les organisations patriotiques kurdes furent disloquées et les patriotes kurdes se trouvèrent dans la triste obligation de se réfugier dans les pays étrangers.

Une première révolte contre le joug turc échoua en 1925, mais ceci n'empêcha point les nationalistes kurdes se trouvant à l'étranger d'entrer dans le pays pour tâcher de s'organiser. Après avoir surmonté de très grandes difficultés, un congrès national réussit à se tenir vers le milieu de 1927 et la ligue nationale kurde Khoyboun fut instituée conformément aux décisions prises dans ce congrès.

Depuis sa création, Khoyboun a visé à organiser la nation kurde pour le jour de la lutte décisive de libération afin qu'au premier signal toute la nation se lève comme un seul homme.

Pour arriver à cette fin Khoyboun a envoyé des agents parmi toutes les tribus, agents qui les ont bien organisées.

Après l'échec de la révolution de 1925, d'importantes forces kurdes s'étaient réfugiées sur leurs montagnes escarpées, avec armes et munitions. Ces forces aussi ne furent point négligées et des officiers kurdes, envoyés par Khoyboun, les organisèrent et les mirent sous l'autorité de Khoyboun.

Les difficultés à surmonter étaient très grandes, presque décourageantes, mais l'éveil de la conscience nationale kurde, la décision inébranlable des chefs et intellectuels kurdes de secouer le joug néfaste qui les opprime depuis quatre siècles, la soif de haine et le mépris inspirés par les atrocités, les violations inqualifiables turques aidant nos agents ont pu arriver à réussir complètement dans leur mis-

sion. Toutes ces forces armées ont accepté l'autorité de Khoyboun, se sont rangées sous son drapeau et grâce à elles le prestige de Khoyboun a commencé à grandir et à se propager dans tout le Kurdistan de la Turquie. Encore grâce à ces forces armées, les flammes de résistances et de révolution sont maintenues très brillantes dans l'âme nationale kurde.

Parallèlement à ces efforts et grâce à une très importante méprise des Turcs, un autre travail d'organisation nationale kurde se réalisait dans les provinces turques de la République.

Les Turcs avaient réuni à Bourdour, Césarée, Smyrne, quelques trois cents chefs et intellectuels kurdes qui y avaient été emmenés en déportation de leur pays. Ces Kurdes, à force de cohabitation et par le fait même de l'identité de leur malheur, finirent par se comprendre, s'entendre.

Ils se prêtèrent serment de fidélité et jurèrent de prendre les armes contre les Turcs, une fois rentrés dans leurs foyers et lutter jusqu'à la délivrance ou la mort.

Les Turcs, sentant le danger de la réunion dans une même ville, de ces chefs et intellectuels kurdes, les dispersèrent par petits groupes dans les autres villes turques. Heureusement pour nous c'était trop tard et ces Kurdes gagnèrent à leur cause les Kurdes qu'ils rencontrèrent dans leur nouvelle résidence d'exil et de ce fait même leur nombre se vit augmenter sensiblement.

Le gouvernement turc voulut neutraliser la propagande faite par Khoyboun, en traitant les Kurdes avec clémence et créant un inspectorat général pour les déportés, les fugitifs et les rebelles. Cette amnistie, depuis sa proclamation, a été plusieurs fois renouvelée. Profitant de cette amnistie, les chefs et intellectuels kurdes qui s'étaient ligüés dans leur exil purent rentrer dans leurs foyers. Grâce encore à cette amnistie, Khoyboun réussit à envoyer dans le pays de très influents agents qui se trouvaient à l'étranger et firent en apparence leur soumission au gouvernement turc.

Les exilés kurdes, ligüés dans l'exil, rentrant dans leur pays, se trouvèrent devant l'organisation Khoyboun et ses agents. Alors un grand congrès réunissant ces ex-exilés, les agents et adhérents de Khoyboun, fut tenu dans un endroit central du Kurdistan. Dans ce congrès l'adhésion au Khoyboun de tous ces Kurdes, et l'envoi de deux délégués au comité central de Khoyboun pour lui présenter cette adhésion et la création d'un comité pour le centre du pays furent décidés. Ces deux émissaires arrivèrent au Comité central et soumièrent à son approbation les décisions du susdit Congrès. Ces décisions ayant été approuvées, un comité fut constitué dans l'intérieur, et l'influence de Khoyboun fut grandie sensiblement du jour au lendemain.

Depuis lors et grâce à l'activité de ce Comité et des agents de Khoyboun, d'autres nouveaux centres ont été institués dans les grandes villes du Kurdistan ainsi qu'entre les tribus.

Les Turcs en traitant les Kurdes avec clémence croyaient neutraliser l'influence toujours grandissante de Khoyboun et supprimer les effets du mécontentement des Kurdes et arriver ainsi à les éloigner tout à fait de Khoyboun.

Mais le résultat de cette politique fut tout à fait le contraire de ce qu'escomptaient les Turcs, les Kurdes interprétèrent ceci comme le résultat de la faiblesse des Turcs et de la force de Khoyboun. Cette interprétation ayant beaucoup fortifié leur moral, les désirs de secouer enfin le joug turc et de prendre les armes se firent sentir parmi toute la population kurde des villes ainsi que des tribus.

Un congrès tenu récemment à l'intérieur du pays, se faisant l'interprète du sentiment général, décida de demander au Comité central l'autorisation de déclencher le soulèvement général.

Le Comité central, ne voulant déclencher la révolution générale qu'au jour et à l'heure propices, leur a refusé l'autorisation demandée et a pris toutes les mesures nécessaires pour empêcher un tel soulèvement.

Outre les organisations politiques, Khoyboun possède, à l'intérieur du Kurdistan turc, des centres d'opposition armés tel que Agri (Ararat), Sassoun, Mazi, Dersim, qui harcèlent les forces armées que le gouvernement turc maintient au Kurdistan.

Pour vous donner de plus amples détails sur Khoyboun, son organisation, ses visées, la révolution générale qui se prépare, et d'autres détails sur des points très importants, mais aussi très confidentiels, j'ai pris la décision de faire le voyage de Bagdad.

Seulement, avant d'entreprendre ce voyage, je voudrais être sûr que mon séjour provisoire à Bagdad ne serait pas indésirable.

Veillez agréer, Sir, les respects de Votre très obéissant serviteur,

Sd – Sureya Bedr-Khan

Document n° 21

(Cachet du Khoyboun soulignant l'importance des revues dans la vie d'une nation)

A nos frères kurdes,

Comme toutes les autres nations vivant au monde, les Kurdes ont besoin eux aussi de journaux, de livres et de publications.

Il est pénible de voir que plus de cent mille Kurdes restés en Syrie à la suite de la division de ce pays de la Turquie ne possèdent même pas un seul journal.

La nécessité des journaux pour l'existence sociale, politique et civilisatrice des peuples est évidente.

C'est le journal qui porte à la connaissance du monde les vœux et les besoins d'une nation.

C'est le journal, qui veillant à l'unité de la nation, la réalise et suscite chez elle un mouvement d'idée fort et utile.

Le journal qui est enfin la voie de reconnaissance et de satisfaction d'un peuple, est en même temps son organe de reproche et de plainte.

C'est encore le journal qui sert à la conservation de la langue, de la littérature et de l'histoire, place ces beautés dans le cœur de la nation avec des fondements solides. Les peuples qui ne possèdent pas de journaux et qui ne sont pas tenus au courant de la situation de leur pays, au moins par la voix d'un seul journal, subissent les conséquences pénibles de ce désintéressement.

Les préjudices qui en résultent ne produisent pas leurs effets seulement sur elles mais s'étendent sur leurs enfants en laissant des traces inquiétantes pour la postérité.

Une trentaine de journaux qui ont été publiés jusqu'ici en langue kurde – une des langues les plus étendues, les plus harmonieuses et les plus belles du monde – ont été suspendus sous des prétextes divers.

La nation kurde dont le nombre dépasse les neuf millions ne

possède aucun journal sauf la revue «Zar Kermandji» publiée à Bagdad. Cette revue ne paraît qu'une fois par mois.

Le manque de publication d'un journal dans la patrie kurde restée sous la domination de la Turquie n'est pas dû à l'inactivité de nos frères kurdes qui y vivent.

La république turque ne refuse pas seulement la publication de journaux et de livres rédigés en kurde, mais ne tolère même pas la conversation en cette langue.

Les Kurdes qui s'y trouvent continuent cependant à parler leur langue malgré l'interdiction qui leur a été faite.

Voilà donc les raisons pour lesquelles on ne publie pas de journaux dans le Kurdistan resté sous la domination turque. De même toutes les écoles kurdes qui y fonctionnaient ont été fermées.

Cependant la situation n'est pas la même en Syrie, en Irak et en Perse. Les Kurdes qui se trouvent dans ces pays jouissent de tous leurs droits civiques et humanitaires.

Le droit d'écrire et de parler existe parfaitement en Syrie. Entre autres, l'autorisation d'y publier le journal Kurdistan a été accordée immédiatement et sans aucune difficulté.

Les Kurdes doivent savoir profiter de cette large liberté existant dans le pays et s'efforcer ainsi à développer leur esprit de nationalisme qui est l'un des principaux devoirs humanitaires et patriotiques. C'est dans ce but que nous avons décidé la publication d'un journal kurde qui constitue l'un des besoins vitaux des populations kurdes.

Ce journal qui paraîtra sous le nom de Kurdistan est celui qui a déjà été rédigé et imprimé en Egypte en 1314 (1897).

Le journal *Kurdistan* a été ensuite publié successivement en Angleterre, en Suisse et à Stamboul, puis a reparu en Egypte.

Il reparaitra maintenant en Syrie, grâce en soient rendues à Dieu. Cette feuille déploiera tous ses efforts au développement de la science, de l'art et de la situation sociale des Kurdes. Le but essentiel du journal sera d'utiliser tous les moyens pour le perfectionnement de

la langue, de l'histoire, et de la science kurdes, en améliorant leur situation morale et matérielle.

Il servira de trait d'union entre les Kurdes de Turquie et ceux de Syrie, de Perse, d'Irak, d'Afghanistan, du Caucase, d'Anatolie, d'Amérique et des autres pays et s'efforcera de créer un mouvement sensible, intellectuel, de connaissance mutuelle, de rapprochement et d'amitié.

Une nation qui a donné le jour à des souverains tels que Salaheddine Eyyoubi et Nadir Chah, à des poètes et savants de la trempe de Mulay Djeziri, Ali Hariri, Fakihi Tayran, Ismail Bayezidi, Nali et Hadji Kadri Koyi et à des écrivains comme Cherefeddine Bitlisi et Rustom Zali fils, a bien le droit et le devoir de compter sur sa grandeur.

Salaheddine Eyyoubi est le plus grand souverain de l'Orient et Rustom en est le plus grand héros. Ces deux grandes figures présentent chacune une goutte de la force illimitée et de la bravoure kurdes. Il vous appartient donc de rendre à la nation kurde sa renommée historique en lui offrant des fils dignes des personnages que nous venons de citer.

Le seul moyen pour obtenir ce redressement est de donner à la nation l'habitude de s'attacher à son histoire, à sa langue, à sa civilisation et à ses traditions, de façon à l'incliner vers l'art et la science. Le journal *Kurdistan* sera donc publié dans le but de s'acquitter de la part qui lui revient dans la réalisation de cette noble tâche nationale.

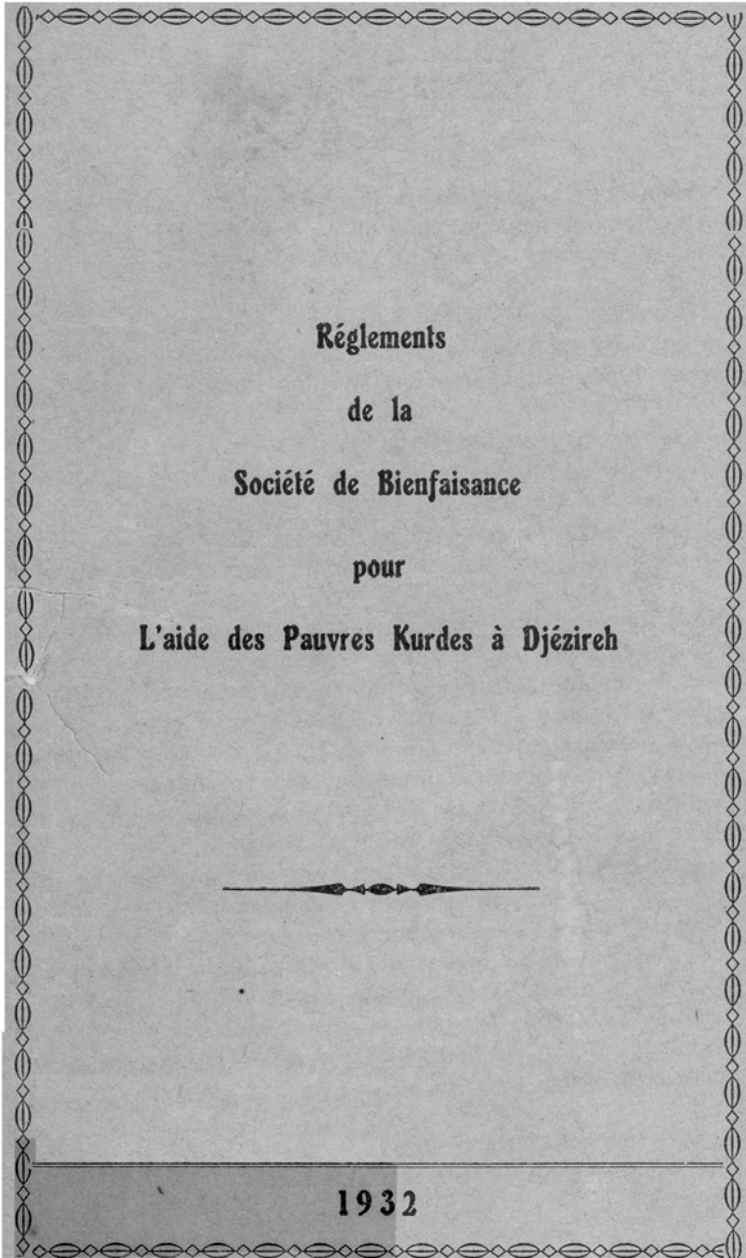
La religion, l'intelligence, l'histoire, la morale et la science ordonnent à chaque nation de s'agrandir dans la proportion du développement de sa langue et de sa civilisation. Car il n'y a qu'une voie qui conduit à la grandeur, c'est la voie nationale.

Afin que le *Kurdistan* puisse aboutir complètement à son désir, les Kurdes ont besoin de l'aide matérielle et morale de leurs compatriotes du monde entier. D'autre part, c'est grâce à cette aide que le journal arrivera à paraître tel qu'il le désire et d'une manière efficace et utile.

Nous comptons donc publier le *Kurdistan* en nous appuyant sur la grâce de Dieu et sur l'amour de la Patrie.

Document n° 22

Statuts et programme de la Société de Bienfaisance pour l'aide des pauvres kurdes de la Djézireh.



A LA NATION KURDE

Nous avons par rapport, aux autres nations un grand besoin de nous s'entraider et de nous appuyer mutuellement comme nous avons autant besoin de nous instruire et de nous éclairer.

Le meilleur moyen qui nous mènera à nous relever et à lutter contre l'ignorance et la misère, et qui nous assurera la réussite c'est le travail collectif que nous nourrirons de notre bonne volonté.

Les fondateurs de la société dont vous allez lire les règlements espèrent avec raison que vous accepterez volontiers entrer dans leur collaboration et que vous leur prêterez toujours votre secours; si vous arrivez à réaliser leur confiance en vous, vous pouvez être certains que notre nation aura trouvé la voie de l'évolution.

Il est vrai que nous n'avons pas de grands riches qui peuvent consacrer des milliers de livres aux établissements de bienfaisance, mais par les quelques piastres que chacun de vous pourra donner, nous pouvons ramasser ces grandes sommes qui seront dépensées à vous enseigner à lire et à écrire, à soigner votre bonheur. Ces subventions modiques de quelques piastres que vous ferez, ne vous dérangeront pas si pauvres que vous soyez; mais elles peuvent très facilement nous aider à ouvrir une école, à sauver une famille de la misère, à construire un village détruit ou à guérir quelques malades.

C'est, donc, à vous que revient l'honneur de mener au succès les efforts qui seront déployés par les fondateurs.

Tous ce qui aiment la nation Kurde et craignent de ce qu'elle ne tombe dans la misère, doivent considérer cette tâche comme un devoir sacré.

Dieu vient toujours au secours de ce qui travaille avec bonne intention.

Société de bienfaisance
pour l'aide des pauvres Kurdes, à Djézireh

09
NEZ

INSTITUT KURDE DE PARIS
ENTRÉE N° 1361

Conclusion

Il est utile de rappeler que la Société de Bienfaisance Kurde ne vise qu'à élever le niveau intellectuel et matériel des pauvres Kurdes, de les sauver de la décadence économique et intellectuelle qu'ils courent. Cela ne veut pas dire que la dite société est prête à venir au secours de n'importe quel indigent Kurde par des vivres ou par des subventions pécuniaires. Dans ce cas elle serait plus nuisible qu'utile. Porter secours à un fainéant habitué à vivre des dons et aumônes de ses semblables, n'est en réalité, qu'une sorte d'encouragement à la paresse. Loin de ça la société désire encourager l'initiative du travail et les vertus de l'activité humaine en vue de faire des personnes qu'elle favorise de ses soins des véritables exploitateurs qui ne comptent que sur leurs propres efforts.



RÈGLEMENT PRINCIPAL

- 1- Les Kurdes établis à Hassetché ont décidé de fonder une société de bienfaisance sous le nom cité dans l'article 2, en vue de venir à l'aide des indigents Kurdes qui ont besoin de différents secours.
- 2- La société répond au nom suivant: Société de bienfaisance pour l'aide des pauvres Kurdes, à Djézireh.
- 3- Le bureau central de la société est à Hassetché; elle aura des branches dans les lieux suivant: Kamechlié, Andivar, Ras-el-Aïn, Karamanié, Kubur-el-Beid, Tel-Chaïr, Amouda et dans les autres lieux qui seront désignés par le conseil central.
- 4- Comme il a été dit dans l'article 1 le but de cette société est d'aider les pauvres Kurdes. Toutes les personnes qui remplissent les conditions exigées par la loi seront admises à la société sans aucune différence de religion et de race.
- 5- Il sera élu un conseil administratif central qui sera composé d'un président, de trois membres et d'un caissier, pour l'administration et le contrôle de l'argent mis à sa disposition.
- 6- Le conseil qui sera chargé de la direction de la société n'aura pas de traitement. Mais en cas où il sera nécessaire d'envoyer quelqu'un pour l'inspection des branches, la société est tenu de lui payer les frais nécessaires.
- 7- Les revenus de la société seront composés des subventions hebdomadaires ou mensuelles des membres, et des dons des bienfaiteurs et des autres établissements de bienfaisance publiques.
- 8- Tout membre qui fera parti de la société est obligé de payer à la caisse une quantité qui ne sera pas inférieure à 5 piastres L.S. par mois ou une piastre L.S. par semaine, à partir du jour de son entrée.
- 9- Quand les revenus augmentent la société se chargera de l'instruction des enfants des familles indigentes.
- 10- Le conseil central et les conseils de ses branches se réunissent une fois par an dans l'endroit qui sera choisi par le dit conseil pour discuter les question d'intérêt général; elle

peut aussi les réunir par exception au cours de l'année chaque fois que la nécessité exige.

- 11- Le conseil du bureau central et ceux de ses branches sont obligés de suivre les décisions prises par cette réunion. mais en cas où une affaire importante exige la prise d'une décision urgente et non désigné le conseil central pourra prendre les mesures convenables, à condition qu'il rende compte à la réunion suivante.*
- 12- Les branches de la société seront administrées suivant le règlement qui sera établi par le conseil central.*
- 13- L'argent encaissé par les branches sera envoyé à la fin de chaque mois à la caisse du bureau central,*
- 14- Quand l'encaisse du bureau central atteint 100 livres L, S. cette somme sera déposée dans une banque. Le conseil doit prendre à sa charge toute responsabilité.*



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Organisation

- 1- *Les organes de la société se composent du conseil central et des branches qui en dépendent.*
- 2- *Le conseil central est élu par les membres du congrès; mais les fondateurs agiront en conseil central jusqu'à la première réunion du congrès.*
- 3- *La constitution des branches sera confiée à un ou deux agents choisis parmi les membres du conseil central ou, à une ou deux personnes extérieures qu'on envoie pour ce but à l'endroit désigné.*
- 4- *Ces agents seront chargés de l'inscription des membres et de faire choisir parmi ceux-ci les membres du conseil administratif de ces branches, au nombre variant de 3 à 7 personnes. Jusqu'à l'établissement définitif des branches, toutes les réunions qui y auront lieu seront présidées par l'un de ces agents.*
- 5- *Le conseil central peut toujours employer un inspecteur qui sera chargé de guider et de surveiller les branches, quand le développement des affaires de la société l'exige, Cet inspecteur peut être un des membres du conseil central ou de ses branches, ou une personne extérieure qui ne fait partie d'aucun conseil. On peut lui payer en même temps les frais nécessaires.*
- 6- *Le conseil central et ceux des branches éliront parmi eux par la voix de majorité leurs présidents et leurs secrétaires, celui-ci fera en même temps fonction de caissier*

La répartition des charges

- 7- *Les devoirs du conseil central se résument par les travaux suivants: assurer la réalisation des buts déterminés par les règlements et de prendre toutes les mesures qu'on jugera nécessaires.*
- 8- *Le président du conseil central est le représentant général*

de la société; signe toutes les correspondances et les papiers au nom du conseil, et il est responsable de leur bonne marche.

- 9- Le secrétaire doit enregistrer et assurer quotidiennement la correspondance et la comptabilité dont il partage la responsabilité avec le président; il remplace aussi ce dernier pendant son absence.
- 10- Les membres doivent chercher et opter les bases utiles à la société.
- 11- L'inspecteur inspecte et examine toutes les registres de la comptabilité et doit assurer leur conformation aux règles; il doit envoyer au conseil central un rapport sur les résultats de ses inspections.

Au cours de ses inspections et de ses voyages, L'inspecteur doit chercher et faire part au conseil central, dans ses rapports, de tous les facteurs utiles à l'évolution et au développement de la société.

- 12- Les conseils des branches se mettront à la quête de nouvelles ressources; ils en encaissent les revenus qui seront expédiés à la fin de chaque mois au bureau du conseil central sauf le 25% qu'ils peuvent garder dans leurs caisses.
- 13- L'argent nécessité, par ces conseil, à la réalisation des buts et principes de la société sera puisé aux 25 pour cent des recettes dont ils peuvent disposer. Le surplus des dépenses exigées, en cas de besoin pressant, sera demandé au bureau central de la société après l'explication des causes.
- 14- Les conseils des branches enverront au conseil central, à la fin de chaque mois, un compte rendu des décisions qu'ils ont prises et un bilan de leurs dépenses et revenus.
- 15- Si, au cours de leurs fonctionnement, les conseils des branches sont accusés d'une certaine responsabilité exigeant leur remaniement le conseil central procède immédiatement à leurs destitutions et à la réélection de nouveaux conseil qui les remplaceront.
- 16- Le président, le secrétaire et les autres membres des branches jouissent, dans leurs districts, des mêmes droits et pouvoirs que ceux du conseil central.

Les séances

- 17- Le conseil central se réunit le vendredi de chaque semaine.
- 18- Dans des cas pressants le président peut convoquer à n'im-

porte quel moment le conseil.

- 19- Les conseils des branches se réunissent une fois, au moins, par mois.
- 20- Les conseils feront acte d'autorité et seront valables quand plus de la moitié des membres y assistent. En cas de l'égalité des votes la partie du président emporte.
- 21- Le membre, qui sans aucune autorisation ou sans aucune excuse, s'absente cinq fois de suite des réunions, sera remplacé par un membre de réserve qui avait obtenu le plus de voix.

Le congrès

- 22- Le conseil central se charge de prendre toutes les mesures nécessaires à la réunion du congrès et l'invite à tenir séances la première semaine d'octobre.
- 23- Les membres du conseil central et ceux des branches sont les membres naturels du congrès; toute personne qui a payé une cotisation ou une subvention peut adhérer au congrès.
- 24- Le congrès ne peut faire usage d'autorité que par la présence d'au moins deux représentants de chaque conseil. Le conseil central agira efficacement à ce que le plus grand nombre des membres, qui ne font pas partie des conseils, participent au congrès.
- 25- Le congrès procède, dès sa réunion, à l'élection de son président et de ses deux secrétaires. Dans cette intervalle le membre le plus âgé fera fonction de président.
- 26- Les membres des conseils aussi bien que les membres qui n'en font pas partie ont le même droit à toute initiative.
- 27- Le conseil central présente au congrès son rapport annuel dont il sollicite l'approbation. Il lui soumet aussi un programme projetant les activités de l'année suivante, le nouveau conseil central est tenu d'exécuter ce programme approuvé par le congrès.
- 28- Le congrès dans sa dernière séance procède à l'élection des membres du conseil central et de cinq autres membres de réserve.
- 29- A la suite de l'élection du nouveau conseil central les conseils des branches tombent ipso facto de leurs pouvoirs. Le nouveau conseil central procédera à l'élection de leurs membres.

- 30- *Le premier congrès se réunira à Hasselché, et chaque congrès désignera le lieu de la réunion du prochain congrès.*
- 31- *Dans les cas urgents et exceptionnels le conseil central peut convoquer un congrès extraordinaire.*
- 32- *Le congrès peut élire une commission qui sera chargée de contrôler la comptabilité de la société dans les moments qui leur sembleront propices. Ils attirent l'attention du conseil central sur tous les défauts et inconvénients, et à la fin l'année ils présentent au congrès un rapport général sur l'ensemble de leurs travaux et inspections.*

Revenus

- 33- *Les revenus de la société consistent dans les ressources suivantes:*
 - A- *Cotisations.*
 - B- *Toutes sortes de dons.*
 - C- *Prix des ventes des œuvres imprimés.*
 - D- *Les aides et subventions des sociétés de bienfaisance.*
 - E- *Revenus dérivant de la vente des rosettes, des loteries, des concerts, de la course de chevaux, etc...*
 - F- *Fetra, Zakat et les toisons des Kourbans "sacrifices".*

Dépenses

- 34- *Les dépenses de la société sont :*
 - A- *Frais d'impression.*
 - B- *Location, éclairage, chauffage, correspondance, frais de voyage, etc..*
 - C- *Aides aux pauvres.*
 - D- *Frais d'instruction des enfants indigents.*
 - E- *Frais des écoles et des classes*
 - F- *Toutes dépenses qu'exigent la réalisation des buts et plans de la société*

Articles différents

- 35- *Le conseil central prend à sa responsabilité tout emprunt d'argent qu'il fera jusqu'à ratification par le congrès*
- 36- *La société pourra prêter, au besoin et quand ses ressources augmentent, l'argent nécessaire aux Kurdes qui pourront le lui rembourser par les produits de leurs travaux*

- 37- *Tous paiements faits à ceux qui n'ont pas les conditions d'un débiteur solvable ne sont que des dons*
- 38- *La société tâchera de fonder une revue mensuelle en langue Kurde avec faculté de faire les publications en français, en arabe et en turc*
- 39- *Les membres, qui sans motifs plausibles cessent de payer pendant une année leurs cotisations, seront exclus de la société*
- 40- *La société prendra soin de l'instruction et de l'éducation des enfants Kurdes et indigents en Syrie et enverra les plus talentueux, quand c'est possible, en France. Elle envisagera, en même temps, l'institution des écoles et des cours Kurdes.*
- 41- *Les membres du conseil central et de ceux des branches se mettront en contact au printemps et pendant la moisson avec les villageois et les cultivateurs en vue d'assurer des dons en espèce*
- 42- *Tout encaissement se fait contre récépissé qui portera le cachet de la société et la signature de l'encaisseur.*



Document n° 23

(Résumé du document saisi par le Khoyboun aux Turcs et adressé à M. Churchill)

Le rapport officiel turc soumis à Winston Churchill par le Khoyboun est un excellent exemple de la mentalité des élites kémalistes des années 1930. Pour les kémalistes, les Kurdes représentent un obstacle non seulement aux projets de modernisation des structures sociales, notamment par leur attachement à l'organisation tribale et aux confréries religieuses, mais aussi devant la volonté du gouvernement d'Ankara d'imposer le turc dans tout le pays et dans toutes les instances. Toutefois, le ton alarmiste du rapport élaboré par Abedin Özmen, Inspecteur du ministère de l'Intérieur, nous conduit à penser qu'à la fin des années 1930, les campagnes de turquisation menées dans les régions kurdes n'ont pas donné les résultats escomptés.

Après avoir apporté quelques statistiques intéressantes sur le nombre de kurdophones habitant les anciens vilayets orientaux, l'Inspecteur général précise qu'un grand nombre de révoltes entre 1925 et 1936 relevaient du kurdisme ou, autrement dit, de la défense de la kurdicité. L'auteur du rapport souligne l'importance du rôle des centres culturels kurdes dans la diffusion des idées kurdistes en dehors des frontières de la Turquie, notamment du pôle constitué à Erivan et à Damas. Devant la menace que suppose l'existence de ces centres, Abedin Özdemir propose des mesures concrètes en vue d'une assimilation complète des Kurdes pour résoudre ainsi définitivement la «question kurde» en Turquie.

En premier lieu, le cadre kémaliste suggère l'installation au Kurdistan de réfugiés turcs venus des Balkans afin d'y augmenter considérablement le nombre de turcophones. En deuxième lieu, il exhorte le gouvernement à fonder davantage d'écoles, de *Türk Ocakları* («Foyers

turcs»), et de *Halkevleri* («Maisons du peuple»). L'école doit devenir l'espace privilégié pour que les enfants kurdes apprennent leurs origines turques et qu'ils oublient leur langue maternelle. Les Foyers et les Maisons, quant à eux, doivent servir de support à la propagande idéologique du kémalisme dans tout le pays. En troisième lieu, Abedin Özmen défend la nécessité d'une plus grande présence de l'administration étatique, qui s'est donnée une mission «civilisatrice», dans les affaires locales : l'économie, l'hygiène et les affaires sociales. Enfin, et dans le but d'avancer rapidement dans les efforts d'assimilation culturelle des Kurdes, il suggère de concentrer les efforts dans l'interdiction orale de la langue kurde.

En guise de conclusion, pour Abedin Özmen, l'état d'arriération des Kurdes demande un élargissement des pouvoirs pour l'Inspecteur général au Kurdistan notamment sur le plan juridique.

XOYBÛN
CIVATA KURDAN
SERNIVEK

Monsieur le Président,

Au nom de la Nation kurde et du Comité de la Ligue Nationale «HOYBOUN», nous avons l'honneur de soumettre à votre connaissance et considération la copie photographique d'un rapport officiel turc, signé par Abedin Euzmen, Inspecteur du Ministère de l'Intérieur, et dont l'original se trouve entre nos mains. Le contenu du rapport révèle les projets sinistres que les autorités turques sont en train de couvrir à l'égard de la Nation kurde, martyrisée par la politique pan-turquoise qu'ont adoptée et poursuivie les régimes et les gouvernements successifs turcs depuis de longues années.

Le contenu alarmant du document en question ne laisse subsister aucun doute quant aux intentions du gouvernement turc qui, en profitant de l'Etat chaotique créé par la guerre, projette la liquidation définitive de la Question kurde par l'extermination de notre peuple et par la dévastation de notre pays.

Sous prétexte d'assimilation des Kurdes, les Turcs avaient procédé graduellement à l'exécution de leur plan d'extermination au cours des années qui ont précédé la Grande Guerre et pendant toute la durée de celle-ci, de 1914 à 1918. La défaite et les conférences de la Paix ont freiné leur zèle jusqu'à la signature du Traité de Lausanne, les persécutions ont recommencé avec plus d'acharnement et plus d'ampleur et ont continué jusqu'à la veille de la Guerre mondiale en cours.

Le Traité de Sèvres avait reconnu explicitement notre droit à la Vie nationale et avait confirmé implicitement nos doléances en faisant justice à notre cause. Le Traité de Lausanne a mis en pièces le Traité de Sèvres et ses articles n°62, 63 et 64, en les remplaçant par les articles n° 17-40, qui n'étaient que la négation même du droit à l'existence des minorités en Turquie et leur condamnation dans un recours à l'annihilation complète dans un délai plus ou moins court.

Les patriotes kurdes écoutèrent les conseils de rester paisibles spectateurs, que les diplomates, leurs amis éprouvés de jadis, leur prodiguèrent pendant les négociations. Mais celles-ci aboutirent, à leur grande déception, au Traité de Lausanne qui les livrait, les mains ligotées, à la merci de leurs ennemis séculaires.

Quels étaient les procédés employés contre les Kurdes ?

Les méthodes turques appliquées depuis un siècle et demi aux nationalités minoritaires en Turquie sont, hélas, universellement connues:

- a) La persécution, l'exil, l'extermination des classes dirigeantes et intellectuelles ;
- b) La prohibition de l'usage et de l'étude de la langue maternelle par la clôture forcée de toutes les écoles kurdes ;
- c) La prohibition absolue de publier tout ouvrage classique, littéraire ou scolaire en langue kurde, ainsi que la publication de journaux ;
- d) Les déportations forcées, équivalent à l'exécution en masse ;
- e) L'immigration forcée des Turcs dans les contrées du Kurdistan, vidées des Kurdes ;
- f) Et pour fermer la liste, le moyen le plus radical et efficace, des massacres en masse.

Malgré toutes ces mesures rigoureusement appliquées, le sentiment et la conscience nationale kurdes ne pouvaient être déracinés. Tous ces procédés n'ont servi qu'à exaspérer le brave peuple kurde, et à le pousser à la révolte (1925). Dès lors, les mouvements insurrectionnels se sont succédés : En 1928 à Siirt et au Sassoun ; en 1930 à l'Ararat, sous la direction héroïque d'Ihsan Nouri Pacha ; en 1935-1936, la révolte du Dersim. Chaque printemps, Andourrahman Aly Younès rallumait le feu de la révolte sur les hauteurs inaccessibles de Sassoun. Tous les efforts pour étouffer ces révoltes par le sang des décapités ou sous le poids du corps des pendus furent inutiles. Malgré toutes les tueries, la conscience nationale resta indomptable jusqu'en 1936, quand l'épuisement des victimes amena l'apaisement.

Le document que nous avons eu l'honneur de vous remettre ci-joint (ainsi que sa traduction en anglais) démontre clairement, Monsieur le Président, que la haine et la rancune turques sont loin d'être apaisées, et qu'elles menacent d'éclater d'un moment à l'autre dans un dernier essai d'extermination de la Nation kurde.

Monsieur le Président, l'Empire britannique dont vous dirigez les destinées avec une volonté et une foi indomptables, continue à mener la lutte décisive pour faire régner dans le monde les nobles principes de la Démocratie et pour sauvegarder la dignité humaine ; et qui avec ses Alliés dévoués défend la cause du droit à l'existence des petites et des faibles nations dans un nouvel ordre de justice pour l'humanité entière ; c'est à Vous que nous faisons cet appel :

Au nom de la liberté dont Vous et Vos Alliés êtes les dignes champions ;

Au nom du peuple kurde qui, depuis la Grande Guerre, s'est sacrifié à la cause de sa liberté ;

Nous vous prions de sauver notre peuple de l'extermination et d'assurer par votre voix autoritaire son existence physique ; de prévenir le massacre de nos vieillards, de nos mères, de nos frères adolescents, de nos sœurs et enfants innocents.

Intervenez en leur faveur et sauvez-les Monsieur le Président, car nous voulons croire encore que la pitié et l'amour de la justice, ces doubles flammes divines, n'ont pas encore abandonné notre monde et les cœurs des humains et toute la Nation kurde vous béniront.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les plus dévoués et les plus respectueux, et nos profonds hommages.

Damas, le 12 mars 1943

A Son Excellence

Honorable Monsieur Churchill,

président du Conseil des Ministres de sa Majesté Britannique.

**Rapport sur la situation politique interne dans les vilayets de
Bitlis, Diyarbekir, Van, Hakkari, Mush, Mardin, Urfa et Siirt,
passés sous la juridiction du Premier Inspecteur général**

Laissez-moi d'abord expliquer que l'objet de mon rapport est de démontrer que cette région si richement pourvue par la nature reste à jamais, quelle que soit la forme que prenne la solution au problème kurde, une part intégrale et inséparable de la patrie turque.

Lorsque dans mon rapport je me réfère aux détails des travaux de statistiques, publiques ou d'organismes, c'est aux mêmes fins.

En 1924, à l'époque de la révolte de Cheikh Saïd, j'étais le kaï-makam (sous-préfet) de Birecik, dans une zone qui était sous loi martiale. En 1926 et 1927, j'étais Inspecteur politique et conseiller auprès de l'Inspecteur de la 3^o armée, qui dirigeait l'administration de la Loi martiale à Diyarbekir. En 1928, 1929, 1930 et 1931 j'étais vali (gouverneur) de Bitlis et de Mush. Durant les quinze derniers mois j'ai exercé les fonctions d'Inspecteur général. Je mentionne tout cela pour montrer que je suis en position d'analyser un certain nombre d'événements dans le vilayet oriental, soit parce que je les ai observés de près, soit parce que j'y ai été personnellement impliqué.

Je ne voudrais pas donner l'impression de chanter mes propres louanges en tant qu'expert des vilayets orientaux mais si j'ai exposé cela c'est pour que l'on ne pense pas que les conclusions que j'ai tirées de ma propre expérience, ou des statistiques ou d'informations fondées sur des sources privées ou publiques, l'ont été d'un point de vue trop distant.

Je ne doute pas que les instructions que je recevrai de notre Grand Président constitueront une ligne de conduite ferme et solide pour le futur bien-être de cette région.

Je commencerai mon analyse des origines de la question par celle de la population.

Bien que les chiffres du recensement de 1927, donnés dans différentes brochures publiées par la Direction générale des statistiques, ne s'accordent pas toujours, ils montrent que la population des districts soumis au Premier Inspecteur général est entre 868329 et 877283. Les annexes de ce rapport présentent une classification raciale, postulant que la classification des langues équivaut à une classification raciale. Dans cette annexe, on pourra voir qu'environ 206000 personnes sont enregistrées comme Turcs et près de 543000 comme Kurdes, c'est-à-dire plus de la moitié de la population totale du district.

La classification par langue de la population dans le recensement de 1935 n'a pas encore été publiée, mais selon les rapports des différents vilayets, la population du district s'élève aujourd'hui à 1126577. Les chiffres du recensement sont à peu près les mêmes. Ce total comprend environ 228000 Turcs, 765000 Kurdes et un plus grand nombre d'autres éléments qui ont été jugés insignifiants dans le recensement de 1927.

Dans la troisième liste de l'Annexe, il est noté que la population kurde a augmenté de 250000, contre une augmentation de 20000 pour les Turcs. J'ignore quels chiffres sont donnés dans la liste de classifications par langues du recensement de 1933, mais les actes officiels actuels donnent les estimations citées plus haut.

Dans la loi sur l'établissement de la population et dans les discours et écrits de nos dirigeants et de ceux qui ont fait une tournée dans le district et fait des déclarations sur le district et le kurdisme, la population parlant le kurde est divisée en deux catégories : un groupe dont on ne sait quand ni comment ils sont à l'origine apparus en tant que Kurdes et un autre qui était turc, mais qui a été assimilé comme Kurdes dans des circonstances variées, que les faits historiques démontrent.

Ce point de vue et cette distinction sont importants car facilitant la tâche nationale, mais jusqu'à présent il n'existe aucune statistique montrant combien, parmi les 765000 Kurdes, appartiennent au premier groupe et combien relèvent de la seconde catégorie mentionnée et ce ne serait guère facile de les compiler.

D'un autre côté il est extrêmement douteux que le recensement de 765000 Kurdes dans une population de 1100000 soit le résultat d'une enquête scientifique faite par des experts. Je ne sais pas dans quelle mesure il serait approprié de publier nos statistiques dans le monde, qui montreraient aux nombreux groupes œuvrant pour le kurdisme des chiffres qui présentent les Kurdes comme formant plus de la moitié de la population d'un district.

Les statistiques du recensement de 1927 indiquent qu'il y a 1350374 Kurdes dans les 53 vilayets de Turquie. Autrefois, les gens qui venaient de l'intérieur de la Turquie, et étaient connus comme Turcs et vivant comme tels, avaient l'habitude d'être recensés comme Kurdes. Et il ne fait pas de doute qu'un certain Mehmet Emin Zeki, qui écrit une histoire kurde à Bagdad et qui prit comme point de départ certains faits donnés à divers endroits, a présenté la partie sud-orientale de l'Anatolie comme presque entièrement kurde, et d'autres lieux dans d'autres vilayets comme étant kurdes aussi. Je ne vois pas la nécessité de m'étendre sur les régimes installés par des Etats qui contiennent des éléments raciaux divers parmi leur population – régimes fondés sur une idée ou un sentiment, personnels ou hérités – ou de considérer longuement les sentiments et la position des Kurdes avec leurs aghas, cheikhs, sayyids, beys et dignitaires sous l'Empire ottoman. Mais se fondant sur le principe de la nationalité alors sur toutes les langues, apparut parmi les Kurdes, et surtout en raison de l'activité de Kurdes vivant en-dehors de nos frontières et d'agitateurs, celle de cercles dans lesquels le sentiment d'être différent des Turcs, d'être ennemis des Turcs, s'est enraciné, et celle de personnes influencées par ces sentiments. Aujourd'hui

nous voyons à l'étranger une augmentation de ce courant qui chez nous ne se manifeste que par des incidents insignifiants, parfois par des actes de brigandage susceptibles d'occuper 2 ou 3 compagnies de soldats pendant quelques années. Dans certains endroits, quand nous voyons que les plus vieux parmi la population connaissent mieux le turc que les jeunes, c'est un signe manifeste de ce courant. Pourtant, quand on visite des grandes villes comme Van, Erlich, Adledjevaz, Ahlat, Bitlis et Diyarbakir, qui sont toutes fondamentalement turques, les gens sont choqués si vous les appelez Kurdes et la population d'autres villes, soit en raison de l'importance que la population donne au caractère nationaliste du gouvernement de la République, ou bien en raison de la puissance et des moyens de ce gouvernement, ou bien pour imiter les villes que j'ai citées, montre la même tendance. Cet état de choses est un fait évident qu'un montagnard kurde qui ne parle pas notre langue ne peut expliquer à des gens rompus à la propagande et à poursuivre certaines ambitions.

Notre but principal étant de régler le problème des deux façons, je pense qu'il est utile, bien que le gouvernement soit déjà informé sur ce point, d'examiner l'organisation ou la propagande dirigée à la fois de l'extérieur et de l'intérieur des frontières par ceux qui sont impliqués dans la poursuite de l'idéal kurde, avec toutes ses fautes, et dans le sabotage quotidien de la machine officielle gouvernementale.

L'incident «Cheikh Saïd» est un événement qui a nourri et accru le nationalisme kurde. La rébellion de Hadjo, de la population de Sassoune, et de personnalités variées dans différents endroits ne peut s'expliquer autrement que comme le résultat de tout un courant. L'affaire Ararat est à replacer dans le même cadre.

Les instigateurs de l'incident de Zilan ont été inspirés par le kurdisme.

Les bandes de Ali Djan et de Sayyid Khan aussi, comptant entre 80 et 100 membres, et qui ont occupé les forces du gouverne -

ment durant plusieurs années, agissaient aussi sous l'inspiration de cet idéal.

Le gouvernement religieux intelligent de la population de Sassoune, par Mehmet Ali Yunus de Meldjan, aujourd'hui exercé par son fils Abdurahman, et la tentative d'instaurer une chefferie féodale dans la zone interdite de Sassoune, sont des événements engendrés par l'idéal kurde et la tradition de la suzeraineté féodale.

Des personnalités, vivantes ou mortes, comme Ferzende ou Hassenan, Ado de Hassenan, Yado Ali Djan, Sayyid Khan, Adil de Cavash, Izzet Moussa, Simko, Khalid de Sebran, Khalid de Hassenan, Ziya de Bitlis qui a été pendu, Ikhsan et Nouri Khodja, sont aujourd'hui considérées par la populace comme des héros nationaux.

Je n'ai pas souhaité traiter de la situation du Dersim. A mon avis, les courants et activités du kurdisme sont dus à des propagandistes de l'extérieur plus que du Dersim et doivent être recherchés dans des lieux près de la frontière où les contacts avec ces forces extérieures peuvent être assurés, et où la propagande de ces forces extérieures peut aisément pénétrer, que ces forces soit celles des Kurdes eux-mêmes ou ayant pour source les énergies de nations aux idées similaires, tels que les Arméniens, les Assyriens ou Syriens, ou d'Etats au-dessus d'eux, restant à l'arrière-plan et les poussant en avant.

Dans ces circonstances, en empêchant d'étudier d'autres lieux, où le courant du kurdisme a, de façon plus vérifiable, fait son apparition, le plan qui a été concerté et appliqué pour le Dersim n'a été qu'une perte de temps. Il faut réaliser la force des courants du kurdisme à l'étranger et de la propagande du kurdisme à l'étranger. J'ai consigné les résultats importants de mes informations privées et publiques, et mes propos et propositions s'appuient sur une base solide.

A l'initiative de la famille Bedir Khan, qui s'est rendue fameuse parmi ceux qui œuvrent pour le kurdisme en Syrie, un académicien français a élaboré un alphabet pour les Kurdes et a adapté les caractères

res turcs. Cette entreprise, qui d'un point de vue peut paraître comme voulant convenir à nos livres, masque le but de permettre la propagande de l'extérieur parmi les Kurdes vivant en Turquie.

J'ai entendu dire que l'institut du «Marxisme et du Léninisme» fondé à Erivan se livre à de la propagande kurde.

J'ai entendu dire que dans le numéro daté du 27 avril 1935, du journal arménien «Baykar Struggle», publié à Boston, USA, on peut lire le paragraphe suivant :

«En Arménie aujourd'hui il y a très peu de villages kurdes qui ne sont pas encore sédentaires et dont l'éducation n'est pas donnée dans leur langue maternelle. Les travailleurs kurdes qui jusqu'à maintenant portaient à Tiflis en grand nombre pour travailler comme paysans, créent aujourd'hui une organisation régulière de leurs propres villages. L'administration des Soviets travaille très dur pour faire progresser le peuple kurde, très arriéré.»

Que ce qui est exprimé en paroles a été traduit dans les faits ou non, cela montre combien l'égoïsme kurde a été renforcé par toutes sortes d'idées malveillantes contre les pays dans lesquels on dénombre des Kurdes.

Il y a un an et demi ou deux ans, il y eut même un congrès de kurdologie à Erivan. Selon les renseignements émanant d'une source privée, il y a des points dans les décisions adoptées par le Congrès qui nous intéressent grandement :

- 1) Sauver les Kurdes de l'influence de la culture turque.
- 2) Découvrir l'origine des Kurdes dans les sources anciennes et écrire une histoire des Kurdes.
- 3) Trouver les connexions raciales des Kurdes avec les yézidis et les Arméniens.
- 4) Faire une carte du Kurdistan.
- 5) Unifier une grammaire et un dictionnaire, et fixer l'écriture.

On verra que ces décisions visent le progrès des Kurdes et à ce qu'ils vivent selon les principes de leur propre égoïsme. Si cette tendance gagne en force, ce sera un développement dommageable pour notre pays.

Quelques années auparavant, à un congrès d'orientalistes à Rome, j'ai entendu qu'il y avait eu des études et des conférences sur l'arménologie, la persanologie et la kurdologie, et des conférences sur les Kurdes et les yézidis.

De nos jours en Syrie des organismes comme le 1) Khoyboun, 2) l'Union kurde, 3) les Libérateurs kurdes, 4) les Musulmans et chrétiens de langue kurde, 5) la Coopération kurde, 6) le Secours aux pauvres kurdes, 7) la Propagation de la langue kurde, 8) l'Union kurdo-nestorienne, sont des organismes formés par des Kurdes pour servir directement les desseins kurdes, et des éléments tels que 9) les Anti-Turcs, 10) le Dashnak, 11) les Syriens (jacobites) pro-Khoyboun, 12) les Propagateurs de l'islam, 13) les Circassiens, 14) la secte des Nakhs-hi et d'autres organisations travaillant pour l'indépendance kurde, fondée par les 150 traîtres exilés, œuvrent incessamment et sans répit pour les desseins kurdes.

Aujourd'hui en Syrie beaucoup d'individus kurdes, arméniens, et syriens (jacobites), (dont les noms sont connus du gouvernement) travaillent à unir plus étroitement les Kurdes et les Arméniens, et avec l'aide de minorités telles que les Syriens (jacobites), les Assyriens et les yézidis, essaient de former une union pour un grand Arménie-Kurdistan commençant aux monts Taurus et incluant la Djézireh. Pour parvenir à leurs fins, ils ont, d'après ce que j'ai entendu, recours à un certain nombre d'Etats, dont certains nous sont amicaux, d'autres inamicaux. Ceux qui n'attendent pas de résultats positifs de ces efforts pensent et complotent et font de la propagande pour faire éclater une révolte qui impliquerait les Kurdes et les Arméniens de chez nous et de l'étranger, qui serait provoquée avec l'argent des comités arméniens et

l'action des brigands kurdes, et ainsi obtiendraient l'intervention d'une autre Puissance. Si à présent ils ne peuvent obtenir aucun succès par la solidarité qu'ils essaient de parachever, ils espèrent atteindre leurs objectifs en attendant le moment où la Turquie sera impliquée dans un quelconque problème avec l'étranger ou une guerre. En fait il y a des milliers de Kurdes et d'Arméniens en Syrie qui sont en possession d'armes, en caressant l'espoir d'attaquer la Turquie à un moment où elle sera en difficulté et d'amener les Kurdes de Turquie à se soulever. Les combats politiques des Français et des Arabes sont des faits contribuant à armer les Kurdes, les Arméniens, les Circassiens, les Assyriens et d'autres minorités en Syrie.

Mon propos en exposant ces faits est d'insister sur le fait que le temps est venu, non, était venu et est passé, où un moyen doit être cherché qui préviendrait les dommages qui pourraient être causés à la République turque par l'activisme kurde interne et étranger.

Notre Grand Premier Ministre Ismet İnönü dans son tour d'enquête dans les vilayets orientaux, au cours de l'été 1935, a trouvé beaucoup de choses dommageables ou défectueuses.

La question du Dersim est connue du public grâce aux décisions gouvernementales. Mais la question kurde en général n'a pas encore été réglée et rien n'a été planifié pour cela.

Je ne doute absolument pas que les chefs de notre Etat et de notre gouvernement, qui ont toujours trouvé et réglé avec les solutions les plus directes tous les problèmes, même les plus grands problèmes au monde, prendront, sur la question présente, les mesures les plus appropriées, mais j'aimerais que mon rapport soit jugé comme contenant des suggestions utiles pour atteindre le but que nous poursuivons.

La première des considérations devra être ce qui suit :

Les statistiques du recensement de 1927 montrent qu'il y a des millions de Kurdes dans les 16 vilayets orientaux. Ces Kurdes seront-

ils complètement assimilés et la région qu'ils habitent, et qui est aussi belle qu'un paradis, deviendra-t-elle une part inséparable de la patrie turque ? Ou allons-nous nous résigner à accepter la poursuite d'un état de choses qui prévaut depuis des années, c'est-à-dire en restant sous le contrôle des forces du gouvernement afin d'empêcher même le plus petit incident de survenir sous un prétexte ou un autre ?

Cela signifie alors jouer avec les personnalités dominantes, donner des bakchich, et établir une tranquillité relative, tout en reportant au lendemain le règlement des incidents qui pourraient survenir, selon les circonstances du moment.

Mon opinion incline vers le premier choix à un moment propice, du point de vue de la politique intérieure et étrangère. Le résultat serait que ceux qui œuvrent en dehors de nos frontières orientales et méridionales pour le kurdisme acquièrent la conviction que plus jamais à l'intérieur de nos frontières quelqu'un comprendra la langue qu'ils parlent ou partagera leurs idées.

Pour atteindre ce but, nous ne devons pas avancer sur une seule route. Un grand nombre d'efforts doit être entrepris sur des routes parallèles.

- a) Dans les vilayets orientaux, les réfugiés turcs doivent être installés dans le bassin du lac de Van, la plaine de Mush, les kazas de Bulamk et Melazgiro et de chaque côté des zones desservies par des trains et des routes empierrées...

Cela ne suffira pas pour traiter le problème très important de l'habitat des populations dans les vilayets orientaux, de la façon dont il est géré aujourd'hui.

Un plan s'étendant sur un certain nombre d'années doit être mis en place et des commissions permanentes d'organisation villageoises doivent être formées, composées de techniciens officiels, d'un architecte, d'un ingénieur, d'un docteur, d'un juge, d'un officier de l'habitat

et d'un administrateur, avec les pouvoirs de confirmer ou d'annuler, selon la loi, les droits de propriété sur les terres de la zone d'installation; diviser le pays en bandes de terrain régulières, et ainsi bâtir des villages modernes avec des commerçants et des artisans munis de l'équipement nécessaire, et les astreindre en outre à leur seule occupation. Ces commissions actives sur une période de plusieurs années devraient construire au moins 300 maisons par an, les matériaux de construction et le coût étant à 600 livres par maison, cela signifie une dépense de 180000 livres turques. Si nous confions la construction à un entrepreneur – qui, par ailleurs, ne pourra être trouvé dans le district car les conditions de construction d'habitat ici, par ceux qui exercent le métier en prétendant être entrepreneurs, sont misérables – nous devons lui garantir un profit de 15%, c'est-à-dire 27000 livres turques pour un contrat annuel. Les commissions que je suggère devraient avoir un budget de 20-25000 livres turques et devraient gérer les programmes de construction et la question des terrains dans la zone de peuplement.

Bâtir chaque année, sur une période de plusieurs années, trois ou cinq villages turcs d'environ 100 maisons chacun, semble faisable.

Un peuple arriéré peut assimiler la culture d'une nation avancée. Mais un colon qui est logé dans une vieille cabane faite de tôles brinquebalantes et qui manque pratiquement de tout, qui essaie de se couvrir le corps d'un caleçon blanc en loques et d'une veste bleue, qui est malade, à demi-affamé et à demi-nu, et qui est exposé chaque jour à une action en justice qui pourrait lui retirer les terres que lui a données le gouvernement, ne peut être un bon exemple d'un solide Kurde des montagnes, à l'allure sauvage, mais sain et robuste.

Le moyen d'éviter cela est d'attacher à l'Inspection générale les commissions que je propose plus haut, armées de toute l'autorité légale, et de mettre de l'argent comptant à leur disposition et de les mettre au travail. Même si la somme de travail varie d'année en année selon l'argent qui pourra être assigné à cela, l'on doit au moins admettre que

même 300 maisons bâties selon ce plan exerceraient une influence dans la sphère économique et culturelle. Je veux un plan et un programme pour le garantir.

b) La question de l'apprentissage de la langue

Le peuple que nous souhaitons souder à la communauté turque doit être amené à parler le turc au lieu du kurde. C'est un problème qui doit être résolu.

Dans ce but, des écoles avec internat doivent être fondées, et les enfants collectés dans les villages doivent y être envoyés, et leur nourriture et leur literie doivent être différents de ce dont ils ont l'habitude dans leur village ou de ce dont leurs parents ont l'habitude.

Ces écoles doivent être spacieuses avec leurs propres hôpitaux et dispensaires, ou bien, sous le contrôle d'un médecin qui les visiterait fréquemment, et devront être dirigées par des enseignants résolus, énergiques, pleinement capables d'inculquer le turcisme. La construction et l'organisation de ces écoles doivent être entreprises par le gouvernement.

Dans ces écoles, les programmes seront uniquement en turc, mettant en œuvre la propagande pour le turcisme et éveillant des sentiments de dévotion envers les dirigeants de la Turquie. Le cursus des études doit durer trois ans et les enfants devront vivre dans ces écoles 10 à 11 mois par an. En d'autres mots un effort d'assimilation dans le style des missions. Une école comme celle que je propose ne s'oppose pas à l'existence, dans le chef lieu, d'un «kaza» ou d'un «nahiye», dans lequel il y aurait une nombreuse population, des habituelles écoles élémentaires publiques de cinq ans d'études.

Actuellement, les budgets des vilayets suffisent à peine pour une école élémentaire avec un à trois instituteurs dans chaque «kaza» (et dans les «nahiye») et dans un nombre limité de villages.

Si l'on s'accorde sur l'existence dans les gros villages turcs d'écoles à cinq classes, je ne vois pas d'impossibilité matérielle de commencer des cours du soir sans que cela affecte la grande somme de travail agricole et vétérinaire accomplie pour les vilayets et l'assistance juridique, administrative et sociale fournie à ces vilayets.

Je dois convenir que la fondation de tels établissements doit se faire selon un programme d'une année sur l'autre et d'abord dans des lieux appropriés.

Pour commencer, de telles institutions pourraient être installées dans les kazas de Gevash (Van) ; Beytush-Sehbah (Hakkari) ; Hizan (Bitlis) ; Melsgire (Mush) ; Pervari (Siird) ; Egil ou Server (Diyarbakir) ; Derik (Mardin) et Viranshehir (Urfa).

- c) Tandis qu'un certain nombre de personnalités importantes et bien en vue ont parlé et débattu sur le grand rôle qui sera joué par les villes capitales des vilayets et des kazas dans lesquels des centres turcs pour l'œuvre d'assimilation seront fondés et entretenus, la méthode d'application de ces idées nouvelles, qui est un point vital dans l'œuvre d'assimilations, s'avère ayant fait peu de progrès dans les mains des officiels enrôlés par hasard et incapables d'aucune autre activité que celle des tâches quotidiennes, sans penser au lendemain. Et il s'avère que la situation n'a pas encore été créée, par laquelle de grands avantages pourraient être retirés, de l'effet sur un certain temps, des progrès généraux de l'Etat.

Je pense qu'il est possible d'augmenter l'influence de ces centres dans trois domaines : l'économie, l'hygiène et le domaine socio-culturel.

L'influence sur l'économie

La suprématie économique du centre du turcisme doit être établie au cœur d'une vaste région qui doit être aux mains d'un groupe ayant complètement rompu avec la langue kurde. Par ailleurs les marchands existant doivent amener tous les Kurdes des montagnes à faire des affaires avec eux en turc. Des personnes spécialement sélectionnées doivent donner des explications claires à de tels marchands par le biais des Maisons du Peuple, sur le moyen de s'y prendre, et comment convertir les sentiments des Kurdes des montagnes en sympathie pour le gouvernement.

De plus il est nécessaire d'éliminer les marchands ambulants qui vont de village en village vendant toutes sortes de marchandises et échantent leurs biens sans valeur avec les villageois contre des œufs, du beurre et de l'huile, et qui parlent toujours kurde, et qui très probablement sont capables de faire circuler toutes sortes de nouvelles, ce qui dissuade les villageois de se rapprocher des villes. Les usines et les ateliers fondés par les Turcs avec des agents de maîtrise turcs seraient efficaces dans le domaine de l'économie.

S'arranger avec les vétérinaires itinérants et les fonctionnaires agricoles qui vont continuellement de village en village, se livrer à la propagande parmi eux, sera l'un des moyens d'accroître l'influence économique des centres qui, nous l'espérons, seront créés.

Influence sur l'hygiène et le social

Le souci de sa santé, la peur de la mort, l'amour de la vie sont de gros facteurs auxquels sont soumis même les sauvages et les animaux. De nos jours, dans les vilayets orientaux, nous n'avons pas été capables d'entourer de précautions la santé des fonctionnaires qui y servent, et même si nous progressons dans l'état actuel des choses, nous

ne pouvons dire combien d'années il nous faudra pour atteindre, dans ce domaine, le niveau que nous visons. Cela se situe dans un futur très éloigné et incalculable.

Voici ce que je souhaite :

Dans chaque village il doit y avoir une Direction de la Santé publique avec un nombre suffisant de médecins de district, que ce soit dans les capitales de vilayets, ou celles des kazas. Ces médecins doivent avoir des salaires convenables et rien de ce qui concerne les problèmes de santé de toute sorte ne doit échapper à leur juridiction ; et ainsi, ils ne pourront plus se prévaloir de l'idée qu'étant payés par une municipalité ou par un bureau particulier, ou par telle ou telle association, ils doivent donc s'occuper avant tout de leurs affaires ou qu'ils sont les médecins du corps administratif.

Le médecin de la Santé publique ne doit pas avoir le droit de percevoir des honoraires pour les examens et le traitement des cas. S'il doit faire face à des frais de déplacement pour des raisons particulières, il devra être indemnisé par le gouvernement selon les montants fixés par la loi.

On doit pouvoir mettre en application toutes sortes de lois sur la Santé publique, dont la loi anti-malaria.

Il ne fait aucun doute que de tels médecins, avec un certain nombre de fonctionnaires de la Santé et de dispensaires, joueront de leur côté un grand rôle comme centres de culture dans leurs tournées dans les villages.

Si les fonctionnaires gouvernementaux des «nahiye» visitent constamment les villages et maintiennent un contact avec la population, si les familles turques, kurdes et alaouites donnent et prennent entre elles leurs filles en mariage, si les soldats et les fonctionnaires de la partie occidentale de la Turquie viennent dans cette région, et qu'on leur donne des terres, s'ils épousent des filles kurdes et s'établissent ici, les effets sociaux de tout ce processus seront manifestes.

L'influence culturelle des centres

Afin que cette culture puisse se répandre, les villes sélectionnées comme centres devront être développées afin qu'elles puissent répandre leurs lumières autour d'elles. Si les choses sont laissées à elles-mêmes, personne ne peut prétendre que le progrès réalisé nous permettra de faire face à l'inattendu. Aussi des mesures immédiates devront être prises. La première d'entre elles est la réunion dans les centres culturels des fonctionnaires administratifs qui agiront comme les leaders de la population, et des fonctionnaires de l'éducation, qui par leurs connaissances et leur énergie, sont à même d'influencer la jeunesse et d'apprendre ce qu'ils doivent disséminer afin d'illuminer une vaste région.

Je dois constater à mon grand regret que nous n'avons pas encore désigné de fonctionnaires convenables pour les centres culturels. Les fonctionnaires actuels ne sont pas à même d'assurer l'accomplissement des objectifs qui sont devant eux. Les ministères doivent apporter un grand soin dans les nominations des plus hauts fonctionnaires, et des cours pour les fonctionnaires les plus bas doivent être assurés à l'Inspection générale.

La capacité des centres culturels à inculquer la culture turque doit s'accroître. Autrement, si les Kurdes commencent à se trouver une culture eux-mêmes, la tâche sera plus difficile.

- a) Afin d'effectuer cette assimilation rapidement, nous devons nous concentrer sur la question de la langue kurde parlée. L'usage du kurde doit être absolument proscrit dans toutes les Maisons du Peuple, parmi toutes les personnes éduquées, dans les bureaux gouvernementaux et parmi tous les fonctionnaires et employés du gouvernement surtout dans l'exécution de leurs tâches. S'ils ont affaire à un villageois qui ne

sait pas le turc, le fonctionnaire ne doit pas directement lui traduire en kurde, mais le villageois doit le faire faire par un interprète, qui ne sera pas un fonctionnaire. Le problème que cela soulèvera de cette façon incitera les gens à s'expliquer en turc.

Les fonctionnaires qui persisteront à utiliser le kurde recevront d'abord un avertissement écrit, et en cas de récidive, auront leur salaire diminué à des degrés divers et pour finir, s'ils s'obstinent, ils seront punis de renvoi.

Toutes les directions des départements devront être investies des fonctions d'un fonctionnaire de police pour cela.

Avant de conclure le sujet de l'assimilation, je voudrais mentionner une mesure qui semble importante : le Kurde, quelle qu'en soit la raison, n'a pas l'habitude d'un gouvernement régulier, tant dans la forme que dans l'idée. Pour lui, la personne la plus puissante est le chef de tribu, le chef du village, l'homme qui possède les champs qu'il laboure et le bétail dont il s'occupe. Il leur obéit et essaie de les satisfaire en ce qu'ils souhaitent. Sous le régime républicain ces liens mutuels se sont relâchés, mais on ne peut dire qu'ils ont été complètement rompus.

Un Kurde s' imagine que la clémence et la douceur avec lesquelles des fonctionnaires turcs le traitent de temps en temps ont plus pour origine des facteurs de son invention que la bienveillance du gouvernement. Ainsi, si des gens actuellement animés par cette idée, et surtout ceux qui agissent hors de nos frontières, essaient de se mettre entre le peuple et le gouvernement, au sujet de l'assimilation, et de provoquer une réaction contre elle, cela serait très naturel. Les sheikhs qui ont perdu leurs privilèges ; les aghas accoutumés à exploiter le peuple ; les brigands, ceux qui sont opposés au gouvernement ; ceux dont les villages sont compris dans les zones interdites ; les contrebandiers à grande échelle ; ceux qui souhaitent exploiter de larges étendues de terre, et les criminels ordinaires, doivent être inclus dans cette catégo-

rie. On peut penser que les troubles causés par ces personnes seront importants et que leur assimilation sera difficile. Ils devront être prélevés parmi les Kurdes et séparés d'eux. Il est difficile de dire leur nombre aujourd'hui. A ce sujet, le gouvernement a donné son accord pour que cette année 3000 personnes soient envoyées dans les vilayets de l'Ouest. Ceux qui ne seront pas assimilés après une période de 15-20 ans devront être séparés du reste de la population, et ceux qui demeureront devront avoir atteint un stade dans lequel ils seront étroitement liés à la culture turque. Tant que cette mesure à grande échelle ne sera pas appliquée, je ne vois pas comment il serait possible de résoudre la question de l'assimilation.

b) Au sujet de l'assimilation, des initiatives telles que :

- 1) Donner de l'importance aux Maisons du Peuple ;
- 2) Ouvrir des salles de lecture et permettre de faciliter aux gens la lecture des bulletins d'agence d'information, des journaux et des périodiques.
- 3) Ouvrir des musées où des œuvres turques (artistiques, littéraires, etc.) seraient exposées et aussi des compagnies de théâtre itinérantes ; des groupes d'acteurs qui chanteraient des chants populaires turcs ; des cinémas de village et des radios – tout cela sont des facteurs qui donneraient de bons résultats.

Après avoir exposé brièvement mes idées sur l'assimilation, il y a différents domaines où il faut agir, dans le cas où l'on déciderait de mettre en place une forme d'administration :

Que ce soit pour éradiquer le kurdisme ou pour établir une administration saine, des routes sont indispensables. Bien que les transports par véhicules soient possibles en été pour presque tous les kaza de la zone, quand il commence de pleuvoir, tous les déplacements et les transports

rencontrent de grandes difficultés et sont impraticables avec des véhicules et des lourdes charges au-delà de Diyarbekir. Mis à part cela, des besoins militaires, de sécurité publique et d'ordre, et autres besoins moraux telle que la culture, tout comme les mesures d'assimilation, nécessitent des routes.

Les routes à construire sont détaillées comme suit :

DIYARBEKIR-SILVAN-MELEFAN-ZIYARET-BITLIS-TATVAN.

ZIYARET-SIIRD-PERVARE-SHATAK-VAN.

VAN-BASHKALE-HAKKARI-PERVARI.

MARDIN-SAVUR-MIDYAT-GERJUSH-SIIRD

La construction de ces routes permettrait l'entrée dans la région du Premier Inspecteur général, de beaucoup de moyens de progrès matériel et moral, et attacherait fermement et pour toujours cette zone avec le reste du pays.

J'ignore quelle vérité il y a dans les rumeurs de plusieurs formes de propagande qui n'acceptent pas la culture turque, ou dans la rumeur qui dit que les Kurdes qui ont été pris pour une quelconque forme de service militaire s'en retournent satisfaits. En effet, la proportion de ceux qui deviennent soldats dans une zone purement kurde avoisine les 20%. Toute idée sentimentale mise à part, je ne considère pas comme une éventualité inacceptable que des Kurdes doivent être enrôlés dans des bataillons de travail, et doivent faire leurs propres routes, dans le même temps que des efforts seront faits pour les assimiler et leur apprendre le turc.

Dans les vilayets orientaux la question des fonctionnaires est un sujet douloureux. Elle a deux aspects.

On n'accorde pas assez d'importance au choix des fonctionnaires.

Les fonctionnaires dans les vilayets occidentaux, dont la révo-
cation serait nécessaire, sont envoyés dans les vilayets orientaux. Pour
quoi, même le Ministère a-t-il essayé d'envoyer dans mon organisme des
fonctionnaires qu'il avait été nécessaire de muter en raison de leur per-
sonnalité défectueuse ? Car les commissions et les sous-secrétariats
responsables du choix de ces fonctionnaires n'ont pas compris que ma
zone est une région spéciale dans laquelle on doit envoyer les meilleurs
fonctionnaires.

Les fonctionnaires venant ici pour entrer en fonction ne mon-
trent aucune disposition pour le travail et l'exercice de leurs devoirs.
D'un côté, c'est un problème de capacité personnelle. De l'autre, il y a
des points dirimants dans la région qui aggravent cet état d'esprit ou
le provoquent. 1) le fait que dans beaucoup d'endroits il n'y a pas de
bureaux ou de bâtiments officiels, même pas une simple balance pour
travailler ; 2) le manque de logements.

Dans certains kazas, fonctionnaires et officiers doivent vivre
dans les plus effrayantes conditions. Notre Grand Premier Ministre,
dans son souhait d'apporter un remède à cet état de choses, avait donné
l'ordre, durant sa visite à Elazig, d'allouer un plan d'un million de liras.
Comme l'on sait, la saison pour construire est courte dans ce pays, et il
est difficile de trouver des entrepreneurs pour travailler, et d'ailleurs,
comme rien n'a été réservé dans le budget pour les maisons des fonc-
tionnaires, une loi serait pour cela nécessaire. J'ai élaboré un plan pre-
nant tous ces faits en compte (et l'y joindrai à part).

Alors, qu'en effet, la meilleure façon d'accomplir ce travail de
construction serait de le confier à la commission que j'ai proposée plus
haut, l'objectif pourrait être cependant atteint en autorisant les Tra-
vaux publics locaux de faire ce travail eux-mêmes ou de le faire faire
sous contrat.

Un moyen d'attacher les fonctionnaires à la région est l'ex-
tension à tous les kazas de l'organisme de santé publique mentionné

plus haut, et c'est aussi une question d'apporter une assistance aux fonctionnaires, en cas de maladie sortant de l'ordinaire, en leur épargnant les frais de déplacement et le coût des traitements médicaux.

Une plainte que j'ai souvent entendue des fonctionnaires venant dans les provinces orientales est la question de l'éducation pour leurs enfants, quand ils doivent prendre leurs fonctions dans un endroit où il n'y a ni collège ni lycée.

Je pense que ce problème peut être aisément résolu et d'une façon qui pourrait attacher beaucoup de fonctionnaires intègres et travaillant dur à leurs fonctions dans les vilayets orientaux, et même en tant que volontaires.

Le Ministère de l'Éducation est habilité par la loi à fournir une éducation gratuite à 1000 élèves.

Les conditions de ma proposition pour une éducation gratuite, par le Ministère de l'Éducation, de ces enfants, est ce qui devrait être fait pour les enfants des fonctionnaires issus de la population des vilayets occidentaux et qui demeurent en un endroit où il n'y a pas d'établissements dans lesquels leurs enfants peuvent terminer leurs études secondaires, et qui continuent à travailler dans la région. Si, dans ces conditions, le Ministère de l'Éducation donne aux enfants de ces fonctionnaires une éducation gratuite dans la proportion d'une tous les dix enfants, sélectionnés parmi tout le pays, cela serait une décision très bénéfique pour tout le pays. Il ne fait pas de doute qu'une loi spéciale serait nécessaire pour cela.

Les fonctionnaires qui viennent dans les provinces orientales doivent supporter indéniablement toutes sortes de privations. Comme ils ne trouvent aucun des biens nécessaires à leurs besoins courants, ils doivent faire des voyages une fois l'an pour la grande ville et durant ce voyage dépensent tout l'argent qu'ils avaient pu économiser.

En effet, la vie dans les vilayets orientaux n'est pas bon marché. Ceux qui consomment quotidiennement babeurre et blé concassé

peuvent parler du coût moindre de la vie. Mais sinon, comparé aux vilayets occidentaux, l'épicerie, les légumes et les vêtements sont très chers.

Un fonctionnaire de Mush devrait dépenser une fois et demie le montant dépensé par un fonctionnaire identique à Antalya pour s'assurer le même niveau de vie. J'ai même trouvé des valis dont le salaire de base est de 90 liras par mois se plaindre de leur situation en raison du coût de la vie. Maintenant si vous souhaitez un bon résultat des valis et kaimakams venant dans ces vilayets (en tous cas il est possible d'organiser l'administration sur des bases saines), ils doivent rester en poste pour quatre ans. Ainsi, si nous souhaitons garder certains de ces fonctionnaires en chef attachés à cette région, nous devons leur donner des compensations matérielles.

Les rapports sur la vie de tous les fonctionnaires, juges et officiers de gendarmerie qui travaillent dans les vilayets orientaux doivent être soigneusement examinés.

S'il est prouvé par son supérieur immédiat et que cela est confirmé par les différents rangs de la hiérarchie officielle de l'Inspection générale, qu'un fonctionnaire est coupable de corruption, d'abus de ses fonctions, de vol ou d'un mauvais comportement, il doit être suspendu de ses fonctions pour une période d'environ un an. Sinon, comme cela se produit maintenant, un fonctionnaire qui fait l'objet de ce genre de plainte est renvoyé du kaza où cela s'est produit, vers Smyrne, disons, et ainsi atteint un but auquel il ne serait jamais parvenu avec une pétition, ou recommandation, ou demande.

Quelle que soit la méthode que nous adopterons envers le kurdisme, nous devons admettre que la région que j'administre n'a aucune ressemblance avec les autres parties du pays, et que continuer de l'administrer avec les mêmes lois que dans les autres parties du pays n'apportera aucune solution au problème de l'assimilation, pas plus que la paix et l'ordre qui sont nos buts principaux dans cette région.

Il n'y a aucun moyen de faire tomber dans les griffes de la loi, avec des preuves convaincantes, les brigands, les vagabonds, les espions, les colporteurs de rumeurs de cette région, dans laquelle, comme j'ai expliqué plus haut, ils sont actuellement un millier et demi. Le fait que les propagandistes ou les espions traversent la frontière pour se rendre dans notre pays, un jour par un point praticable, le lendemain par un autre, et sont refoulés de nos frontières sans encourir aucune autre pénalité, et le fait que les voleurs de grand chemin et les brigands vivent en liberté parmi les familles dans les villages et possèdent champs et biens, qu'ils ont usurpés pour améliorer leur opulence, augmentent sans aucun doute l'audace et le nombre des hommes qui se livrent à de tels actes.

Si un individu qui traverse notre frontière sans passeport ni laissez-passer sait qu'il prendra une balle à la frontière, ou dormira en prison pour des mois, et si un homme ayant sa famille et ses biens dans un village, considère que s'il est pris à brigander, tout ce qu'il a laissé dans ce village et tout ceux qu'il protégeait seront refoulés de foyer en foyer, alors sans aucun doute le nombre de ceux qui tomberaient dans ces mauvaises habitudes diminuerait.

Je ne vois aucune nécessité que des pouvoirs si étendus soient donnés aux valis de Konya ou d'Amasya. Mais la sauvegarde de notre pays requiert de les donner au vali de Mardin. Si l'on trouve des objections à donner de tels pouvoirs à un vali, la question devra être laissée à la discrétion de l'Inspection générale. Dans ces circonstances, si le vali de Mardin, en vertu de l'article 18 de la loi sur les fonctions et pouvoirs de la police met un individu sous surveillance, la protection du droit à la liberté de cet individu est soumise au Procureur public de Mardin et ainsi au ministère de la Justice, et des mesures sont prises pour renforcer le pouvoir conféré au vali par la loi.

Si la propagande, aujourd'hui pour le kurdisme, demain pour une indépendance kurde, se répand dans toutes les parties de la région,

je ne peux donner l'assurance que le pays sera sauf avec le système juridique actuel dans la zone, qui laisse les personnes déterminées à placer l'idée nationale au-dessus de tout.

En ce qui me concerne, je n'envisage pas que les directeurs administratifs soient formés de quelque autre façon. La différence ici réside dans la façon d'exécuter les tâches et dans les restrictions à l'application de la loi. On a vu des fonctionnaires qui, en tant que Procureurs publics, s'exécutaient on ne peut plus timidement dans certains domaines, et lorsqu'ils étaient kaimakam ou valis, s'y attelaient en déclarant que cela était nécessaire.

Prenant en considération les résultats auxquels je parviens dans le paragraphe plus haut, et aussi le fait qu'une population ignorante, inférieure, stupide, est loin de comprendre notre organisation juridique, je suis convaincu que un régime juridique spécial devrait être instauré dans la région de la Première Inspection générale.

Je voudrais récapituler les principaux points de cette organisation :

1. Toutes les cours, civile, pénale et de toute sorte, doivent être supprimées et un juge de district nommé dans chaque kaza pour tous les types de procédures et d'action de justice.

2. Bien que la région soit éloignée de la capitale, afin d'accélérer les procédures judiciaires, deux centres d'appel devraient être ouverts, l'un à Bitlis l'autre à Diarbekir, et le renvoi des cas à la Cour de cassation devrait être ainsi écarté

3. Avec la suppression des juges d'instruction, les juges de district auraient eux-mêmes en charge les enquêtes préliminaires et rendraient leur sentence sur la base de ces enquêtes.

4. Toutes les sentences rendues par la Cour ordinaire et la Cour d'appel, devront être acceptées comme définitives et validées.

5. Il y a aussi besoin d'un plan séparé avec des points essentiels tels que le retrait temporaire, sur demande, des droits des individus,

sans aucune poursuite judiciaire préalable, aussi bien que des droits publics.

Tandis que l'Inspection générale fera ce qui peut être fait concernant les problèmes soulevés dans mon rapport, et les suivra autant que possible, je sou mets ce que j'ai écrit dans l'espoir de recevoir des instructions pour l'étude et la cure des maux que j'ai pu observer dans la région de notre Grand Chef Ismet İnönü qui, tous les jours guide la patrie turque, d'étape en étape, et apporte aux Turcs un grand bonheur.

1^{er} Inspecteur général
Abiddin Ozman

Notes :

- 1° Les publications de la Ligue Khoyboun et de ses dirigeants qui ont été conservées sont : «Les Massacres des Kurdes en Turquie», n° 2, Le Caire, 1928 ; «The Case of Kurdistan Against Turkey» (Sureya Bedir Khan), by Authority of Hoyboon, Supreme Council of the Kurdish Government ; «La question kurde, ses origines et ses causes», (Bletch Chirguh : alias Sureya Bedir Khan), n° 6, Le Caire, 1930 ; «El Qeziye'l Kurdiye», Bleç Shêrko, Kahire, 1930 ; BEDIR KHAN, Djeladet. *Gazi Mustafa Kemal Paşa Hazretlerine Açık Mektup*, Edité par Nouri Dersimi, s.l., 1973 (1933) ; AZIZAN, Herekol (alias Djeladet Bedir Khan). De la question kurde. La loi de déportation et de dispersion des Kurdes, n° 8, Damas, 1934. Certains membres de l'intelligentsia kurde ont apporté des renseignements dans leurs mémoires: SILOPI, Zinar. *Doza Kurdistan. Kürt Milletinin 60 Yıllık Esaretten Kurtuluş Savaşı Hatıraları*, Beyrouth, 1969 (1^{re} édition), Ankara, Öz-Ge, 1991 (2^{ème} édition) ; DER-SIMI, Nuri. *Hatiratim. Dersim ve Kürt Milli Mücadelesine Dair*. Ankara, Öz-Ge, 1992 (2^{ème} édition) ; ZAZA, Nouredine. *Ma vie de Kurde ou le cri du peuple kurde*, Lausanne, 1982 ; NOURI PACHA, Ihsan. *La révolte de l'Agri Dagh*, Genève, éditions kurdes, 1986 ; CIGERXWIN, *Jinenîgariya min*, Stockholm, APEC, 1995 ; HISYAR, Hesên. *Dîtin û Bîrhatinên min I*. Beyrouth, 1993 ; DJEMIL PACHA, Ekrem. *Muhtasar Hayatım*, Bruxelles, Institut kurde de Bruxelles, 1989. Quant aux ouvrages consacrés uniquement à la Ligue Khoyboun nous devons mentionner : MELE EHMED, Mihemedê. *Xoybûn. Civata «Serxwebûna» kurdî (1927-1946)*, Damas, 1993 ; ALAKOM, Rohat. *Hoybun Örgütü ve Ağrı ayaklanması*, Istanbul, Avesta, 1998.
- 2° Contrairement à ce qui est affirmé dans l'une des brochures de la Ligue Khoyboun où l'on peut lire que «ce Congrès commença ses travaux à la date fixée, sur une des montagnes du Kurdistan (...)». CHIRGUH, Bletch (alias Sureya Bedir Khan). «La question kurde, ses origines et ses causes», *Khoyboun*, n° 6, Le Caire, 1930, p. 34.
- 3° SORAN, Zinar. «Rêxistina Xoybûnê û tevgera Agri», *Berbang*, n° 81, 1992, p. 18.
- 4° Différentes branches constituent une division. Chaque division est administrée par un conseil et contrôlée par un président élu par le bureau central. Les sections locales, quant à elles, doivent être formées d'au moins cinq membres.
- 5° Seulement quelques mois après la création de la Ligue Khoyboun et l'élection du comité central, les noms des participants au congrès tenu le 29 mars 1928 à Alep ont déjà changé, ce qui confirmerait la souplesse réelle de l'organisation. La liste de participants est la suivante : Djeladet Bedir Khan, Memdough Selim, Rifat Mevlazande, Tawfiq Wahbi, Mustafa Chahine, Nouri Keudj du Kurd Dagh, Ador Lévonian et Vahan Papazian. CADN, *Fonds Beyrouth, Cabinet Politique*, n° 1055. Information n° 229. S.R.C. 2^{ème} Bureau, 1^{ère} Section. Beyrouth, le 4 avril 1928, p. 1.
- 6° PRO, AIR 23/407. Air Staff Intelligence, Air Headquarters n° 071. Bagdad, le 25 mai 1928, p. 1.

7° ARCHIVES NATIONALES, Série F7, n° 13436, doc. cit., Nice, le 25 octobre 1930.

8° Voir CHIRGUH, Bletch (Sureya Bedir Khan), «La question kurde, ses origines et ses causes», op. cit., p. 40.

9° Le groupe Rowanduz, à la tête duquel se trouve Sayid Taha, ne dispose pas à proprement parler d'un programme politique défini ni de fonds pour financer ses activités. De même, il ne compte pas avec des branches dans d'autres parties du Kurdistan. Le seul but qui rassemble ses membres autour du comité est l'obtention d'un Kurdistan autonome, de préférence sous mandat britannique. Les membres les plus influents du comité entre 1928-1929 sont Cheikh Abdurrahim (frère de Cheikh Said), Cheikh Mehdi et Cheikh Ali Riza (fils de Cheikh Said), Cheikh Abdullah (fils de Cheikh Abdulkadir), Cheikh Kader (président du deuxième gouvernement autonome kurde en Irak en 1922), Nour Khoda de Chemdinan, Husni Mukriyani (éditeur de la revue *Zari Kirmandji*) et Sayid Taha (caïmanac de Rowanduz depuis 1919), Cheikh Ahmed Barzan et Cheikh Alaeddin.

10° CADN, *Fonds Beyrouth, Cabinet Politique*, n° 1055. Sûreté Générale. Information n° 1985. Beyrouth, le 22 août 1930, pp. 1-2.

11° BEDIR KHAN, Djeladet. *Gazi Mustafa Kemal Paşa Hazretlerine Açık Mektup*, édité par Nuri Dersimi, s.l., 1973, p. 61.

12° Né à Maden, Mehmed Sekban enseigne la médecine à Istanbul où il devient une figure de référence pour la jeunesse kurde. Engagé dans le *Kurdistan Teali Cemiyeti*, il est par la suite le représentant du Khoyboun en Irak. Dans un revirement étonnant, Sekban critique ensuite ses anciens compagnons d'armes et s'attaque aux fondements du nationalisme kurde.

13° Né à Adana, mais originaire de Sulaymaniya, Massoud Fany est fonctionnaire ottoman dans la province d'Adana. Anti-kémaliste jusqu'au début des années 1930, il publie en 1933 une thèse doctorale à la Sorbonne, où il utilise des arguments similaires à ceux présentés par Mehmed Sekban, la même année. Comme celui-ci, Massoud Fany bénéficie peu après d'une amnistie et peut rentrer en Turquie.

14° Situé à l'extrémité nord-orientale de la Turquie, le massif de l'Ararat est constitué par deux sommets, le Petit (3.396 m.) et le Grand Ararat (5157 m.), distants l'un de l'autre de 12 km constituant néanmoins une véritable forteresse naturelle, de quelque 960 km² de superficie.

15° Bro Heski Tello est le chef de la fraction Hesse Sori de la tribu Djelali. En dépit de sa collaboration avec le régime kémaliste, la menace de la déportation vers l'Anatolie occidentale pèse sur Bro Heski Tello qui décide alors d'entrer en dissidence et de se réfugier dès 1926 sur les pentes du Mont Ararat.

- 16° PRO, FO 371/14580/E3687/1511/44. Turkey. Rapport du Lieutenant-Colonel Dodd à Sir R. Clive. Gulhek, le 28 juin 1930, f° 168.
- 17° Communiqué d'Ihsan Nouri reproduit partiellement par *L'Asie Française*, n° 284, 1930, p. 380.
- 18° MAE, *Quai d'Orsay, série Levant 1918-1940, sous-série Syrie-Liban*, vol. 466. Information n° 25, doc. cit., ff. 89-91.
- 19° Les emblèmes sont de grandes dimensions, aux couleurs rouge-blanc-vert avec au centre un soleil teinté or.
- 20° MAE, *Quai d'Orsay, série Levant 1918-1940, sous-série Syrie-Liban*, vol. 466. Direction du Service des renseignements du Levant, n° 2154/K.5. Rapport du Lieutenant-Colonel Mortier, directeur du Service des renseignements du Levant. Beyrouth, le 27 août 1930, f° 57.
- 21° ALAKOM, Rohat. *Hoybun Örgütü ve Ağrı ayaklanması*, op. cit., pp. 100-105 ; DJEMIL PACHA, Ekrem. *Muhtasar hayatim*, op. cit., p. 77 ; DERSIMI, Nouri. *Hatratim*. op. cit., 198 ; SILOPI, Zinar. *Doza Kurdistan. Kürt Milletinin 60 Yıllık Esareten Kurtuluş Savaşı Hatıraları*, op. cit., pp. 149-151.
- 22° DJEMIL PACHA, Ekrem. *Muhtasar Hayatım*, op. cit., p. 77 ; CIGERXWIN. *Jinenî-gariya min*, op. cit., pp. 192-193.
- 23° FONDS RONDOT, *Dossier Kurdes de Syrie*. Le Capitaine Azzis, Inspecteur des Services Spéciaux du Levant. Mohafazat de Djézireh, n° 254/HA/28. Information n° 5. Hassetché, le 5 février 1941, p. 1.
- 24° SHAT, 4H 387, *Dossier n° 3*. Délégation Générale de la France Libre au Levant. Inspection des Services Spéciaux d'Alep, n° 406/S.P. Alep, le 1er août 1942, p. 1.
- 25° CADN, *Fonds Beyrouth, Cabinet Politique*, n° 825. Sûreté aux Armées. Beyrouth, le 10 juin 1944, p. 1 ; CADN, *Fonds Beyrouth, Cabinet Politique*, n° 1135. Direction Générale de la France Combattante. Sûreté aux Armées, n° 757/D.B. Beyrouth, le 9 octobre 1944, p. 1.
- 26° TER MINASSIAN, Taline. *Colporteurs du Komintern. L'Union Soviétique et les minorités au Moyen-Orient*, op. cit., p. 291.
- 27° La délégation reçue par M. Solod à Damas est formée par Djeladet Bedir Khan ainsi que par des députés kurdes (il s'agit probablement d'Hassan Hadjo et des frères Chahine Bey). La deuxième délégation kurde est reçue à Beyrouth et elle est constituée par le poète Cigerxwin, Noureddine Zaza, Memdouh Selim. Peu après, la légation soviétique à Beyrouth reçoit une nouvelle visite du Dr. Nafiz, Ekrem

Djemil Pacha et de Cigerxwin. Cette dernière délégation aurait remis à D. Solod un mémorandum à l'intention de la Conférence de San Francisco et quelques documents relatifs à la question kurde. *CADN, Fonds Beyrouth, Cabinet Politique*, n° 802. Délégation Générale de France au Levant, n° 853/D.B. Beyrouth, le 8 mai 1945. p. 1.

28° *CADN, Fonds Beyrouth, Cabinet Politique*, n° 802. Délégation Générale de France au Levant, n° 1766/D.B. Beyrouth, le 5 septembre 1945. pp. 1-2.

29° Le 30 avril 1943, Kamuran Bedir Khan présente aux puissances alliées le «Mémorandum sur la question kurde». Un nouveau mémorandum est établi au nom de la Ligue kurde, le 30 mars 1945. Il paraît sous forme d'un placard : *Kurdistan. La question kurde*, 4 pages, puis assorti de «témoignages» français et anglais, sous forme d'une brochure : *Mémorandum sur le Kurdistan et annexes*, 8 pages. Il est adressé, d'une part aux présidents des délégations à la Conférence de San Francisco, accompagné d'une lettre, du 30 mars. Le troisième, *Mémorandum* de la Ligue kurde, est adressé au sous-comité d'enquête anglo-américain sur la Palestine (1946). Le quatrième, *Mémorandum sur la situation des Kurdes et leurs revendications*, 47 pages et 1 carte, est remis par la «Délégation kurde» de Paris au secrétaire de l'ONU le 29 novembre 1948.

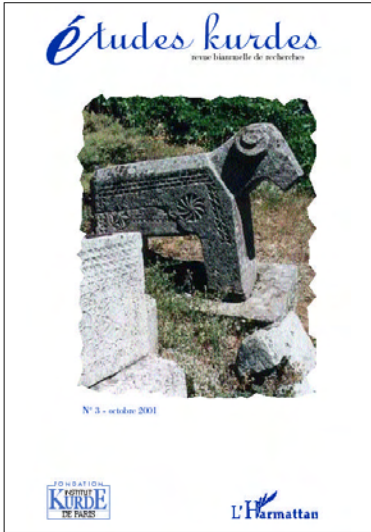
30° La Ligue Kurde présente la carte du «Grand Kurdistan» en 1945 lors de la Conférence de San Francisco. Cette carte sera adoptée par la suite par la plupart des partis politiques kurdes.



N° 1 - Février 2000



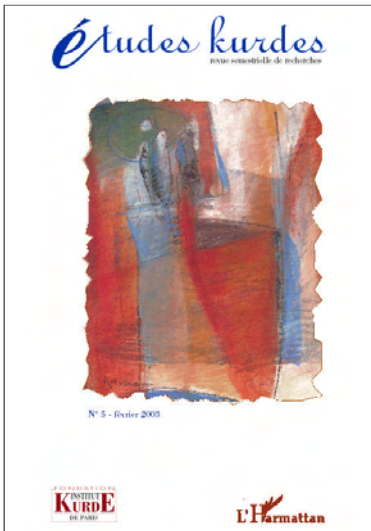
N° 2 - Novembre 2000



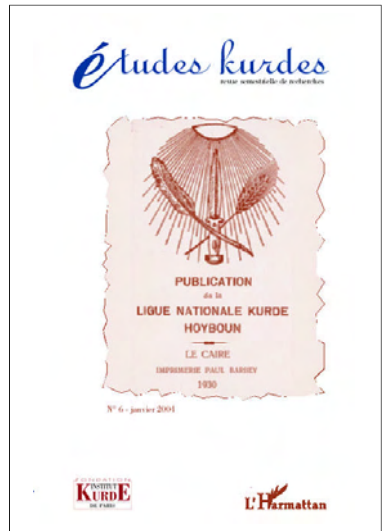
N° 3 - Octobre 2001



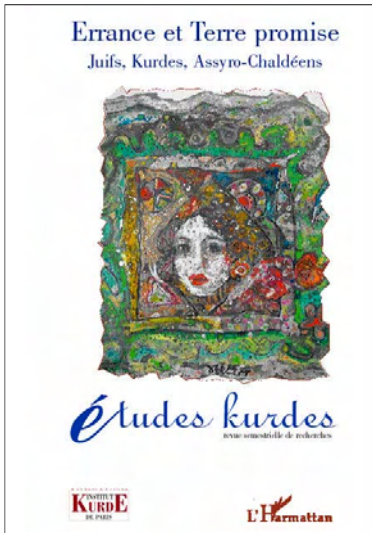
N° 4 - Juin 2002



N° 5 - Février 2003



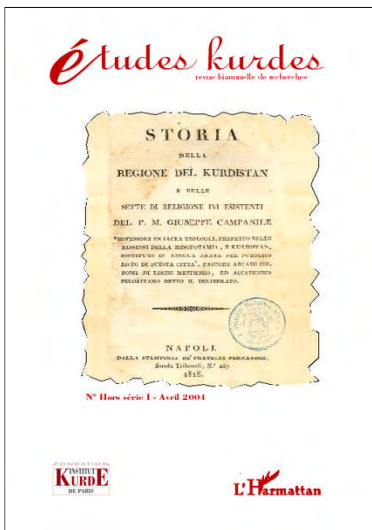
N° 6 - Janvier 2004



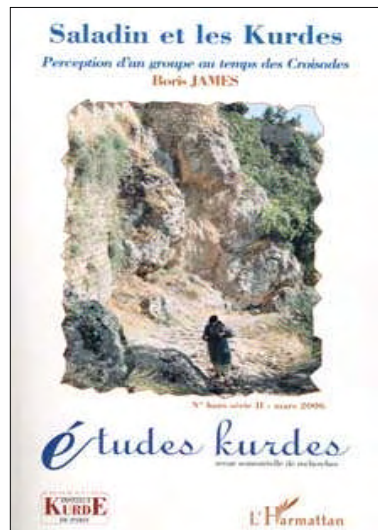
N° 7 - Mai 2005



N° 8 - Septembre 2006



N° Hs. I - Avril 2004



N° Hs. II - Mars 2006

BON DE COMMANDE

*À retourner à l'Institut kurde de Paris,
106, rue La Fayette, 75010 Paris*

Veillez me faire parvenir :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> <i>Études kurdes n° 1</i> ex. | <input type="checkbox"/> <i>Études kurdes n° 6</i> ex. |
| <input type="checkbox"/> <i>Études kurdes n° 2</i> ex. | <input type="checkbox"/> <i>Études kurdes n° 7</i> ex. |
| <input type="checkbox"/> <i>Études kurdes n° 3</i> ex. | <input type="checkbox"/> <i>Études kurdes n° 8</i> ex. |
| <input type="checkbox"/> <i>Études kurdes n° 4</i> ex. | <input type="checkbox"/> <i>Études kurdes n°hs-I</i> ex. |
| <input type="checkbox"/> <i>Études kurdes n° 5</i> ex. | <input type="checkbox"/> <i>Études kurdes n°hs-II</i> ex. |

au prix unitaire de 12,50 € (frais de port 1 € par exemplaire)

Nom, prénom :

Adresse :

.....

Code postal, ville :

Pays :

Date et signature :

Ci-joint un chèque de€uros
(à l'ordre de l'Institut kurde de Paris)

Compte bancaire : Société Générale
Paris St. Vincent de Paul

Banque : 30003 Agence : 03320 n° du compte : 000500029808 clé : 41

Bic-Adresse Swift : SOGEFRPP

Revue éditée par
*l'Institut kurde de Paris chez l'Harmattan, en français,
publiant des travaux de chercheurs kurdes et occidentaux
sur le monde kurde*

(histoire, langue, littérature, vie sociale et culturelle, actualité politique)
*ainsi que des documents, des archives,
des compte rendus bibliographiques
et une chronologie des événements.*

La Ligue Khoyboun (Être soi-même) se trouve à la base de la conceptualisation du nationalisme kurde moderne en Turquie. Ce comité, créé en 1927, vise à réaliser l'union de tous les Kurdes, sans distinction de religion, de dialecte et de classe sociale, dans un Kurdistan indépendant.

La modernité de la Ligue Khoyboun réside aussi dans l'importance accordée par ses dirigeants à sa propagande politique. Cette propagande est couplée avec un investissement important dans les contacts diplomatiques, pour la plupart officiels, avec les acteurs étatiques (Iran, France, Grande-Bretagne, Italie, Union soviétique) et non étatiques de la région (les Arméniens et l'opposition turque). Ce faisant, le Khoyboun réussit à s'insérer dans un système d'alliances politico-militaires et, de la sorte, devenir un acteur régional incontournable, par exemple lors de la révolte de l'Ararat.

ISBN 2-296-03222-2



9 782296 032224

12,50 €